

8038430

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 04/10/2022
Retour Préfecture : 04/10/2022



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 30 juin 2022

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 30 juin 2022

1 - Délégations de vote.....	7
2 - Désignation des secrétaires de séance.....	7
3 - Communications du Président.....	7
4 - Procès-verbal de la séance du 19 mai 2022. Approbation.....	9
5 - Décisions du Président. Compte-rendu.	9
6 - Décision Modificative n°1. Exercice 2022.....	9
7 - Compte de Gestion. Exercice 2021. Approbation.....	11
8 - Compte Administratif. Exercice 2021. Élection du président de séance.....	20
9 - Compte Administratif. Exercice 2021. Approbation.	20
10 - Compte Administratif. Exercice 2021. Affectation des Résultats.	20
11 - Syndicat Mixte Europamiens. Convention de dissolution. Avenant n°1.	22
12 - Amiens. Chemin du halage. Acquisition d'un immeuble à usage d'habitation.	22
13 - Club Amiens Aéro Modèles Club. Subvention d'investissement. Convention.	23
14 - Noël Solidarité 2022. Gratuité d'accès aux équipements sportifs et culturels pour les bénéficiaires du dispositif.	23
15 - Règlement de sinistre automobile n° CY-255-GZ. Cession du véhicule.....	24
16 - Autorisation de programme. Relocalisation des Archives municipales et communautaires et regroupement des fonds de la collectivité (archives, archéologie, réserves musées). Affectation d'une opération d'investissement. Année 2022.....	24
17 - Poulainville. Rue de Beauquesne. Fonds de concours. Convention.....	25
18 - Modernisation de l'éclairage public. Dispositif Intracting. Convention de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Convention-type avec les communes métropolitaines.	25
19 - Autorisation de programme. Modernisation et déploiement de la politique éclairage public. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.....	26
20 - Autorisation de programme. Effacement des réseaux basse tension, de télécommunication et modernisation de l'éclairage public. Affectation d'une opération d'investissement. Année 2022.	27
21 - Autorisation de programme. Équipements de voirie et de signalisation directionnelle. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.....	27
22 - Autorisation de programme. Plan de Déplacements de l'Administration. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022. Convention.	27
23 - Taux d'avancements de grade. Année 2022.....	28
24 - Schéma directeur de développement des infrastructures de recharges des véhicules électriques et hybrides ouvertes au public. Convention.	28
25 - Centrale d'Achat du Transport Public. Rémunération au titre des prestations d'achat concernant un système de vidéoprotection embarquée. Convention.	29

26 - Autorisation de programme. Renouvellement de la flotte de bus et travaux sur les infrastructures de Rivery. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.	30
27 - Autorisation de programme. Plan Vélo. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.	36
28 - Amiens. Création de la ZAC Boréalia 2. Synthèse de la procédure de participation du public par voie électronique.	40
29 - Amiens. Création de la Zone d'Aménagement Concerté Boréalia 2.	40
30 - Amiens. ZAC Boréalia 2. Consignation des fonds afférents à la compensation collective agricole. Convention avec l'État.	40
31 - Amiens. ZAC Boréalia 2. Concession d'aménagement par la SPL Vallée Idéale Développement. Approbation.	40
30 - Amiens. ZAC Boréalia 2. Consignation des fonds afférents à la compensation collective agricole. Convention avec l'État.	61
31 - Amiens. ZAC Boréalia 2. Concession d'aménagement par la SPL Vallée Idéale Développement. Approbation.	62
32 - Plateforme Territoriale Proch' Emploi. Année 2022. Convention de financement. Avenant n°1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens en lien avec les entreprises 2021-2025.	62
33 - Aide à la création de 50 emplois industriels. Aide à l'investissement immobilier. Entreprise FRIEDLANDER. Subvention. Convention.	62
34 - Aide à la création d'emplois. Société TERACTION. Subvention. Convention.	64
35 - Aide à la création d'emplois. Société TERSPECTIVE. Subvention. Convention.	64
36 - Aide à la création d'emplois. Société TERSPECTIVE ATELIER. Subvention. Convention.	64
37 - Aide à l'immobilier d'entreprise. SCI BOULANGERIE BARNI. SARL LBB BARNI. Subvention. Convention.	65
38 - Aide aux investissements matériels des TPE. Subventions. Conventions.	66
39 - Aide aux investissements matériels des TPE. SAS MG2TS et SAS AU PAYS DES MERVEILLES. Avenants.	66
40 - Association pour le Droit à l'Initiative Économique. ADIE. Subvention. Année 2022. Convention.	66
41 - Initiative Somme France Active. Partenaire de l'accompagnement à la création d'entreprise. Subvention de fonctionnement. Année 2022. Convention.	67
42 - BGE Picardie. Partenaire de l'accompagnement à la création d'entreprise. Subvention de fonctionnement. Année 2022. Convention.	67
43 - Autorisation de programme. Centre d'Appels. Rénovation, travaux, mise en conformité sur les bâtiments. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.	68
44 - Autorisation de programme. Ecotravaux. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.	68
45 - Institut Polytechnique UniLaSalle site d'Amiens. Subvention. Année 2022. Convention.	69
46 - Contrat de Plan État Région Hauts-de-France 2021-2027. Approbation.	70
47 - Mobilisation des crédits de la politique territoriale mise en place par le Département de la Somme. Années 2022-2024. Convention financière et de partenariat.	72

48 - Délégation de service public. Centre d'exposition et de congrès Mégacité. Contrôle des comptes. Exercices 2012 à 2017.	72
49 - Délégation de service public. Zénith d'Amiens Métropole. Contrôle des comptes. Exercices 2013/2014 à 2018/2019.	73
50 - Commission consultative des services publics locaux. État des travaux menés du 1^{er} juillet 2021 au 31 mai 2022.	73
51 - SAS SAE 80. Projet de méthanisation sur la commune de Saleux. Demande d'avis.	74
52 - La Machinerie. Partenariat. Subventions de fonctionnement et d'investissement. Année 2022. Conventions.	80
53 - Amiens Cluster. Subvention. Année 2022. Avenant n°1 à la convention de partenariat.	81
54 - Autorisation de programme. Soutien à l'Innovation. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.	81
55 - NPNRU. Convention de renouvellement urbain. Avenant n°1.	82
56 - Contrat de ville. Programme d'actions 2022. 2e répartition. Conventions types.	85
57 - Pass Accession Amiens (P2A). Prorogation du dispositif. Approbation du partenariat avec le Crédit Agricole. Convention.	85
58 - Amiens. ZAC Renancourt. Coopérative Toit Aussi. Réalisation de 7 logements intermédiaires en Prêt Social de Location Accession. Participation financière. Convention.	85
59 - Amiens. ZAC Renancourt. Coopérative Toit Aussi. Réalisation de 8 logements individuels en Prêt Social de Location Accession. Participation financière. Convention.	86
60 - Amiens. AMSOM Habitat. Construction de 2 logements rue des Granges. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.	86
61 - Amiens. EPCC. École Supérieure d'Art et de Design. Maison de la Culture d'Amiens. Participation financière. Année 2022. Avenants.	86
62 - Association La Lune des Pirates. Scène des Musiques Actuelles. Convention pluriannuelle d'objectifs 2022/2025.	88
64 - Festival international des jardins, Hortillonnages Amiens. Année 2022. Convention.	89
63 - Conservatoire à Rayonnement Régional. Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse. Actualisation de la convention avec le Collège Amiral Lejeune.	89
65 - Printemps de l'Art déco. Partenariat. Prise en charge financière des actions de communication. Année 2022. Convention.	90
66 - Musées d'Amiens. Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques. ADAGP. Droits d'expositions. Avenant à la convention de partenariat.	90
67 - Autorisation de programme. Musées d'Amiens. Affectation des opérations d'investissements. Année 2022.	90
68 - Amiens. Dojo régional sis 2, rue Lescouvé. Dénomination.	91
69 - Coliseum. Nautilus. Actualisation de la grille tarifaire. Entrées et Prestations Piscine et Patinoire.	91

70 - Manifestations sportives. Subventions. Année 2022. Première répartition. Convention et avenants.	93
71 - Autorisation de programme. Création terrains synthétiques stade Michelet Amiens Nord. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.	93
72 - Agence de l'Eau Artois-Picardie. Programme concerté pour l'Eau 2019-2024. Avenant. Approbation.	93
73 - Eau et Assainissement. Remises gracieuses. Année 2021.	94
74 - Autorisation de programme. Budget annexe Eau. Équipement. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.	94
75 - Autorisation de programme. Budget annexe Eau. Puits de Pont-de-Metz. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.	96
76 - Autorisation de programme. Budget annexe Eau. Télérelève et renouvellement des compteurs. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.	96
77 - Autorisation de programme. Budget annexe Eau. Travaux de renouvellement du réseau d'eau Conduites et branchements. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.	96
78 - Autorisations de programme. Budget annexe Eau. Site de l'Hallue. 3e puits. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.	96
79 - Autorisations de programme. Budget annexe Eau. Travaux sur réservoirs. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.	96
80 - Autorisation de programme. Budget annexe Assainissement. Équipement. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.	97
81 - Autorisation de programme. Travaux de raccordement au réseau d'eaux pluviales. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.	97
82 - Centre de Développement des Éco-entreprises. CD2E. Création d'une dynamique autour des acteurs du territoire sur les sujets du tri, de la déconstruction, du réemploi et du recyclage des déchets du BTP. Convention...	98
83 - ECO TLC. Partenariat sur le recyclage du textile. Convention.	98
84 - OCAD3E. Collecte et traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers. Période 2021-2026. Convention.	99
85 - ECOSYSTEM. Collecte et traitement des lampes usagées. Période 2021-2026. Convention.	99
86 - Traitement des résidus de nettoyage en provenance de la ville d'Amiens. Convention.	99
87 - Espaces Naturels Sensibles/gemapi. Association syndicale de la Rivière de Selle. Subvention. Année 2022. Convention.	99
88 - ATMO Hauts-de-France. Avenant n°1 à la convention de partenariat.	100
89 - Reconquête de la biodiversité, nature et paysage. Territoire engagé pour la nature. Conservatoire d'espaces naturels Hauts de France. Convention d'échange de données mares.	100
90 - Reconquête de la biodiversité nature et paysage. Territoire engagé pour la nature. Atlas de la Biodiversité Communale d'Amiens Métropole. Approbation. Sollicitation de subvention.	100
91 - Autorisation de programme. Reconquête de la biodiversité. Territoire engagé pour la nature. Affectation d'une opération d'investissement. Année 2022.	101
92 - Autorisation de programme. Budget annexe Déchets ménagers. Bacs roulants. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.	101

93 - Autorisation de programme. Budget annexe Déchets ménagers. Points d'apport volontaire. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022..	102
94 - Centre d'expositions et de congrès Mégacité. Délégation de service public. Contrat d'affermage 2022 - 2026. Avenant n°1.....	102
95 - Office de Tourisme. Demande de classement de l'ensemble des communes d'Amiens Métropole en communes de tourisme.....	103
96 - Vœux. Questions orales.	104

La séance est ouverte à 17 h 06.

M. GEST : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : J'ai un certain nombre de délégations de vote :

M. Thomas DOREZ	donne pouvoir à	M. Bruno BIENAIMÉ
M. Jean-Marc JOVELET	donne pouvoir à	M. Éric CAPRON
Mme Isabelle RAMBOUR	donne pouvoir à	M. Jean-Paul CHAMPION
M. Édouard DUSSART	donne pouvoir à	M. Dominique EVRARD
Mme Nathalie LAVALLARD	donne pouvoir à	M. Richard RIFFIOD
Mme Isabelle CRINON	donne pouvoir à	M. Éric BUSON
M. Claude VITRY	donne pouvoir à	M. Joseph DEBART
Mme Marie-Hélène BOUCHEZ	donne pouvoir à	M. Benoît MERCUZOT
Mme Julia BELLINA	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
Mme Isabelle SAVARIEGO	donne pouvoir à	M. Éric GUÉANT
M. Christophe METAY	donne pouvoir à	Mme Nathalie VAGNIEZ
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
M. Jean-Louis PIOT	donne pouvoir à	Mme Françoise ROUSSEL
Mme Valérie ROSE-TETU	donne pouvoir à	Mme Caroline GIRARD
M. Arnaud LAVIALLE	donne pouvoir à	Mme Maryse VANDEPITTE
Mme Juliette DELAHOUSSE	donne pouvoir à	M. Hubert DE JENLIS
Mme Sonia HAMADI	donne pouvoir à	M. Patrick DESSEAUX
M. Guillaume DUFLOT	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Ingrid GUFFROY	excusée	
Mme Nathalie MARCHAND	excusée	
M. Thomas LHERMITTE	donne pouvoir à	M. Paul-Éric DÈCLE
Mme Annick DOLLFUS	siège pour la commune	de Saint-Fuscien
Mme Marie Christine ZOUINI	siège pour la commune	de Sains-en-Amiénois

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : Comme habituellement, nous allons désigner les secrétaires de séance. Je propose Madame GALLIOT, qui est là, je crois. Oui, elle est là. Et Monsieur LHERMITTE, qui n'est pas là lui par contre puisqu'il a donné pouvoir. Donc, ça tombe sur celui à qui il a donné pouvoir : sur Paul-Éric DÈCLE qui est ravi de cette promotion. Donc, nous avons nos deux secrétaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : En ce qui concerne les communications, deux choses très brièvement.

Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, j'ai donc décidé, en avertissant les présidents de groupe, d'avancer la réunion à 17 h 00 puisque nous avons 95 points à l'ordre du jour.

Deuxièmement, j'ai dû remettre le port du masque au goût du jour, si je puis dire, dans la mesure où les indications que nous avons eues, y compris de la préfecture, ne sont pas excellentes, c'est le moins qu'on puisse dire, s'agissant de... comment dirais-je... la situation de l'épidémie. Je vous donne quelques éléments, si vous ne les avez pas, concernant cette situation.

La reprise épidémique s'intensifie dans la Somme dans un contexte de hausse prononcée du recours au dépistage. Le taux d'incidence sur une semaine glissante dans la Somme s'élève à 611 cas pour 100 000 habitants au 25 juin. Il progresse de plus de 50 % en une semaine. Ce taux atteint 599 cas pour 100 000 habitants dans les Hauts-de-France et 732 sur le territoire français. Il est en augmentation pour l'ensemble des classes d'âge et notamment pour les plus de 65 ans.

Néanmoins, parce que comme vous voyez, la machine médiatique s'est remise en marche sur ce sujet depuis quelques jours, il faut quand même être à la fois prudent et... comment dirais-je... responsable, mais aussi ne pas noircir trop le tableau. Je note que le nombre de patients en réanimation est stable avec 22 lits occupés au niveau régional.

Donc, néanmoins, je recommande bien sûr toutes les mesures de santé publique, à commencer par ici le port du masque pendant cette séance. Je suis désolé parce qu'elle risque d'être longue, mais il me semblait normal que nous montrions collectivement qu'il faut être prudent vis-à-vis de cette maladie, comme je l'ai demandé à notre transporteur de transports en commun, Keolis, qui a rappelé à ses clients, usagers, qu'il était plus prudent de mettre le masque. Ce n'est pas une obligation. Il n'y a pas de décision prise pour l'heure pour le gouvernement, mais j'ai pensé utile de leur rappeler que dans les cas de figure de ce type, nous avons besoin d'être protégés au maximum. Et d'ailleurs, ça n'est pas un hasard si aujourd'hui, par exemple, il y a certains collègues qui ne sont pas là parce qu'ils ont été atteints par la Covid et il y en a plusieurs dans ce cas ou certains qui en sortent simplement aujourd'hui, et donc c'est la preuve que nous retrouvons maintenant autour de nous, comme c'était le cas il y a plusieurs mois, des cas de Covid et qu'il faut donc faire attention.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce plan.

Je vous rappelle également que nous avons un vœu que nous aborderons en fin de séance qui concerne la cour d'appel d'Amiens.

Et puis vous avez pu constater sur vos pupitres qu'il y a un bulletin de vote. En effet, le groupe Amiens C'est L'Tien a sollicité un vote à bulletin secret sur les points 28, 29, 30 et 31. Je vous rappelle que les textes prévoient, je cite : « Il est voté au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclament ». Donc, la demande n'émane pas d'un tiers des membres présents (sauf si d'autres parmi vous s'y joignent et que vous êtes 28 à le solliciter). Ajouté au fait que l'ordre du jour de notre séance est particulièrement chargé ce soir. Mais cela m'amène donc à accepter le vote à bulletin secret, mais je pense exclusivement sur le point 29 qui est le point majeur puisque c'est la création de la ZAC. Le reste, l'information sur , d'une part, la concertation ou la consultation du public, c'est factuel. Ensuite ce qui est factuel aussi, c'est l'aide compensatoire financière que nous apportons au monde agricole. Et enfin, le dernier point est d'attribuer la maîtrise d'œuvre de ce dossier à la SPL. Donc moi, ce que je souhaite, c'est qu'on puisse voter à bulletin secret le point fondamental qui est la création de la ZAC. Ça laissera ainsi place à une expression encore plus libre qu'elle ne l'est habituellement au sein de nos conseils. Il y a bien sûr une présentation collective des quatre points, mais nous voterons les points les uns après les autres.

Par ailleurs, s'agissant du dossier de création de la ZAC, j'ai reçu un amendement de la part du groupe Amiens au Cœur et nous aurons l'occasion d'en prendre connaissance tout à l'heure et il sera bien sûr mis aux voix.

Je vous précise enfin que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 29 septembre 2022, à 18 heures, si possible en ce lieu.

Voilà pour les communications.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2022. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal a été mis à disposition de chaque membre de l'Assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Pas d'observation. Je le soumetts au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 12 mai et le 17 juin 2022. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce sujet ? Personne. Donc, nous prenons acte de ces décisions.

Est-ce que Benoît MERCUZOT est là ? Je ne l'ai pas... Bon, Benoît MERCUZOT, avant de lui laisser la parole, parce qu'il va nous présenter la DM, puis conjointement, je pense, le compte de gestion et le compte administratif, étant entendu que je quitterai la séance pour le vote du compte administratif comme le prévoit la réglementation. Donc, Benoît MERCUZOT, je lui donne la parole pour la DM1.

DONT ACTE

6 - DECISION MODIFICATIVE N°1. EXERCICE 2022.

M. MERCUZOT : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Vous le savez bien, le contexte économique est très particulier puisque depuis maintenant plusieurs semaines et plusieurs mois, nous subissons une inflation à hauteur de ce que nous n'avions pas connu depuis de très nombreuses années. Et évidemment, cela ne peut pas être sans impacter les budgets des collectivités territoriales et de notre établissement public de coopération intercommunale qu'est la communauté d'agglomération dans laquelle nous siégeons. Ça veut dire très concrètement que nous sommes impactés par cette inflation, comme tout un chacun, comme un particulier peut l'être, et peut-être encore davantage qu'un particulier puisque notamment, on le sait, pour ce qui concerne les fluides, et notamment l'énergie, nous ne bénéficions pas, en tout cas pas encore, d'un bouclier tarifaire.

Et puis par ailleurs, je vous le rappelle mais vous le savez bien, nous sommes employeurs et il vient d'être décidé, comme chacun l'a entendu il y a quelques jours, que le point d'indice des fonctionnaires allait être revalorisé. Pendant très longtemps – cette annonce a été faite il y a déjà plusieurs mois ; on savait que ça allait être revalorisé – on ne savait pas de combien. On a donc fait un certain nombre de conjectures et puis finalement il s'est avéré que le point d'indice a augmenté de 3,5 %. Enfin quand je dis qu'il a augmenté, en réalité, il est prévu pour augmenter à compter du 1^{er} juillet de 3,5 %.

Concrètement, ça veut dire qu'aujourd'hui je vous présente une décision modificative qui, par sincérité budgétaire, prend en compte un certain nombre des modifications à hauteur de ce qui était connu ou de ce que l'on avait imaginé de ce que pourrait être la réalité. Je dis ça parce que

dans la décision modificative qui vous est présentée, je vous présente une augmentation concernant les charges de personnel, la masse salariale, de + 2 % parce que, et on regrette à cet égard de n'avoir pas eu à notre disposition une boule de cristal, nous avons envisagé que le dégel de ce point d'indice de la fonction publique pourrait se faire en deux fois, 2 % maintenant et 2 % au 1^{er} janvier. Il s'avère que notre prévision a été déjouée puisque c'est finalement 3,5 % dès le 1^{er} juillet.

En clair, en clair, cela veut dire qu'il nous faut aujourd'hui, en tout cas pour prendre en compte cette situation nouvelle sur laquelle il faudra revenir encore durant l'automne pour ajuster notre DM à la réalité de ce qui aura été voté par le Parlement, il s'agit d'augmenter, de constater que nos recettes vont augmenter, mais que nos dépenses vont également augmenter et malheureusement que nos dépenses vont augmenter de beaucoup plus que nos recettes, de façon beaucoup plus importante que nos recettes. Ce qui veut dire en clair qu'il nous faudra trouver un équilibre en reportant un certain nombre de crédits de paiement sans toucher aux AP mais en reportant un certain nombre de crédits de paiement sur l'année 2023.

Je vais donner quelques chiffres, mais je pense que vous avez chacun pris connaissance du dossier qui était soumis aux différentes commissions et qui apparaît dans l'ordre du jour de ce conseil.

Il s'agit pour nous de prévoir une augmentation des recettes de 740 000 euros. 740 000 euros, ça représente l'augmentation des recettes que nous percevons de la ville d'Amiens très principalement puisque, je vous le rappelle, il y a un personnel, une gestion unifiée du personnel. Ça veut dire que nous payons les personnels qui travaillent pour la ville d'Amiens et que la ville d'Amiens nous rembourse ce que nous payons pour les personnels qui sont à son service. Il y a, pour très peu, une augmentation des recettes d'activités, mais en fait c'est plus une augmentation technique d'un titre qui n'a pas pu être perçu en 2021 et qui l'est donc en 2022.

Et alors que je vous propose d'augmenter les recettes courantes de 740 000 euros, je me vois dans l'obligation de vous proposer d'augmenter les dépenses de 4 440 000 euros. Vous voyez qu'il y a un différentiel de 3 700 000 euros. Pourquoi ? Parce que je vous propose d'inscrire en dépenses 930 000 euros pour les dépenses de personnel. Ces 930 000 euros correspondent à une augmentation, à un dégel du point d'indice à hauteur de 2 % pour 6 mois. On est à 3,5. La réalité sera pratiquement du double, entre 2 et 3,5.

Et puis par ailleurs, il faut augmenter les dépenses d'exploitation. En tout cas, je vous propose de les augmenter à hauteur de 3 020 000 euros et sur ces 3 020 000 euros il faut prévoir que nos dépenses de fluides et principalement de chauffage augmenteront de 1 530 000 euros.

Si l'on ajoute à cela certaines dépenses de subventions qui sont aussi un petit peu en augmentation, je pense par exemple à l'organisation du festival IC.ON.IC pour 120 000 euros et la subvention aux associations qui participent à ce festival qui se déroule au mois d'octobre, et l'augmentation d'un certain nombre de nos participations aux budgets annexes pour au total une somme finalement relativement modique de 220 000 euros, nous aboutissons à cette augmentation des dépenses de fonctionnement de 4 400 000 euros.

Il faut ajuster, il faut retrouver l'équilibre initial et retrouver l'équilibre initial, ça veut dire revoir les dépenses d'investissement, cette fois, revoir l'équilibre de la section d'investissement. Cet équilibre, il va être revu de deux manières : à la fois en constatant que des recettes qui n'avaient pas été inscrites, des recettes d'investissement, vont pouvoir l'être au titre de la participation d'autres collectivités à nos opérations d'investissement pour des dépenses qui ont été réalisées en 2021 et qui nous permettent maintenant de percevoir des recettes. Donc, c'est cela à hauteur de 2 060 000 euros. Et puis d'étaler, je le disais, de reporter un certain nombre de crédits de paiement

à hauteur de 1 600 000 euros. Ce qui nous permet de retrouver l'équilibre initial du budget tel que nous l'avons voté au mois de février dernier, le budget primitif.

Je ne rentre pas dans le détail, mais on pourra le faire si vous le souhaitez, naturellement, sur les différents crédits de paiement qui font l'objet d'un étalement. J'insiste pour dire que ce sont bien les crédits de paiement qui sont revus et non pas les autorisations de programme.

Et puis enfin, et sans rentrer dans le détail si vous m'y autorisez, nous procédons à quelques ajustements, mais qui sont vraiment mineurs, pour les différents budgets annexes. Comme vous avez eu le détail dans le rapport qui accompagnait le projet de délibération, je me propose, au vu du nombre de points inscrits à l'ordre du jour de ce conseil, de ne pas détailler chaque budget annexe, mais évidemment je reste à votre disposition si vous avez des questions ou des remarques.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. J'étais surpris par la concision de votre intervention, mais l'ordre du jour chargé de ce soir effectivement s'impose. Y a-t-il des demandes d'expression sur cette présentation ? Non ? Bien. Alors, est-ce qu'on peut mettre aux voix cette décision modificative ?

ADOPTE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX et M. BAÏS, Mme VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. METAY (pouvoir à Mme VAGNIEZ) ont voté contre.

7 - COMPTE DE GESTION. EXERCICE 2021. APPROBATION.

M. MERCUZOT : Effectivement et de fait peut-être si vous avez deux chiffres à retenir, et j'ai été tellement concis dans le premier point que j'ai oublié de les donner : les 3,5 % en année pleine, les 3,5 % du dégel du point d'indice en année pleine, représentent en dépenses 4,6 millions et en charge nette, puisque nous avons un certain nombre de remboursements de cette masse salariale, en charge nette pour notre collectivité c'est 2,6 millions. Voilà. Retenez ce chiffre, il va nous intéresser un certain temps : 2,6 millions. Voilà.

Il s'agit maintenant, pour le compte de gestion et pour le compte administratif, de regarder la manière dont le budget 2021 a été exécuté, et je remercie naturellement Sébastien CAPRON et l'ensemble du service des finances et du pilotage de la performance qui ont participé grandement non seulement à l'établissement des comptes, mais plus encore, et de manière plus anecdotique, à la présentation du... enfin pas la présentation, mais à la mise en forme du diaporama sur lequel je m'appuie à l'instant.

Vous le voyez, nos grands équilibres financiers, merci Sébastien, nos grands équilibres financiers montrent que l'année 2021 nous permet de rétablir, par rapport à une année 2020 qui avait été très largement déséquilibrée puisque, vous le voyez, de façon très sensible nos dépenses courantes baissent par rapport à 2020 alors que nos recettes augmentent. Nos recettes augmentent. Je vous fais remarquer qu'elles n'augmentent pas tout à fait de 3 millions alors que la ville d'Amiens, je vous le rappelle, en 2021, nous a versé un fonds de concours exceptionnel de 3 millions. Ce qui veut dire qu'alors que la ville d'Amiens nous versait 3 millions, par ailleurs d'autres lignes de recettes ont baissé, ce qui fait qu'au total nos recettes n'ont pas augmenté du montant de cette aide exceptionnelle fournie par la ville d'Amiens.

Voyons maintenant comment sont composées les recettes courantes. Vous le voyez, les recettes courantes sont composées essentiellement des impôts locaux et de la fiscalité que nous percevons ou de son équivalent à hauteur de 102 millions d'euros. Vient ensuite le personnel refacturé, mais évidemment il faudrait pouvoir le neutraliser puisqu'on va évidemment retrouver à l'euro près cette masse-là dans les dépenses, puisque si on nous rembourse des dépenses de personnel, c'est qu'on a d'abord effectué les dépenses correspondantes. Et puis, vous voyez que les dotations de l'État viennent en troisième position, loin derrière ces deux blocs, pour 21 300 000 euros tandis que nous avons des recettes d'activités des services qui sont à, à peine, 10 millions d'euros. J'y reviens dans un instant. J'y reviens dans un instant parce que vous voyez que s'il y a une ligne de nos recettes qui n'évolue pas de manière positive, c'est précisément celle-là : les recettes d'activités des services.

Ce qui veut dire que nous en sommes encore en plein, en 2021, dans les conséquences de la crise Covid. Un certain nombre de nos équipements ont été très durement impactés, y compris durant l'année 2021, et notamment des équipements sportifs qui n'ont pas pu ouvrir ou très peu au total sur l'année ou encore le musée qui a pu rouvrir, mais soit de façon dégradée, soit en ne retrouvant pas, on aura peut-être l'occasion d'y revenir, le public attendu. Ce qui fait que les recettes d'activités des services sont effectivement en baisse et vous voyez bien que c'est cela qui explique qu'on ne retrouve pas dans l'augmentation de nos recettes, alors que par ailleurs nous avons le fonds de concours de la ville d'Amiens qui n'apparaissait pas dans les années antérieures, que nos recettes n'augmentent pas à hauteur de ce fonds de concours exceptionnel de 3 millions.

Les dotations de l'État, sans surprise, elles restent égales à ce qu'elles étaient depuis globalement 2017, globalement. Ce qui fait que désormais ce sont bien 85 millions d'euros que nous n'avons pas perçus depuis 2013.

Et puis, il faut constater que la fiscalité locale a augmenté de 1,1 % et chacun d'entre nous a évidemment bien en tête que la composition de la fiscalité de notre collectivité a été sensiblement modifiée en 2021 du fait de la suppression de la taxe d'habitation et de son remplacement par une part de TVA. Voilà. Donc, tout cela modifie assez sensiblement la base de notre fiscalité.

Concernant les dépenses courantes, vous le voyez, elles sont en baisse de 1 %, ce qui représente pratiquement 2,5 millions d'euros (- 1 %).

Vous voyez évidemment que les dépenses de personnel se taillent la part du lion (141 millions), mais je vous rappelle qu'à ces 141 millions qui peuvent paraître disproportionnés, il faut en réalité retrancher ce que nous rembourse notamment et principalement la ville d'Amiens ou encore le CCAS. Je n'insiste pas. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises.

De la même manière, regardons la façon dont les dépenses courantes ont évolué. Vous voyez que les dépenses de personnel ont augmenté d'un peu plus de, globalement, 1,8 million d'euros ; que les charges d'exploitation, par rapport à 2020, sont restées encore à un niveau relativement important si on compare ce niveau à l'année 2019 qui devrait être notre année de référence puisque l'année 2020 a été très atypique.

Vous voyez par ailleurs que les subventions aux budgets annexes, et c'est cela essentiellement qui explique la baisse globale de nos dépenses, ont baissé de 1,9 million et notamment du fait que nous n'avons pas eu à verser la subvention initiale d'équilibre que nous avons prévue pour le budget annexe transports. Mais je vous rappelle que nous avons perçu en début d'année 2021 une avance, ça n'est pas une subvention, c'est une avance de l'État pour compenser, dans un premier temps, le versement mobilité que nous n'avons pas perçu du fait de la crise Covid. Mais je vous rappelle qu'il s'agit bien d'une avance et que cette avance de pratiquement 5 millions d'euros devra

faire l'objet, si rien ne change dans les textes, d'un remboursement à partir, sauf erreur de ma part, de 2029/2030 au plus tard.

Les dépenses de personnel, je l'ai dit, ont augmenté de 1,8 million, ce qui représente 1,3 % d'augmentation. Vous voyez qu'on est bien loin du montant auquel on va arriver en 2022 avec le dégel du point d'indice. Voilà. Vous le voyez, les personnels d'Amiens Métropole représentent 70 millions d'euros et vous voyez que par rapport à 2020 cette masse de 70 millions d'euros a augmenté de 550 000 euros.

Les dépenses courantes d'exploitation sont restées relativement stables, elles ont baissé un tout petit peu, et on constate que les dépenses de fluides ont elles-mêmes baissé globalement de 300 000 euros. Voilà. On pourra revenir sur ces dépenses de fluides si vous le souhaitez.

Bref, quand on juxtapose les recettes et les dépenses de fonctionnement, nous arrivons à cette fameuse... à ces trois courbes qui nous permettent, à partir de l'épargne de gestion courante, de constater ce que l'on rembourse en dette, ce que l'on a remboursé en dette, donc 21 millions d'annuité de dette. Vous voyez que c'est quand même très important. On rajoute à cela le FCTVA que nous a remboursé l'État, la part de TVA que nous avons payée sur nos investissements, et vous voyez que cela nous donne une capacité de financement. La capacité de financement, c'est la ligne verte, on voit bien qu'elle se redresse par rapport à ce qu'elle avait été en 2020. C'est un bon signe. Mais je vous rappelle que cette capacité de financement à 11 millions, elle est encore très loin de pouvoir nous permettre de financer des investissements à hauteur, bon an mal an, de quelque 30 à 32 millions d'euros par an en charge nette puisque, je vous le rappelle, la capacité de financement représente globalement, elle devrait globalement représenter la moitié de la charge nette des investissements de façon à ce que nous n'ayons pas à emprunter plus de 50 % de ce que l'on investit. Et c'est évidemment ce qui explique que nous avons pris des décisions courageuses qui ont été les nôtres au moment de l'adoption du budget en matière de fiscalité alimentant notre métropole.

Concernant la capacité de désendettement, vous le voyez, c'est la ligne bleue, on avait pratiquement atteint le seuil d'alerte en 2020. Nous sommes redescendus très en deçà de ce seuil d'alerte. C'est évidemment un très bon signe. C'est la conséquence des différents chiffres que l'on vient de voir, mais cela montre aussi que c'est un indice qui finalement est très volatil et qui peut évoluer de manière très sensible d'une année sur l'autre. À ce stade, fin 2021, on était à cette année à 76 de capacité de désendettement.

Regardons maintenant les investissements du budget principal. Ils ont été encore, vous le voyez, particulièrement importants en 2021, à hauteur de, j'arrondis assez lourdement, 48 millions d'euros. Vous voyez que les domaines dans lesquels nos investissements ont été les plus importants sont l'habitat et la rénovation urbaine, l'entretien et l'usage des espaces publics, et puis la culture, le développement économique, l'intelligence des territoires. Et pour arrêter mon inventaire à la Prévert, je vous propose de passer, voilà, à ce tableau qui est sans doute plus précis et ce qui vous donne une idée des chiffres. Et vous voyez, encore une fois, que nous sommes à des niveaux très importants, en précisant, mais vous le voyez, que les budgets non délégués, dont le contenu n'est pas donné par le tableau, est précisé en fin du document et qu'il concerne notamment les dotations qui sont apportées aux différentes communautés pour 1,5 million d'euros.

Quelques opérations significatives :

- 1 370 000 euros pour la restructuration du Colvert ;
- Et puis 6 260 000 euros pour les opérations d'aménagement des espaces publics ;

- Et puis une ligne dont on sait bien qu'elle ne faiblira pas durant les années à venir et c'est une absolue nécessité : la modernisation de nos systèmes d'information pour 4 400 000 euros.

Là encore, toujours des opérations significatives, vous le voyez : la participation aux deux ZAC que constituent Gare La Vallée et Renancourt, c'est pratiquement 9 millions d'euros ; 9 millions d'euros sur un total mobilisé de 48 millions d'euros en 2021. Donc, vous voyez que c'est 20 % pour l'équilibre de ces deux ZAC. Voilà. Et je vous laisse regarder, je ne voudrais pas être trop long, mais vous voyez qu'un certain nombre de lignes sont conséquentes encore et notamment 1 800 000 euros pour l'espace industriel Nord.

Concernant les budgets annexes, cette fois, ils ont, eux, mobilisé quelque 27 millions d'euros. Là encore, le budget transports a mobilisé la part la plus importante (8 800 000), mais on voit que le budget déchets ménagers, sur lequel on va dire deux mots tout à l'heure, a mobilisé, lui, un peu plus de 7 millions d'euros. Quant aux budgets annexes assainissement et eau, ils ont mobilisé chacun quasiment la même enveloppe de 5 400 000 euros. Là encore j'arrondis évidemment les chiffres. Vous avez les mêmes chiffres, voilà, sous forme de tableau.

Et pour donner quelques exemples de ce que représentent ces chiffres de manière plus concrète, nous avons l'acquisition d'un matériel roulant pour 3 870 000 euros. C'est évidemment le budget annexe transports. Nous avons la réhabilitation des réseaux d'assainissement pour 2 160 000 euros, et pour pratiquement la même somme pour les réseaux d'eau : 2 110 000 euros. Et puis naturellement, nous avons, concernant les déchets ménagers, non seulement le solde globalement des factures pour la création de la 4^e déchetterie, mais surtout, vous le voyez, des investissements très importants qui sont rendus nécessaires par l'ancienneté de notre usine de méthanisation, des montants qui se chiffrent à hauteur de 4 380 000 euros.

Et puis, puisqu'il nous faut donner quelques éléments concernant le budget annexe transports, vous voyez que la situation s'est assez sensiblement redressée en 2021, ça n'apparaît pas là, mais notamment les recettes de voyageurs ont repris des couleurs : elles ont augmenté, entre 2021 et 2020, de 1,5 million d'euros. De la même façon que le versement mobilité a retrouvé de bons niveaux, à plus de 5 millions d'euros, enfin entre 4,5 et 5 millions.

Vous le voyez, le budget annexe eau retrouve une capacité de financement à hauteur des investissements que nous avons décidés, notamment sur le réseau, sur les réseaux, une capacité d'investissement de 4 580 000 euros.

De la même façon, on voit que le budget annexe assainissement, lui aussi, est en bonne posture avec une capacité de financement de 4 640 000 euros.

Et puis, par contre, si je puis dire, le budget annexe déchets ménagers, lui, est dans une posture tout à fait singulière puisqu'on voit qu'il a une épargne de gestion courante négative et une capacité de financement négative. Heureusement, si je puis dire, il n'y a aucun emprunt sur ce budget annexe déchets ménagers. Mais naturellement, vous voyez bien qu'on ne saurait pas laisser les courbes poursuivre leur pente actuelle. Ce qui veut dire qu'il va falloir jouer très principalement sur les dépenses courantes de ce budget annexe déchets ménagers.

Voilà pour une présentation forcément succincte, mais qui n'a d'autre vocation que d'ouvrir le débat concernant ce compte administratif 2021.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Des demandes d'intervention ? Oui, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous et à toutes.

Ce compte administratif 2021 apporte, après celui de 2020, la confirmation de la mauvaise situation budgétaire dans laquelle vous avez placé Amiens Métropole. L'analyse des soldes d'épargne permet de juger la capacité structurelle d'une collectivité à couvrir sainement ses besoins de financement.

Le premier indicateur est celui de l'épargne de gestion courante qui représente le solde entre les produits de fonctionnement et les charges de fonctionnement courantes. Il évalue la capacité de la collectivité à dégager sur sa gestion courante un excédent et par conséquent des marges de manœuvre. Je reprends ici mot pour mot les termes de votre rapport de présentation.

Si l'épargne de gestion courante s'établit en 2021 à 24,9 millions d'euros (20,3 millions d'euros en 2020), c'est uniquement parce que la ville d'Amiens, exceptionnellement et opportunément, a apporté un fonds de concours en fonctionnement de 3 millions d'euros et que les participations du budget principal aux budgets annexes ont baissé de plus de 3 millions en raison d'une forte hausse de 4 millions du versement mobilité. Amiens qui vient encore au secours de la métropole en prenant entièrement en charge la candidature à la Capitale européenne de la culture d'ailleurs.

Sans ces éléments, l'épargne de gestion aurait connu une nouvelle détérioration en étant inférieure à 19 millions et n'aurait pas couvert l'annuité de dette nette qui ne cesse d'augmenter : plus de 21 millions en 2021.

L'autofinancement est autour de 30 %. C'est insuffisant.

Il ne sert à rien de masquer votre responsabilité dans cette dégradation, entamée sous votre premier mandat, derrière la politique de l'État que par ailleurs vous partagez, si j'en juge par les programmes des candidats et candidates que vous souteniez aux dernières élections. Tous, au centre, à droite et plus loin de vous, je l'espère, à l'extrême droite, promettiez la baisse des dépenses publiques, notamment la suppression des impôts de production comme la CVAE dont vous déploriez ce matin dans la presse la disparition mal compensée à venir. Il faut rester cohérent et, d'une part, agir avec force avec les autres collectivités pour obtenir de l'État une progression de nos ressources au minimum à hauteur de l'inflation. Nous devrions d'ailleurs préparer un vœu à cet effet à la rentrée pour le porter collectivement. Et d'autre part, revoir vos priorités d'investissement pour ne pas porter atteinte aux services rendus aux usagers.

Une diminution de la charge de la dette est indispensable pour conserver des marges de manœuvre. Or, le budget 2022 prévoit encore son augmentation.

J'observe dans le même ordre d'idées que le budget annexe déchets ménagers est également en négatif.

Sur l'eau, on remarque un faible taux de réalisation des investissements (54 %) tandis que les recettes augmentent. Elles augmentent suite à l'augmentation brutale que vous avez votée l'année dernière. Compte tenu de la dure situation financière des ménages et du peu d'investissements réalisés l'année dernière, ne pourriez-vous pas faire un geste envers la population en réduisant l'augmentation du prix de l'eau ?

J'ai terminé.

M. GEST : Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président. Merci aussi au service des finances qui nous a fait cette présentation, qui a pris le temps nécessaire aussi en commission pour nous expliquer, pour revenir en détail, et donc à votre vice-président pour les précisions données.

La vocation des comptes administratifs, c'est toujours un exercice difficile dès qu'on parle de finances parce qu'on a beau s'intéresser et passer le temps nécessaire et passer le plus de temps possible dans les tableaux et dans les chiffres, ce ne sont jamais des délibérations des plus faciles à maîtriser. La vocation des comptes administratifs, c'est de permettre le rapprochement entre ce qui avait été prévu et ce qui a été réalisé. Ça doit être aussi, ça doit servir de boussole pour, dans quelques mois, voter le prochain budget.

Or, ce qu'on constate, et c'est ainsi depuis 3 ans ou 4 ans, je ne saurais plus dire, c'est que des présentations de rétroviseur nous sont présentées, c'est-à-dire qu'on regarde souvent en arrière, on compare avec les années précédentes, mais jamais, en tout cas plus jamais il n'y a de présentations, de simulations qui sont faites sur l'année prochaine ou les 2 ou 3 années à venir. Cela nous permettrait déjà par rapport à...

Je vous vois rire, Monsieur MERCUZOT.

M. GEST : Poursuivez, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui ! Je vais poursuivre, mais je vois MERCUZOT qui rit. Moi, je vais continuer, Monsieur MERCUZOT. Alors...

M. GEST : Allez-y, allez-y !

M. DESCHAMPS : J'y vais. J'y vais.

Alors, ces simulations nous permettraient quoi... ? Elle nous permettrait, cette boussole que j'indique, et elle nous permettrait aussi de voir déjà peut-être maintenant, et nous verrons dans quelques mois si nous nous trompons ou pas, par exemple, que vous serez obligés de relever la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ces simulations nous permettraient déjà, à présent, de le voir alors que vous les avez réduites il n'y a pas si peu. Ces simulations, elles nous auraient aussi peut-être sans doute permis de constater que les finances eau et assainissement vont, bon an mal an, continuer de se bonifier et donc remettre en cause les hausses que vous avez récemment effectuées.

Alors, j'ai hâte d'entendre Benoît MERCUZOT me dire que décidément je ne sais pas lire des tableaux, je ne sais pas lire des chiffres et que vous allez me faire sans doute une leçon.

M. GEST : Il ne faut jamais préjuger de l'avenir, vous savez, Monsieur DESCHAMPS.

Y a-t-il d'autres interventions ? Alors, Brigitte FOURÉ, puis Benoît MERCUZOT.

MME FOURE : Juste un mot à Madame DESBUREAUX pour lui rappeler que ce sont les villes et exclusivement les villes qui sont candidates pour être Capitale européenne de la culture. C'est la raison pour laquelle c'est la ville qui porte ce dossier, même si naturellement le dossier est... comment... la métropole est directement intéressée étant donné la compétence culture qu'elle a, mais c'est bien la ville qui porte le projet. C'est la raison pour laquelle c'est la ville qui assume l'appel à projets Perspective 1 déjà lancé et Perspective 2 en cours actuellement.

M. GEST : Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci, Monsieur le Président.

L'élève MERCUZOT se garderait bien de faire la moindre remarque au maître d'école DESCHAMPS parce qu'il a bien compris qu'il s'était fait reprendre parce qu'il avait osé rire, encore que derrière le masque on ne sait pas trop quelle grimace se cache. Ça pouvait être une grimace après tout. Et puis simplement je me permettrai de vous dire, Monsieur DESCHAMPS, deux choses.

La première, c'est que, pardonnez-moi de le dire, je vais essayer de ne pas prendre un ton que vous pourriez me reprocher, mais il se trouve qu'il y a des étapes dans la préparation, dans le vote et la préparation du budget et que les projections, elles se font plutôt à l'automne, au moment de ce que l'on appelle un débat d'orientations budgétaires. Et que naturellement, vous avez parfaitement raison, ce débat d'orientations budgétaires est nourri par les chiffres de ce qui a été exécuté et que l'on présente avant le 1^{er} juillet dans le cadre d'un compte administratif. C'est donc naturellement que chaque année des projections sont présentées et elles seront présentées durant l'année, alors probablement en décembre 2022, et elles feront l'objet de discussions, de débats, et elles poseront des orientations budgétaires et elles nous permettront de voir quelle est, au fond, la trajectoire budgétaire que notre collectivité voudra emprunter.

Alors, je ne l'ai pas caché d'ailleurs concernant le budget annexe déchets ménagers, je l'ai dit, il n'est pas possible de laisser les chiffres poursuivre avec la même pente que ce qu'ils sont aujourd'hui. Donc, il y aura des décisions à prendre. Vous envisagez d'ores et déjà une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. À ce stade, en tout cas pour ma part, ça n'est pas l'orientation immédiate, mais peut-être qu'elle sera nécessaire.

Alors vous dites : « Ah oui ! Mais alors vous allez l'augmenter alors qu'il y a quelques années vous l'avez baissée. » D'abord, je ne pense pas que les contribuables, si on devait le faire, se plaignent de ce que pendant quelques années on aura pu la baisser. Et puis, je vous rappelle à toutes fins utiles peut-être qu'au moment de cette baisse, il me semble que vous aviez dû la voter également, en tout cas vous étiez au sein de l'équipe qui l'avait votée. Mais on verra bien parce que précisément on n'en est pas encore à ce stade des projections et des orientations budgétaires. Chaque chose en son temps.

Concernant la première intervention, celle de Madame DESBUREAUX, quelques remarques. Vous dites que nous sommes en mauvaise situation. Enfin moi, je regarde la collectivité dans laquelle on vit, le territoire sur lequel on vit. Je regarde les compétences que nous exerçons et je constate que le territoire d'Amiens, d'Amiens Métropole j'entends, est un territoire attractif qui gagne en habitants. Je constate que c'est un territoire qui gagne en emplois (+ 3 500 emplois). Et on pourrait décliner les côtés positifs. Alors évidemment vous allez me dire : « Oui, mais là où vous êtes, vous, ce qui devrait vous intéresser, c'est avant tout, avant tout l'équilibre des comptes » et évidemment que c'est ça qui m'intéresse. Sauf que quand on s'est endetté pour créer de la richesse, ça me gêne moins que si l'on s'était endetté uniquement pour faire fonctionner, permettez-moi cette expression, faire fonctionner la boutique. Or, nous nous sommes endettés effectivement lors du précédent mandat parce que nous avons beaucoup investi en infrastructures et pour la richesse et l'attractivité de notre territoire. Et je suis absolument certain que cette charge de dette qui est réelle aujourd'hui, elle est porteuse de richesse dont nous allons... que nous avons déjà commencé à constater et dont nous allons pouvoir nous réjouir dans les années qui viennent.

J'insiste d'ailleurs pour dire que contrairement à votre affirmation, sur ce mandat, l'endettement n'est pas prévu pour augmenter. Ça veut dire que la charge de la dette d'année en année n'augmentera pas. Sur ce mandat, et au regard de la PPI que nous avons adoptée, nous avons

prévu de commencer notre désendettement pour progressivement commencer à faire baisser notre stock de dette.

Et puis, vous nous dites : « Au mois de septembre, on présentera un vœu pour voter des... pour que l'État nous attribue des ressources supplémentaires. » Évidemment que l'on sera très heureux si l'État nous attribue des ressources supplémentaires. Je veux simplement dire que je vous rappelle que l'État, quelle que soit par ailleurs la majorité, a ses propres logiques, peut-être ses propres et évidemment d'ailleurs ses propres contraintes. Et je regrette que ceux qui siégeaient, mais du même côté que vous d'un point de vue strictement partisan, en 2013, n'aient pas eu la même attitude que la vôtre qui aurait consisté à dire : « Mais enfin cette majorité de laquelle on se sent proches, on aurait souhaité qu'elle ne baisse pas de manière aussi drastique et de façon aussi injuste les dotations versées aux collectivités territoriales. »

Mais vous voyez bien que ce petit jeu, on ne va pas avancer beaucoup, on doit faire avec. On doit évidemment revendiquer chacun là où nous sommes pour essayer d'être traité le mieux possible par l'État. Mais quoi qu'il en soit nous avons l'obligation d'avancer avec les contraintes qui sont les nôtres, les contraintes intrinsèques, les contraintes externes. On verra bien ce que l'État prévoit pour compenser en partie ou totalement ou pas du tout ce fameux dégel du point d'indice de 3,5 %. C'est une contrainte externe. On est obligés de faire avec et on est obligés effectivement de tenir tout ça dans un ensemble cohérent parce que je vous rappelle que le budget des collectivités territoriales est encadré de manière très stricte quant à la notion de son équilibre. C'est ce qu'on essaye de faire. En tout cas, moi, je considère qu'après cette période très compliquée que l'on a traversée en 2020 et 2021, les comptes 2021 nous redonnent des couleurs par rapport à des comptes qui avaient été naturellement dégradés et fortement dégradés en 2020.

Voilà pour quelques éléments de réponse, mais qui pourraient évidemment nous emmener sur un débat beaucoup plus long.

M. GEST : Merci, mon cher collègue.

Je veux juste ajouter, sur le budget des déchets ménagers, que si aujourd'hui il connaît, c'est vrai, des difficultés, c'est exclusivement à cause de l'augmentation de la TGAP qui est considérable et qui va durer jusqu'en 2025. Exclusivement à cause de ça. Ce qui explique d'ailleurs que la plupart des collectivités en charge des déchets ménagers augmentent leur taxe sur les ordures ménagères dans toute la France. Donc, en revanche, moi, je suis très content qu'on ait pu effectivement, comme le disait Benoît, la baisser déjà pendant 4 ans. Je crois que ça fait 4 ans.

Et puis deuxièmement, on est en train de regarder actuellement si des économies diverses pourraient nous dispenser de cette augmentation.

Donc, nous n'avons pas renoncé à faire en sorte de trouver une solution, mais là encore il y a une décision qui peut se comprendre : les motifs de l'augmentation de la TGAP qui visent à ce que l'on mette de moins en moins de déchets en sorte d'enfouissement technique, ça peut se comprendre. Mais il faut savoir que telle qu'elle a été décidée et telle qu'elle est progressive, c'est difficilement supportable par les budgets à égalité comme le constatent toutes les collectivités de France.

Voilà ce que je souhaitais simplement préciser au passage.

Alors, est-ce qu'on peut mettre le compte de gestion aux voix ?

M. DESCHAMPS : Monsieur GEST ?

M. GEST : Oui. Monsieur DESCHAMPS, oui.

M. DESCHAMPS : Juste une autre petite intervention, si vous voulez bien, très rapide sur l'augmentation du point d'indice. Alors nous, en tant qu'élus, on doit faire...

M. GEST : C'était sur la DM ça.

M. DESCHAMPS : Oui, mais on en parle aussi ici.

M. GEST : Si vous voulez. Allez-y.

M. DESCHAMPS : C'est une contrainte financière, mais il faut bien dire financière. Moi, personnellement, je... enfin, je me réjouis que les collaborateurs de notre institution d'Amiens Métropole, de la ville d'Amiens, touchent un petit peu plus d'argent à la fin de chaque mois. Je ne voudrais pas que le message passé soit de dire : « Pour nous, c'est uniquement une contrainte. » C'est aussi important de se dire que les 3 500 agents qui travaillent pour la collectivité et qui travaillent donc pour les Amiénois et les habitants de la métropole vont gagner un petit peu plus à la fin de chaque mois.

M. GEST : Mais Monsieur DESCHAMPS, c'est très exactement ce que j'ai déclaré hier à la presse. Ça n'a pas été repris, je suis désolé. Mais bien évidemment qu'on est d'accord avec le fait qu'il y ait une augmentation pour les agents de la fonction publique. Il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas aussi des mesures pour cette catégorie de la population. Et d'ailleurs, puisque vous m'y invitez d'une certaine façon, je vais vous dire à quoi ça correspond parce qu'on sait à quoi ça correspond financièrement pour la collectivité ; on ne sait pas toujours ce à quoi ça correspond pour l'agent en question. Alors, je vais vous donner ce que ça signifie : pour un adjoint, un catégorie C au grade d'entrée, ça fait 57,728 € très précisément en gain mensuel brut. Voilà. Et puis, celui d'un rédacteur, c'est 64,944 €. Et celui d'un attaché, 84,132 €.

Il est toutefois bon de préciser que depuis janvier 2020 jusqu'à mai 2022, c'est-à-dire jusqu'à l'augmentation telle qu'elle vient d'être prévue, si l'indice effectivement n'avait pas augmenté, un certain nombre de mesures ont fait qu'un catégorie C au premier échelon est passé de l'indice 327 à 352, ce qui veut dire, avec ce qu'il va obtenir maintenant avec l'augmentation de 3,5 %, que ça va faire à peu près 121,50 € de plus par mois. Si vous faites le calcul, en 2 ans, c'est l'équivalent pratiquement, à peu de chose près, d'un treizième mois.

Donc, ça pose un autre problème d'ailleurs : c'est que vous avez un tassement des rémunérations et que les catégories C les plus élevées, c'est-à-dire celles qui ont le plus d'ancienneté, sont en train de rattraper, parfois même de dépasser les catégories B, ce qui nécessite évidemment une révision des choses. Ce n'est pas que notre fait. Vous savez bien que sur ce plan-là nous sommes dépendants des décisions du gouvernement et des finances publiques. Mais je tenais à vous dire ça parce qu'il faut tout mettre sur la table.

Ce qui est gênant, si vous voulez, la seule chose qui est gênante, c'est qu'on vote un budget pour l'année et que là il y a une mesure, qu'on peut comprendre encore une fois parce qu'elle vient au moment où il faut venir en aide aux gens, sauf qu'elle vient à un moment où on ne peut pas augmenter nos recettes. Donc, on est obligés de compenser... comment dirais-je... cette dépense supplémentaire par une moindre intervention sur les investissements. Et comme ça s'additionne à des recettes en berne dans certains domaines que Benoît MERCUZOT a expliquées, ça explique les mesures qu'on est à prendre.

On ne regrette pas évidemment, pour autant, que nos agents puissent bénéficier de ces avantages, comme en bénéficieront sûrement d'une autre manière l'ensemble des autres salariés de France. Voilà ce que je pouvais vous dire en réponse à votre observation.

Ceci dit, je mets aux voix le compte de gestion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2021. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SEANCE.

M. GEST : Alors, avant de voter le compte administratif, il nous faut maintenant voter à main levée pour élire celui qui va présider la séance pendant le vote du compte administratif. Je vous propose la candidature de Monsieur Patrick DESSEAUX, premier vice-président.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Je vais donc laisser ma place à Patrick DESSEAUX pour qu'il puisse mettre au vote le compte administratif.

(Le président a quitté la séance de 18h01 à 18h02.)

9 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2021. APPROBATION.

M. DESSEAUX : Très bien. En tout cas, mes chers collègues, merci pour ce vote et de m'avoir désigné donc en tant que président de séance.

Le président s'étant retiré, je vous propose, mes chers collègues, d'approuver le compte administratif relatif à l'année 2021.

ADOPTE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX et M. BAÏS.

MM. DESCHAMPS, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. MÉTAY (pouvoir à Mme VAGNIEZ) et Mme VAGNIEZ ont voté contre.

M. DESSEAUX : Très bien. Je vous remercie. On peut faire rentrer le président. Voilà, Monsieur le Président : le compte administratif de l'année 2021 a donc été approuvé.

M. DESCHAMPS : Pardonnez-moi, mais nous n'avons pas levé la main, désolé, au bon moment. Donc, nous sommes contre le point n°9 et pas pour.

M. GEST : Vous êtes contre le point 9, c'est-à-dire le compte administratif. Bon. C'est noté. Je n'aurais pas dû être là quand vous le disiez, mais je n'y puis rien, c'est votre responsabilité.

10 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2021. AFFECTATION DES RESULTATS.

M. MERCUZOT : Les excédents de fonctionnement constatés à la clôture des comptes de l'exercice écoulé doivent être affectés par délibération de notre organe délibérant.

Je vous propose donc d'affecter les résultats de fonctionnement prioritairement, et conformément à la réglementation, à la couverture des déficits d'investissements nets constatés au compte administratif 2021, les soldes constitueront des ressources de fonctionnement pour l'exercice en cours

Je peux vous lire le détail, mais je pense que vous allez m'en...

M. GEST : Si personne ne le réclame, je pense que tout le monde saluera votre sagesse, mon cher collègue.

M. MERCUZOT : Très bien.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Voilà pour les problématiques financières.

Juste avant qu'on ne les quitte, je voulais quand même dire quelque chose sur les recettes qui fait qu'effectivement j'ai eu l'occasion de dire combien j'étais inquiet, de manière générale, pour les collectivités territoriales, mais pour la nôtre bien sûr, parce qu'on a un contexte général. Ça, tout le monde a à le subir. Mais il y a effectivement un risque de voir une des recettes importantes de la collectivité, en l'occurrence le CVAE, la CVAE, pardon, c'est-à-dire une cotisation sur la valeur ajoutée qui remplace en partie la taxe professionnelle, et que le gouvernement a projeté de supprimer au 1^{er} janvier 2023.

Il se trouve qu'ayant croisé fortuitement ou presque le Président de la République il y a 3 semaines ici même à Amiens, je m'étais entretenu de cela avec lui en lui disant que ce n'était peut-être pas le moment le mieux choisi pour le faire dans la mesure où, comme il m'indiquait que ce serait remplacé par de la TVA, je lui ai demandé l'exemple de ce que ça a donné, la compensation de TVA, pour la taxe d'habitation.

Lorsqu'il s'est agi de monter le budget 2022, la direction générale a fait ses calculs sur la base de la dernière intervention d'ailleurs du ministre Monsieur DUSSOPT, qui était à l'époque en charge du budget. Donc, nous avons fait les calculs. Ça consistait en une recette pour Amiens Métropole de l'ordre de 5 millions d'euros. La somme reçue est de 2,9 millions. À chaque fois qu'il y a une compensation à l'euro près, quel que soit le gouvernement en place, nous avons des désagréments de cette nature. Et la CVAE, ce n'est pas 5 millions : c'est 16 millions d'euros. Et je me suis évertué à regarder ce que ça représentait au plan national : c'est 20 milliards.

Et donc, d'une part, j'aimerais bien qu'on ait des explications sur la façon de prendre sans cesse de l'argent sur la TVA parce que 20 milliards ce n'est pas rien, mais en plus de ça, je sais très bien comment ça se finira. Ça veut dire qu'il y a aujourd'hui effectivement des raisons d'être inquiet et les collectivités locales et par exemple France Urbaine, association à laquelle nous participons, est très mobilisée sur ce sujet, d'autant plus que l'annonce au 1^{er} janvier 2023 a été faite par le ministre de l'Economie, Bruno LEMAIRE, qui, à ma connaissance, n'en a pas débattu avec les représentants des associations de grandes villes et de communautés. Donc, c'est pour ça que je l'ai signalé et on a beaucoup de souvenirs de compensations à l'euro près. Moi, j'étais président du conseil général quand on a remplacé à l'euro près les vignettes. Je vous encourage à demander ce qu'est devenue la compensation à l'époque au franc près d'ailleurs, puisque ce n'était pas encore des euros. Et puis récemment, il y avait une compensation aussi pour le changement du forfait mobilité qui était passé des entreprises de 9 salariés, de plus de 9

salariés à plus de 10, c'est-à-dire 11 salariés. Résultat des courses : 700 000 euros perdus ; compensation : 350 000 euros. Donc voilà. Moi, j'aime bien que les choses soient dites clairement parce qu'il y a en ce moment, me semble-t-il, dans l'ensemble des collectivités de France, de rudes difficultés. Et quand en plus on nous annonce qu'il va falloir qu'on participe à une économie de 10 milliards, bon, on se dit que pour ne pas en faire, pour ne pas participer à l'économie de 10 milliards, c'est nécessaire d'en créer une de 20 milliards supplémentaires avec la CVAE. Voilà.

Je m'en tiens là, mais enfin il faut quand même, à un moment donné, émettre des avis et faire remonter les choses. Les élus et les présidents d'intercommunalité sont très mobilisés. Je vous rappelle que la compensation n'est pas la même pour les communes. Les communes touchent une partie de la taxe foncière des départements pour compenser, donc restent maîtres un peu d'une partie du budget. Nous, non seulement on n'a plus de maîtrise et, comme on n'a plus de maîtrise, on est dépendants de la bonne volonté ou des capacités financières de l'État.

Je referme la parenthèse, mais ça me paraissait quand même important de le dire parce qu'effectivement on est au bord d'une difficulté, peut-être, supplémentaire. Mais j'ai entendu ce matin le ministre de la Fonction publique dire qu'il allait nous accompagner financièrement pour... comment dirais-je... supporter l'augmentation des agents publics. Alors, je ne sais pas comment, il n'y a pas du tout d'information, mais au moins il s'est engagé, apparemment, à faire quelque chose. Bien !

11 - SYNDICAT MIXTE EUROPAMIENS. CONVENTION DE DISSOLUTION. AVENANT N°1.

M. GEST : Par délibération du 4 novembre 2021, notre assemblée a approuvé la convention de dissolution du syndicat mixte Europamiens. L'arrêté de dissolution a été pris par la Préfecture de la Somme le 17 décembre 2021 portant dissolution effective du syndicat au 31 décembre de la même année.

La convention de dissolution prévoyait des modalités de modifications afin de prendre en compte les éléments financiers qui n'étaient pas connus fin 2021.

Je vous propose donc aujourd'hui par voie d'avenant d'ajuster les montants indiqués dans le protocole, au regard de la balance définitive des comptes arrêtée par le comptable public au 31 décembre 2021.

Pour votre parfaite information, cet avenant a été approuvé par le comité syndical qui s'est réuni pour la dernière fois le 8 juin dernier sous l'autorité bienveillante... Je la cherche... Elle n'est pas là ! C'est une autorité bienveillante, mais qui aujourd'hui n'a pas pu se joindre à nous. Et donc Caroline BOHAIN, je l'en remercie, a présidé la fin, en quelque sorte, de ce syndicat qui n'avait plus effectivement de raison d'être.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - AMIENS. CHEMIN DU HALAGE. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION.

M. GEST : Dans le cadre de sa politique de développement et d'attractivité du territoire, Amiens Métropole a décidé de recentrer sa stratégie autour du développement touristique et culturel de la Vallée de la Somme et de son fleuve.

Les mutations de biens situés le long du chemin du halage ou à proximité d'espaces majeurs font donc l'objet d'une attention particulière de la part de la collectivité.

C'est dans ce cadre qu'un immeuble isolé, situé en bordure du Parc Saint-Pierre a été acquis en 2019 par la collectivité.

La SAFER a été informée de la mise en vente de la maison voisine, située 5 bis Chemin du Halage, cadastrée section BX n°192, et je vous propose de l'acquérir moyennant le prix de 200 000 €, outre les frais de négociations et de notaire estimés à 14 500 €

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - CLUB AMIENS AERO MODELES CLUB. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. CONVENTION.

M. GEST : Dans le cadre du développement de la ZAC Boréalia 2 à vocation économique, la relocalisation du club Amiens Aéro Modèles Club, occupant une partie des terrains sur les hauteurs de Renancourt, était à l'étude.

Le club a retrouvé un terrain pour la pratique de son activité sur la commune de Vignacourt, dont je remercie le maire, qui abrite déjà une activité d'aéromodélisme, mais qui nécessite des travaux d'aménagement.

Je vous propose donc d'approuver le versement à ce club d'une subvention d'investissement de 80 000 € afin de contribuer à sa relocalisation, et de m'autoriser à signer la convention afférente.

Ces 80 000 euros sont pris sur l'opération Boréalia et ils sont destinés à compenser effectivement ce que, à l'époque, une municipalité précédente avait été amenée à déplacer cette activité d'aéromodélisme de la Vallée Verte qui est devenue un site pour les gens du voyage. Donc, il avait été déplacé à cet endroit-là et nous avons longtemps cherché un point de chute nouveau pour ce club. Nous l'avons trouvé avec leur accord et nous avons donc proposé cette somme pour faire les aménagements nécessaires.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

14 - NOËL SOLIDARITE 2022. GRATUITE D'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS POUR LES BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF.

M. GEST : Comme depuis plusieurs années, je vous propose de reconduire notre soutien à l'opération Noël Solidarité, portée par la Ville d'Amiens et son CCAS, en accordant la gratuité d'accès aux équipements sportifs et culturels en faveur des enfants des familles les plus défavorisées.

Il s'agit toujours d'un chéquier d'activités sportives et culturelles (pour les piscines Nautilus et Coliseum, la patinoire, le zoo d'Amiens, et le Musée de Picardie) qui est remis aux enfants âgés de 3 à 14 ans et au parent accompagnant. Sont concernées les familles dont le quotient familial est

égal ou inférieur à 322 €, résidant à Amiens ou dans les communes d'Amiens Métropole qui souhaiteraient mettre en œuvre ce type d'opération.

En 2021, 1 657 enfants ont bénéficié de ce dispositif.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - REGLEMENT DE SINISTRE AUTOMOBILE N° CY-255-GZ. CESSION DU VEHICULE.

M. GEST : Le 30 novembre 2019, un véhicule du service de la voirie d'Amiens Métropole a subi un accident de la voie publique et au terme d'une procédure de gendarmerie, la responsabilité de la Collectivité n'a pas été retenue dans ce sinistre.

L'assureur estime que le véhicule est économiquement et techniquement irréparable et propose qu'il soit cédé en l'état à son épaviste agréé, les Établissements Guy MARIN, contre indemnisation de la collectivité à concurrence de la valeur du véhicule à dire d'expert, soit 8 920,00 € TTC.

Je vous propose d'y donner suite.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RELOCALISATION DES ARCHIVES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES ET REGROUPEMENT DES FONDS DE LA COLLECTIVITE (ARCHIVES, ARCHEOLOGIE, RESERVES MUSEES). AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. GEST : Les Archives municipales et communautaires, situées rue Riolan, arrivent à saturation, au même titre que les réserves actuelles des musées réparties sur plusieurs sites.

Au-delà des problématiques liées à la fonctionnalité et au climat, les coûts de fonctionnement deviennent importants et ne permettent plus de répondre de manière optimale aux obligations réglementaires en matière d'archives publiques.

Pour y remédier, la collectivité projette d'engager une réflexion globale sur les différents fonds, pour les archives municipales et communautaires comme pour les archives du sol du service Archéologie préventive et les réserves des musées.

Je vous propose donc d'approuver la réalisation de l'étude préalable à la relocalisation des archives municipales et communautaires et au regroupement des fonds, à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme dédiée et votée lors de la PPI.

En 2022, les dépenses seraient de 5 000 € sur une enveloppe de 200 000 €.

Je vais mettre aux voix, sachant que Madame DESBUREAUX ne prendra sûrement pas part au vote, on est d'accord, pour toutes les AP. Il y en a encore aujourd'hui beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Non, il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

17 - POULAINVILLE. RUE DE BEAUQUESNE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver les travaux d'aménagement de la rue de Beauquesne, à Poulainville, au droit du lotissement en cours de construction et de la salle des fêtes, de compétence métropolitaine.

Il s'agit en effet d'une voie étroite, d'où un projet d'aménagement permettant d'assurer une continuité de trottoir le long de la rive Est, de favoriser les accès aux habitations bordant la voie, de créer des places de stationnement, et enfin de prévoir des plantations d'arbres dans les espaces ne pouvant recevoir une place de stationnement, pour un coût estimé à 85 000 € TTC.

La commune de Poulainville participerait via un fonds de concours pour 30 % du montant hors taxes des travaux, soit 21 250 €

Si vous en êtes d'accord, je vous propose également d'approuver la convention de fonds de concours et à intervenir pour une réalisation cet été. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Madame DESBUREAUX s'est abstenue.

18 - MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC. DISPOSITIF INTRACTING. CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. CONVENTION-TYPE AVEC LES COMMUNES METROPOLITAINES.

M. DESSEAUX : Amiens Métropole s'est fixé l'ambition d'atteindre l'autonomie énergétique d'ici à 2050, de préserver la biodiversité, tout en prenant en compte des enjeux sociaux et la qualité de vie.

Cet objectif se décline opérationnellement par le renouvellement de l'ensemble du parc de l'éclairage public en LED, soit 8 102 luminaires sur 11 727, et la réduction progressive de l'intensité de l'éclairage aux heures creuses à l'occasion du passage en LED.

La Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires propose de nous accompagner en développant un modèle économique vertueux pour l'efficacité énergétique du patrimoine dénommé « Intracting », se traduisant par une avance remboursable sur un temps de retour sur investissement de 13 ans. Le remboursement par Amiens Métropole est compensé en totalité par les gains générés par la diminution des consommations énergétiques.

Le montant de l'avance remboursable, 2 776 887 €, est calculé avec la déduction du Fonds de Compensation de TVA et des Certificats d'Économies d'Énergie récupérés par la collectivité.

Je vous propose en ce sens d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de financement à intervenir avec la CDC définissant les modalités de ce partenariat.

Dans le cadre de la PPI, une autorisation de programme pour la modernisation de l'éclairage public a été prévue à hauteur de 2,8 millions TTC.

Je vous propose, compte tenu de ces éléments, d'en approuver l'augmentation jusqu'à 5 060 000 €.

Enfin, les factures d'énergie des installations d'éclairage sur les voies métropolitaines étant à la charge des communes, les économies d'énergie induites par la modernisation du matériel d'éclairage sont à leur bénéfice. C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention-type à intervenir avec les communes qui souhaitent la modernisation de leur parc métropolitain, fixant bien entendu le remboursement des économies réalisées sur les factures d'énergie à Amiens Métropole, jusqu'à concurrence du remboursement du montant des travaux, hors Fonds de Compensation de TVA et hors CEE, et des frais du dispositif Intracting.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de question. Je mets aux voix.

Observations :

Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION ET DEPLOIEMENT DE LA POLITIQUE ECLAIRAGE PUBLIC. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. DESSEAUX : Toujours dans le cadre de la modernisation et déploiement de la politique éclairage public, c'est une affectation des opérations d'investissement pour l'année 2022.

Dans le cadre de la PPI 2022-2026, et en incidence avec le dossier que je viens de vous présenter, je vous propose de valider l'affectation de crédits de paiement sur 2022 à hauteur de 365 000 € pour les prestations d'études et opérations de modernisation du patrimoine d'éclairage public d'Amiens Métropole reprises en annexe de la délibération.

M. GEST : OK. Quels sont les intervenants ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, DE TELECOMMUNICATION ET MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC. AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. DESSEAUX : Les habitations de la rue Malesherbes à Amiens sont desservies en électricité et en télécommunications par des réseaux aériens dont les supports et câbles datent des années 1950. Ces derniers sont vétustes et dangereux. Ils occupent une grande partie des trottoirs et contrarient les cheminements des piétons.

De même, l'éclairage public est composé de lanternes équipées de sources lumineuses sodium haute pression énergivores.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PPI, je vous propose donc d'affecter 80 000 € en crédits de paiement pour l'année 2022 sur l'autorisation de programme "effacement des réseaux", permettant ainsi de financer les travaux de cette rue, à savoir le terrassement des tranchées et la pose des réseaux en souterrain jusqu'aux habitations, la pose de candélabres équipés de sources LED, et la suppression des supports béton existants, améliorant bien entendu l'accessibilité des piétons.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE ET DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. DESSEAUX : Dans le cadre de la mise en œuvre de la PPI 2022-2026, il est proposé de valider pour 2022 l'affectation de crédits de paiement à hauteur de 320 000 € pour les opérations et achats d'équipements listés dans l'annexe à la délibération.

M. GEST : Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN DE DEPLACEMENTS DE L'ADMINISTRATION. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022. CONVENTION.

MME FOURE : Donc, dans le cadre de la mise en œuvre de la PPI 2022-2026 et de sa politique volontariste auprès de ses agents, Amiens Métropole souhaite poursuivre la mise en œuvre de son Plan de Déplacements de l'Administration.

Cela se traduit par le déploiement de solutions visant à optimiser les déplacements domicile-travail et professionnels en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Je vous propose ainsi l'affectation de crédits de paiement pour un montant estimatif de 231 000 € HT dédiés à l'achat de matériels pour équiper en stationnement vélo sécurisé les sites Friant, Catel, Sud, Dewailly et Fauga.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ces aménagements dans des locaux et sur des sites propriétés de la Ville d'Amiens implique qu'elle autorise Amiens Métropole à opérer les travaux et à les financer par la signature d'une convention que je vous propose d'approuver pour laquelle il convient d'autoriser la signature de Monsieur le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

23 - TAUX D'AVANCEMENTS DE GRADE. ANNEE 2022.

MME FOURE : Depuis 2007, il incombe aux collectivités et à leurs établissements de fixer les taux d'avancement de grade dont les fonctionnaires territoriaux peuvent bénéficier au sein de leur cadre d'emplois, après inscription sur le tableau annuel d'avancement, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Les lignes directrices de gestion d'Amiens Métropole instaurées en 2021 ont permis de réviser les modalités de détermination des ratios dans chaque catégorie, avec pour objectifs notamment de favoriser les déroulements de carrière en catégorie C, par la fixation de ratios importants, et ça nous tient vraiment à cœur, de permettre, là où cela n'était pas forcément le cas par le passé, des nominations dans les grades à faible effectif, d'harmoniser les ratios entre filières afin de favoriser la mobilité au sein de la collectivité et tendre vers un dispositif d'équité, et enfin de déterminer des ratios en cohérence avec les besoins identifiés dans la collectivité, principalement en catégorie A.

Je vous propose ainsi d'approuver les taux proposés pour l'année 2022 et listés en annexe de la délibération.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES DES VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES OUVERTES AU PUBLIC. CONVENTION.

M. RENAUX : La Fédération Départementale de l'Énergie de la Somme a décidé de mettre en place un schéma directeur de développement des infrastructures de recharges des véhicules électriques à l'échelle du Département de la Somme. Enfin ça s'inscrit dans un plan national puisqu'il y a des schémas qui se mettent en place dans tous les départements.

Amiens Métropole et la Ville d'Amiens soutiennent le développement de la mobilité électrique dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de préserver la qualité de l'air.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser la signature de la convention à intervenir avec la FDE80, qui a pris une AMO pour mener cette étude sur l'ensemble du département, et de

déterminer une somme, le versement d'une somme correspondant à notre quote-part de 6 411 € au profit de la FDE pour élaborer ce schéma directeur.

Cette participation implique la prise en compte par la FDE80 des données de la collectivité et des besoins des communes d'Amiens Métropole, qu'elles soient adhérentes ou non à la fédération, ce qui est le cas d'une partie, enfin des communes d'Amiens Métropole. Certaines sont adhérentes et d'autres ne le sont pas.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC. REMUNERATION AU TITRE DES PRESTATIONS D'ACHAT CONCERNANT UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION EMBARQUEE. CONVENTION.

M. RENAUX : On fait appel à la Centrale d'Achat du Transport Public, la CATP, qui est une association permettant d'acquérir des fournitures ou des services, de passer des marchés publics ou de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à ses bénéficiaires qui, lorsqu'ils recourent à ces prestations, sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Amiens Métropole a décidé de recourir aux prestations de l'accord-cadre relatif à l'acquisition d'un système de vidéoprotection embarquée pour équiper ses bus et je vous propose en conséquence d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de rémunération correspondante pour un coût de 5 000 € HT auxquels s'ajoute 1 % du montant total hors taxes du premier bon de commande, soit un montant global de 5 333,35 € HT.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, bon, sur ce point, vous ne découvrez pas notre position sur la sécurité. Nous, on est pour plus de personnel, moins de pixels, comme on le rappelle régulièrement.

Sur les bus, nous aurions été pour la gratuité des bus qu'on aurait mise en place progressivement sur le mandat au vu du résultat du versement transport, mais puisque Monsieur MERCUZOT nous l'a rappelé, il est revenu quand même relativement positif, la gratuité des bus n'est pas forcément totalement inatteignable, notamment pour les jeunes et ce serait un fort levier de mobilité. La gratuité des bus sur l'agglomération de Dunkerque nous enseigne que les personnels qui sont en contrôle des billets ont pu être mises en médiation et ce qui apaise totalement les relations dans le réseau. C'est-à-dire que ce sont deux choses qui sont corrélées, à la fois gratuité et présence pour la médiation. Donc, pour nous, ces équipements qui sont technologiques passeront à côté des vrais objectifs de protection, même si nous comprenons que ça puisse rassurer certains. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur le dossier.

M. GEST : Oui, Jean-Claude.

M. RENAUX : Non mais bon, on a déjà longuement apporté les réponses sur ce sujet-là, sur la gratuité. Chaque réseau a ses particularités. Le réseau de Dunkerque a les siennes. Il ne s'agit pas de juger. D'ailleurs, le GART se garde bien de donner des orientations et d'avoir sa religion établie sur cette question-là.

Je vous rappelle quand même quelques éléments sur notre réseau à nous. C'est qu'à un moment donné, nous avons aussi, dans les éléments financiers, une exonération de la TVA. Celle-ci nous est acquise à partir du moment où les recettes couvrent au minimum 10 % des dépenses et que le fait d'abandonner ces recettes aurait un effet démultiplicateur sur l'impact financier.

Que nous sommes dans un moment où il faut effectivement dégager des moyens pour pouvoir avoir des matériels de bonne qualité, en bon état de marche, pour pouvoir faire fonctionner le service déjà dans l'état où il est aujourd'hui, c'est-à-dire au niveau du réseau.

Que les gratuités amènent un certain nombre de ces réseaux qui ont opté pour la gratuité à se poser quand même... à avoir quelques difficultés pour pouvoir faire face à l'augmentation de la fréquentation, donc qui génère des achats... des... comment dire... des besoins de matériels en plus. À un moment donné, l'équation entre 0 recette et plus de dépenses est compliquée à tenir.

Et, encore une fois, des territoires peuvent avoir des richesses qu'Amiens Métropole n'a pas. On peut en prendre, on peut comparer Dunkerque et puis Amiens Métropole. Il n'y a pas photo de ce point de vue-là. La taille des réseaux aussi, etc. Bon. Voilà.

Mais enfin on est déjà plusieurs fois venus sur le sujet. La question aujourd'hui... Aujourd'hui, les conditions financières ne nous permettent pas d'aller vers une gratuité totale du réseau.

M. GEST : Bien. C'est un sujet qu'on a déjà abordé plusieurs fois et pour l'instant les éléments n'ont pas changé par rapport aux réponses précédentes. J'ajoute qu'effectivement, grâce à l'énergie nucléaire, les moyens de Dunkerque ne sont pas les mêmes que les nôtres.

Voilà. Je vais donc mettre aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

26 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE BUS ET TRAVAUX SUR LES INFRASTRUCTURES DE RIVERY. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. RENAUX : Amiens Métropole dispose d'un parc de bus mis à disposition de son délégataire dans le cadre d'une délégation de service public. Ce parc de bus est composé à ce jour d'une majorité de bus thermiques (diesel) et de 43 bus électriques plus récents.

Certains bus arrivent plus qu'en limite d'âge et présentent des signes de vieillissement avancé. À court terme, une dizaine de bus atteindront le kilométrage nécessitant un remplacement dans les délais les plus brefs. Néanmoins, il est souhaitable de lisser sur plusieurs années le remplacement, à partir de 2023, de nombreux bus achetés en 2009. Donc, c'est la première fois que nous mettons en place une programmation pluriannuelle d'investissements pour lisser justement l'âge de nos bus.

Au regard des enjeux écologiques et de l'optimisation de l'impact que représentent le BioGNV et le GNV sur l'environnement, je vous propose d'approuver le renouvellement de la flotte de bus, incluant l'achat des véhicules GNV et électriques.

Entre 2022 et 2026, il s'agira d'acheter, sauf des avancées substantielles sur d'autres modes d'énergie, 37 bus GNV et d'en acquérir 13 électriques de 2025 à 2026, sous réserve évidemment du maintien des disponibilités financières prévues à la PPI.

Cette nouvelle flotte de bus nécessitera également la réalisation d'une station de distribution de gaz et la mise aux normes de l'atelier du dépôt de Rivery et je vous propose donc de financer ces opérations par l'affectation d'une partie des autorisations de programme dédiées, à savoir, pour 2022 : 2 500 000 €

Il convient également d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes participations financières potentielles auprès des partenaires concernés et à signer les actes afférents à la mise en œuvre de ces opérations.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Monsieur GEST, je voudrais vous parler d'un point de cette délibération, à moins que je ne me trompe, mais on a déjà eu cette discussion en commission, sur l'achat supplémentaire de bus diesel qui va intervenir dans les prochains jours ou qui ont même d'ailleurs été acquis puisqu'il me semble en avoir vu un entrer au dépôt de Rivery. Est-ce bien le moment pour parler de ce point, Monsieur GEST ?

M. GEST : Ça va me donner l'occasion de faire un point sur les bus, alors allez-y.

M. DESCHAMPS : Bon. Très bien ! Merci.

Alors, nous avons donc appris en commission que pour pallier la défection assez régulière de bus sur le réseau, vous avez acquis à Ile-de-France Mobilité des bus que vous avez donc achetés d'occasion.

La démarche de renforcer notre flotte de secours est louable puisque sans ces bus nous aurions encore et toujours des usagers, des clients qui seraient régulièrement dans la panade. Donc, ce n'est pas cet achat que je souhaite mettre dans la discussion ce soir, mais plus sur le fait d'acquérir de nouveau en investissement des bus diesel, donc polluants.

Vous êtes dans une démarche vertueuse et je vous en félicite et on doit tous s'en féliciter d'aller vers des bus qui polluent moins, alors vers les bus électriques pour les Lianes, vers cette nouvelle technologie de bus futurs pour le réseau « secondaire », et là, on rachète des bus diesel. Je trouve que le signal donné n'est pas bon.

Le signal donné, c'est de dire qu'aussi... J'en ai parlé à quelques personnes de ces achats. Je vais vous dire la première réponse qui m'a été donnée. C'est : normalement ce sont les pays du tiers-monde qui acquièrent des bus de seconde ou de troisième main à des collectivités. L'image, elle n'est pas très bonne non plus.

Alors, j'espère que vous allez être rassurants sur le look, l'esthétisme que vous allez donner, et je n'en doute pas. Mais voilà, sur ces deux images, je voulais prendre la parole et puis tant mieux si ça vous donne l'occasion, Monsieur GEST, de rebondir sur les bus.

Plus globalement, sur cette autorisation de programme, on va clairement s'abstenir parce que sur le dossier bus en général, c'est dans la main de quelques personnes. Parfois on me dit : « Tu es marrant, DESCHAMPS ! Tu as tout voté dans le mandat précédent sur les bus quand RIFFLART présentait. Quand Pascal RIFFLART présentait son dossier, etc., tu as toujours dit oui. » Bah non ! Je veux rappeler quand même qu'on ne vote pas des choses comme ça, c'est-

à-dire que le réseau de bus, il est organisé par le vice-président, que les bus sont choisis, acquis par des commissions de travail de la majorité, et là, dans l'assemblée, on ne fait pas partie de ces groupes de travail. Heureusement, on ne peut pas faire partie de tout ! C'était un point important que je voulais rappeler.

Ce n'est pas parce que j'ai fait partie de cette majorité précédente que je valide et que je cautionne tout ce qui a été fait et force est de constater aujourd'hui, et on l'entend beaucoup, que notre réseau métropolitain est loin d'être parfait.

Il y a une forte attente, et vous le savez. Je pense que vous recevez des messages très régulièrement et là encore revoir les bus partir en Espagne, ça la fiche mal, Monsieur le Président, et je suis sûr que vous vous en passeriez bien. Mais ça la fiche mal. Et là, voilà, on a des bus électriques qui repartent en Espagne et là on a des bus diesel qui arrivent à Amiens. Voilà. L'image n'est pas formidable.

M. GEST : Bien. La parole à Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Vous le savez, là, il faut prendre la mesure du moment dans lequel on est. On n'achète pas des bus d'occasion pour qu'ils durent encore 15 ans. Ce sont des bus qui ont une dizaine d'années. La durée de vie d'un bus, c'est 15-16 ans/15-17 ans à peu près. Ces bus-là sont prioritairement achetés pour venir en renfort des bus qui sont très anciens, qui ont été fortement sollicités, notamment avec les pannes du BHNS, et ce sont les bus qui fonctionnent sur le réseau de proximité et donc qui sont sur des circuits qui nécessitent un besoin d'autonomie que n'offrent pas aujourd'hui, par rapport à notre réseau par exemple, des bus électriques.. De façon très pragmatique, nous, ce que l'on souhaite, c'est quand on a des bus qui tombent en panne sur le réseau, de pouvoir mettre un matériel tout de suite à disposition pour faire en sorte que nos usagers n'attendent pas des heures leur bus pour aller au travail ou pour aller à leur établissement scolaire. Donc, on est dans un moment où on a besoin d'avoir cette flotte de secours, donc, avec des bus qui vont être remis en excellent état, regraphiqués, etc. On doit les équiper des matériels de validation et tout ça, ce n'est pas les bus en tant que tels qui coûtent le plus, c'est tous les matériels embarqués qui coûtent le plus dans ce cas.

Et aujourd'hui, même d'autres bus sur le marché, il y a quoi ? Du diesel, du gaz, du biogaz, de l'électrique, de l'hydrogène. Électrique, je viens de dire pourquoi ce n'est pas adapté. Biogaz, vous l'avez remarqué puisque c'est l'objet de la délibération : nous n'avons pas les structures de recharge aujourd'hui puisque c'est un investissement qu'on va démarrer en 2022 pour pouvoir accueillir en 2023, oui, c'est ça, fin 2023, les bus dont on va faire l'acquisition au biogaz. Et même sur l'aspect purement théorique, si vraiment les bus nous sont livrés bien à l'heure, il pourrait y avoir un delta de 2 mois dans lesquels on irait éventuellement chercher, recharger les bus sur une borne publique, mais ce serait très, très ponctuel.

Donc voilà dans quel moment on est aujourd'hui. Nous, notre préoccupation, c'est de fiabiliser le réseau. C'est d'avoir, de mettre à disposition des bus qui fonctionnent, qui prennent des usagers sur les quais, et donc aujourd'hui, c'est un moyen de pouvoir nous permettre de pallier le vieillissement du parc de bus du réseau de proximité qui a été fortement impacté et de pouvoir mettre à la disposition de notre délégataire des bus en bon état de fonctionnement pour transporter nos usagers.

M. GEST : Voilà les précisions importantes qui devaient être données.

J'ajoute que ces bus-là sont achetés 15 000 euros. 13 000 ? 13 000 euros. Qu'ils feront l'objet évidemment d'équipements, c'est en cours, et que ces équipements seront récupérés pour les installer sur les bus qui arriveront ensuite. Mais effectivement, ce qui nous importe avant tout,

c'est de rendre le meilleur service possible à la population . Bon, il n'est pas si mauvais d'ailleurs si j'en juge par la progression du nombre de clients.

Et ce qui est sûr, c'est que les clients, les usagers du bus, ce qu'ils veulent, c'est des bus qui arrivent à l'heure, qui respectent les fréquences, et très sincèrement c'est très bien s'ils sont parfaitement écologiques, comme le sont les bus électriques, mais leur première préoccupation, on peut les comprendre, que ce soient les gens qui vont au travail, les gens qui vont au lycée, à la fac ou ailleurs, ils ont envie d'être à l'heure. Bien. Et nous avons, et nous ne l'avons jamais caché, des problèmes avec nos bus électriques.

S'il y a une chose de vraie que vous avez indiquée, Monsieur DESCHAMPS, c'est qu'effectivement je me serais bien passé de ce problème. Mais il se trouve que ces bus, qui ont été livrés dans des conditions acceptées par le fournisseur, mais certainement basées sur, comment dirais-je, une durée de livraison un peu trop courte qui ne leur a pas permis d'approfondir complètement leur production de bus, ces bus nous posent problème. Nous avons, je vous le rappelle, conclu en septembre dernier, si j'ai bonne mémoire, une convention avec le groupe IRIZAR pour que l'ensemble des bus soient renvoyés à l'usine et revus. Ce qui se passe malheureusement, ça s'ajoute au reste, c'est que le défaut, la difficulté de se procurer un certain nombre de pièces, compte tenu du contexte général que l'on connaît sur l'approvisionnement de certaines pièces, a fait qu'IRIZAR a pris beaucoup de retard.

Nous avons actuellement 7 bus qui sont revenus de l'usine. Ces 7 bus revenus de l'usine fonctionnent. Ils n'ont pas généré de problèmes tels qu'on a pu les constater sur les autres. Ce qui veut dire qu'IRIZAR semble avoir trouvé, je dis bien semble parce que je suis de plus en plus prudent sur ce sujet, mais semble avoir trouvé l'origine des différents problèmes que l'on rencontrait sur ces bus. Donc ça, c'est satisfaisant.

Ce qui l'est moins, c'est évidemment le retard qui a été pris et c'est la raison pour laquelle avec Jean-Claude RENAUX et les services, nous avons reçu la semaine dernière la nouvelle direction d'IRIZAR, qui a changé, et à qui nous avons demandé trois choses.

D'abord, un nouveau calendrier qui pourrait être tenu cette fois. Ils nous ont d'ailleurs, par mail, le lendemain ou le surlendemain, confirmé les dires sur lesquels ils s'étaient engagés. Nous allons nous-mêmes leur signifier un relevé de décision de cette réunion et ils ont convenu de le valider de façon à ce qu'on soit bien au clair sur cette situation.

La deuxième chose, c'est que nous avons bien sûr acté le fait que tout, je dis bien tout, demeurerait à leur charge. Donc, quand je vois, je lis des propos fantaisistes sur le fait que ça nous coûte plus cher que c'était prévu, c'est absolument faux. Et il faut arrêter de donner des chiffres en pâture qui, comment dirais-je, sont faux sur le coût global de l'opération qu'a menée notamment le vice-président RIFFLART dont je suis entièrement solidaire.

Je dois dire d'ailleurs que quand vous dites qu'on ne discute pas de ces choses-là, c'est encore faux parce que je ne sais pas si Pascal se souvient du nombre de réunions qu'il a tenues et qui sont ouvertes non seulement au public, mais a fortiori aux membres du conseil municipal ou du conseil d'Amiens Métropole. Ça doit tourner, tu me reprends Pascal si je dis des bêtises, mais autour de 80 à peu près. Hein ? Bon. Donc, ça veut dire qu'on a débattu en interne plusieurs fois sur des rapports et bien évidemment, Renaud DESCHAMPS, comme vous étiez membre de la majorité et à cette époque-là, semble-t-il, assez heureux de l'être, vous avez participé aux débats qui ont eu lieu en comité de la majorité ou en réunion de bureau municipal ou de bureau... Non, vous n'étiez pas au bureau d'Amiens Métropole, mais au bureau municipal où on évoque des problèmes qui regardent aussi Amiens et qui regardent l'intégralité de la métropole. Donc... mais si. Si ! Ne faites pas de dénégation : il y a eu des tas de débats de ce type !

En plus de ça, bien sûr, les sujets ont été abordés au fur et à mesure dans les commissions spécialisées. Par conséquent, il y a simplement une chose que vous n'arrivez pas à intégrer me semble-t-il, c'est qu'il y a une différence entre être conseiller municipal, ce qui est tout à fait honorable, et d'être en charge de l'exécutif. Il y a un moment donné, c'est l'exécutif qui décide et c'est ce que nous sommes amenés à faire. C'est ce que nous avons été amenés à faire. C'est ce que nous sommes amenés à faire maintenant pour compléter nos bus avec des bus au biogaz.

J'ai pris soin de vérifier en plus, troisième point, que nous serions en mesure d'alimenter en gaz, parce que Pascal RIFFLART m'avait fait remarquer à juste titre qu'il risquait d'y avoir, dans la période que nous connaissons, peut-être une problématique de ce côté-là. En fait, il n'y en aura pas parce que nous avons la possibilité d'alimenter en biogaz nous-mêmes nos bus avec l'usine de méthanisation que nous avons, qui produit à peu près 5 fois ce qui sera nécessaire pour les bus qui vont être progressivement acquis. Voilà !

Je le dis et je le répète une bonne fois pour toutes, j'espère : je ne cache rien sur ce dossier-là. C'est une grosse déception, je vous le dis. Ceux qui prétendent, voire qui écrivent, que nous avons acheté à une entreprise qui ne tenait pas la route ne connaissent pas non plus cette entreprise. IRIZAR a 150 ans. Ils fabriquent tous les ans aussi des autocars pour lesquels ils sont primés plusieurs fois par an. Nous n'avons pas choisi une entreprise au rabais, ni une entreprise qui serait incapable de construire des bus. Nous avons choisi sur la foi, sur le... oui, sur la foi d'arguments techniques et d'arguments aussi esthétiques, sur lesquels, je pense, il n'y a pas de déception.

Aujourd'hui, nous faisons en sorte de tenir un système qui mérite de fonctionner mieux qu'il ne le mérite aujourd'hui. Nous avons encore connu des problèmes la semaine dernière avec les très fortes chaleurs, c'est insupportable ! Et effectivement, quand on est obligé de remplacer ces bus électriques par des bus au gasoil, ça fatigue davantage nos bus au gasoil qui vieillissent. C'est la raison pour laquelle, nous, notre préoccupation première, c'est de se dire : surtout ne nous mettons pas dans une situation où on ne pourrait pas assurer le service !

Et donc, vous savez, vous pouvez en plus émettre des avis, et c'est votre droit le plus strict, je ne vous le conteste pas. Maintenant, comparer ça au fait que généralement acheter des bus d'occasion c'est réservé à des pays particulièrement en difficulté, très sincèrement, vous auriez pu vous en passer, comme souvent malheureusement dans vos interventions, parce que je peux vous rassurer : c'est nous qui donnons des bus en fin de course à nos amis du Maroc et à nos amis du Cap Vert. On peut encore quand même faire ça.

Donc, je peux vous dire que très franchement, ma préoccupation avec Jean-Claude RENAUX, aujourd'hui comme hier avec Pascal RIFFLART, c'était de donner satisfaction sur ce service à l'ensemble de la population et nous faisons tout pour qu'il en soit ainsi et nous allons bien sûr aller même sur place dans l'usine pour vérifier tout ce qui s'y fait et, par exemple, vérifier même si on s'occupe bien prioritairement des bus d'Amiens et pas de ceux de Bayonne. Et je peux vous dire qu'on discute avec nos amis de Bayonne et nos amis d'Aix et nos amis de Strasbourg qui ont des problèmes un peu similaires. Voilà.

Donc, je voulais, comment dirais-je, répondre assez largement à ce qui était votre question parce que c'était le moment de donner des explications globales sur la situation des bus.

Voilà pour ce qui concerne ce point que nous allons maintenant mettre aux voix.

Pascal RIFFLART m'a demandé la parole.

M. RIFFLART : Monsieur le Président, entre deux roulements de tambour, je ne sais pas qui on mène à l'échafaud aujourd'hui, mais en tout cas peut-être ce sera moi grâce à Monsieur DESCHAMPS.

Je voulais dire une chose : je pense qu'on ne mène pas des politiques publiques comme on tient boutique. C'est-à-dire cette logique qui consiste toujours à travailler et sur la satisfaction immédiate et sur l'image qu'on renvoie, ça, c'est du commerce. Politique publique, ce n'est pas du commerce.

Dans des écrits que vous avez faits dernièrement, Renaud DESCHAMPS, vous mettez, vous reprochez notamment à Madame le Maire de ne pas avoir de vision de sa ville. Si vous voulez, si vous voulez avoir une vision de votre ville, et je pense qu'on a une de vision de notre ville justement en travaillant sur ces modes alternatifs en matière de déplacements, c'est justement parce qu'on a pris à cœur de mettre en place des politiques publiques qui n'étaient pas simples.

Vous citiez Dunkerque, Monsieur PRADAT tout à l'heure. Il y a un article dans *Le Moniteur*, une intervention dans l'article : le maire de Dunkerque et le président de la communauté d'agglomération qui nous dit que sur son mandat, son réseau de bus, son installation, son achat qui d'ailleurs, je vous le rappelle, n'est pas vertueux sur le plan écologique, s'était élevé à 560 millions d'euros. Quelque temps précédemment, vous nous opposiez que nous avions dépensé, nous, 130 millions d'euros. Alors, la connaissance peut-être un petit peu plus exhaustive de ces dossiers permettrait d'avoir peut-être des regards un peu moins politiques et voilà. Donc voilà.

En tout cas, oui, enfin bon. Écoutez, vous savez très bien ce que je veux dire. Bon.

Donc, je pense qu'on peut reprocher un tas de choses à ce réseau de bus, mais encore une fois, et le président l'a dit, continuer à transporter des gens, et beaucoup de gens. On est, encore une fois, dans une situation où nous sommes à la pointe finalement d'une mutation et ce n'est pas facile parce que demain, attendez, demain ça va être la même chose : on va moins voir dans les villes parce qu'on va éteindre plus tôt l'électricité, on va moins se chauffer, donc on va avoir plus froid. On va peut-être parfois aussi avoir plus chaud parce que les climatiseurs marcheront moins. C'est-à-dire qu'on ne peut pas non plus sans arrêt crier au loup quand on parle transition énergétique, quand ça vous arrange, quand finalement on fait un peu de buzz, quand finalement on fait un peu de com, etc., enfin quand on fait du commerce, et, d'un autre côté, finalement crier haro, comme je l'entends depuis un certain nombre d'années, sur finalement des politiques publiques qui mènent justement à prendre ses responsabilités dans justement cette transition énergétique.

Alors, je pense qu'il faut un tout petit peu d'humilité. Il faut un tout petit peu de conscience d'élu de dire que finalement parfois on s'expose, mais on s'expose finalement pour des politiques publiques qui sont dans notre ADN de rendre un service et d'avoir une vision au long cours de ce qu'on doit faire de notre ville.

Donc, encore une fois, Monsieur le Président, on assume totalement. Je prends bonne note du fait de l'engagement où vous nous dites que la totalité de ces bus au gaz marcheront au gaz, au biogaz, ce qui est loin d'être évident, et je pense que dans chaque compte rendu annuel de la délégation de service public il y a aura un item qui justement nous permettra d'évaluer convenablement que le méthane utilisé n'est pas un méthane d'origine fossile, mais un méthane d'origine verte, c'est-à-dire qu'il respecte le bilan carbone, ce dont je ne doute pas. Mais je vous assure que personnellement je serai extrêmement vigilant et attentif à ce que cet engagement soit tenu et respecté. Merci.

M. GEST : Bien. On va passer au vote. Je voulais juste indiquer d'ailleurs que... bah ça m'est sorti de la tête, donc je ne vous l'indiquerai pas. Et donc, je vais mettre aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, M. DESCHAMPS, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. MÉTAY (pouvoir à Mme VAGNIEZ) et Mme VAGNIEZ se sont abstenus.

M. RIFFLART n'a pas pris part au vote.

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

**27 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN VELO. AFFECTATION DES OPERATIONS
D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

M. RENAUX : Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2022-2026 et afin de continuer le travail engagé en 2021 sur la sécurisation des carrefours et axes structurants, je vous propose d'approuver l'affectation de crédits de paiements sur 2022 à hauteur de 1 000 000 € destinés à financer les opérations suivantes :

- D'une part, payer notre participation sur la convention de financement sur la RN, la piste cyclable de la RN25. Je me permets de rappeler que cette voie verte, le long de la RN25, n'était pas prévue initialement et que c'est à la demande d'Amiens Métropole et financée par Amiens Métropole que celle-ci voit le jour, en plus de notre participation sur l'échangeur ;
- Ensuite c'est les marquages complémentaires à faire sur des secteurs comme le boulevard Châteaudun, le Mail Albert 1^{er} ;
- Les aménagements sur l'axe Belfort, Alsace Lorraine, Beauvillé dont le carrefour Onfray et giratoire de la Défense Passive/Roubaix ;
- L'élaboration du Schéma Cyclable ;
- La sécurisation des carrefours et axes cyclables existants ;
- Les études diverses en lien avec le programme de l'État « Fonds de mobilités actives ;
- Soutien à la réalisation d'infrastructures de continuités cyclables.

Si vous en êtes d'accord, il convient dès lors d'autoriser le président à signer tous actes et documents se rapportant à la présente délibération et d'autoriser la sollicitation de tous les partenaires financiers possibles.

M. GEST : Très bien. Renaud DESCHAMPS, puis Madame BECKER.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur GEST.

On va passer du vélo au... du bus au vélo plutôt avec une délibération qui nous demande de voter une autorisation de programme pour essentiellement des reprises de travaux sur cette première année. Des reprises de travaux pour améliorer ce qu'on appelle la cyclabilité ou en tout cas la fluidité entre des morceaux de pistes cyclables.

Ce qui est dérangeant dans cette délibération, c'est que beaucoup d'argent, que vous nous demandez de voter, est donc consacré à reprendre des travaux de voies qui ont été réalisées il y a moins de 5 ans pour la plupart d'entre elles. Quand on explique ceci à des Amiénois, ils n'ont pas besoin d'avoir plongé beaucoup de temps dans les dossiers pour comprendre que, là encore, ça ressemble fortement à un gâchis d'argent public.

Pourquoi ne pas avoir réalisé ces jonctions dès la création de ces voies qui, je le rappelle, ont été faites dans le cadre du BHNS avec le donneur de leçons Pascal RIFFLART, ici présent à ma gauche, qui explique qu'il a formidablement fait ce dossier ? Et là encore, dans une délibération sur le vélo, on est amenés à réparer des malfaçons.

La deuxième chose : sur cette autorisation de programme sur le plan vélo, elle s'appelle d'ailleurs comme ça, je l'ai en face de moi « plan vélo », vous nous demandez de délibérer pour utiliser de l'argent pour des points précis d'un schéma vélo dont nous ne disposons pas encore. Ça fait deux ans, Monsieur Jean-Claude RENAUX, que vous êtes en charge de cette délégation et nous attendons toujours de savoir ce que vous voulez faire.

Alors, vous avez certainement une consigne d'Alain GEST qui est de multiplier le nombre de pistes cyclables et d'augmenter le nombre de pistes cyclables pour avoir un bilan à présenter à la fin du mandat, mais vous savez, tirer des lignes, augmenter le nombre de mètres ou de kilomètres de vélo, ça ne fait pas d'une ville une ville cyclable. Est-ce que je dois vous rappeler aussi les malencontreux épisodes qui ont eu lieu ces derniers temps sur le boulevard Salvador Allende où une piste cyclable, que vous aviez décidé de créer, d'installer en dur, alors qu'elle n'était pas demandée comme cela en plus par les associations expertes, comme Véloxygène, parce que la foire Saint-Jean s'installe, vous avez décidé de la démonter ?

Alors, on ne va voter aujourd'hui, enfin vous nous demandez aujourd'hui de voter pour réparer des choses qui ont été mal faites. Heureusement que vous ne nous avez pas demandé de voter pour défaire ce que vous avez mal fait à la Hotoie, mais c'est à ne plus rien y comprendre ! Donc, nous ne voterons pas cette autorisation de programme pour protester contre votre façon de faire ou de ne pas faire un vrai schéma cyclable sur la métropole.

MME BECKER : Alors, je vais essayer de parler un peu fort parce que là il y a des gens dehors qui sont contre l'artificialisation des sols, qui sont une centaine. Donc, voilà.

Je vais parler sur cette autorisation de programme sur le plan vélo. Donc, nous sommes intervenus en conseil municipal lors du dernier conseil municipal d'Amiens et nous avons à regretter que vous n'ayez pas consulté les associations d'usagers.

Je vais peut-être enlever le masque le temps de parler.

Donc, nous avons regretté que vous n'ayez pas consulté les associations d'usagers et vous nous avez dit que vous aviez rencontré le président de la FUB. Il n'est jamais trop tard pour apprendre de ses erreurs et pour consulter ces associations. Je rappelle que vous avez dit ne pas vouloir consulter les associations locales telles que Véloxygène afin que le développement du vélo ne soit pas politique. C'est irrespectueux envers cette association qui fait énormément localement pour les cyclistes.

Alors, nous le disons à nouveau : vous avez raté le coche au moment du BHNS et cela coûte de l'argent aux habitants de la métropole quand les aménagements cyclables auraient pu s'étendre au lieu d'être refaits.

Donc, nous voterons pour cette autorisation de programme, mais nous nous attristons de voir que les ambitions du plan vélo initialement présentées sur la période 2020/2026, ces ambitions-là... enfin ce plan piétine. Voilà. Merci.

M. GEST : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui. Juste une petite question en profitant de cette autorisation de programme pour savoir où on en est de la mise en œuvre de l'application de l'arrêt du Conseil d'État qui nous invite à reprendre les aménagements de la chaussée Jules Ferry et de la rue Saint-Fuscien afin de respecter la place du vélo en ville. Est-ce que vous allez mettre en œuvre ces pistes cyclables ou est-ce que vous allez préférer payer des astreintes ? Parce qu'il me semble, d'après ce que j'avais compris, qu'à partir du mois d'août on serait potentiellement obligés de payer des astreintes, mais je ne suis pas sûre d'avoir entendu quelque chose là-dessus.

M. GEST : Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je donne la parole à Brigitte FOURÉ.

MME FOURÉ : Merci. Donc moi, je voulais dire un petit mot à propos de différents points qui ont été abordés.

D'abord, dire qu'il y a un mélange des genres entre ce que fait la ville et ce que fait la métropole, mais ça encore on peut comprendre puisque l'un et l'autre ont des budgets qui sont mobilisés sur le sujet.

Ce que je voulais dire aussi à Madame DESBUREAUX, à Madame BECKER, pardon, c'est que bien sûr nous souhaitons travailler de concert avec les associations. Mais je rappelle que l'une des associations est actuellement en conflit avec nous devant le tribunal administratif à propos d'un arrêté que j'ai pris. Donc, il n'est pas d'usage, quand on est en conflit et qu'il y a un litige judiciaire ou administratif, qu'on se rapproche de cette association pour demander son avis. Nous, ce à quoi nous aspirons, et je pense engager le président Alain GEST en même temps que moi en disant cela, c'est retrouver un climat pacifié avec l'ensemble des organisations spécialisées pour faire en sorte qu'on puisse en effet avancer, mais encore faut-il que la... comment dirais-je... la temporalité soit respectée et que donc on soit en dehors de tout contexte, de tout contexte litigieux.

M. GEST : Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Oui. Donc, le Conseil d'État, ce n'est pas mon domaine.

Concernant la consultation des associations des usagers, donc comme Brigitte l'a dit, c'est une association, mais il y a un comité technique qui se réunit toujours et qui comporte des usagers du vélo, par exemple. Il y a la Sécurité routière, il y a le département, il y a les Recyclettes je crois, il y a les Randonneurs picards. Il y a des gens. Et puis on a aussi nos techniciens qui sont quand même aussi de forts usagers du vélo puisque notre responsable est en train d'effectuer près de 2 000 kilomètres à vélo, là, avec son fils en ce moment autour de l'Europe. Donc, on a quand même un peu d'expertise. Voilà sur l'absence d'une ou des associations qui d'ailleurs avaient validé. À l'époque elle siégeait au comité technique, elle était invitée, et sur les aménagements Allende elle avait validé ce schéma. Voilà.

Ensuite bon, Monsieur DESCHAMPS, pour répondre sur le schéma vélo et ce que l'on fait actuellement. Le schéma vélo, c'est justement parce qu'on ne veut pas faire des coups, un coup par-ci, un coup par-là, que l'on a confié à la SPL, qui s'est associé les... comment dire... l'expertise d'un spécialiste, qui est un homme reconnu quand même dans le domaine, qui a

travaillé sur des secteurs comme Strasbourg, Dijon, etc. Alors, on est en train d'y travailler. Ce schéma, normalement, devrait être prêt, et j'avais dit d'ailleurs qu'on essaierait de trouver un moment avant même le... comment dire... le circuit habituel des commissions, c'est-à-dire qu'on puisse réunir la commission développement durable avant même d'attendre l'ordre du jour du conseil d'agglomération avec ce formalisme un peu... le calendrier, voilà, pour échanger avant même que ça passe en commission. Donc ça, moi, je l'ai gardé. Je vous l'ai dit et je souhaite qu'au moment où il sera, de mon point de vue, mûr, on puisse le présenter, qu'on ait une séance de travail tout à fait libre avec tous les membres qui voudront d'ailleurs y assister, puisque c'est une commission qui sera ouverte. Et puis après ça donnera lieu à une délibération et le circuit plus traditionnel.

Dans ce dossier que nous présentons aujourd'hui, il n'y a pas que des reprises. Il y a certes effectivement des reprises par rapport à l'axe de Saint-Roch sur les boulevards, mais je me permets quand même de rappeler qu'à l'époque du BHNS 2018, tout ça, la réglementation et les normes n'étaient pas tout à fait les mêmes. Elles ont fortement évolué depuis. Et ça, c'est un sujet auquel on est confrontés là. Justement en travaillant sur le schéma, on s'est encore rendu compte qu'il y a régulièrement soit des recommandations CRMA qui évoluent, soit des jugements, des jurisprudences qui viennent et qui re-calibrent l'espace à laisser pour les vélos. Donc, ce n'est pas facile.

Il y a les opérations nouvelles qui sont celles de l'axe Belfort, l'axe Alsace Lorraine, Beauvillé jusqu'à l'avenue de la Défense Passive. Chacun a bien conscience que cet axe-là, il est... voilà. Donc, on sait déjà, dans les premiers échanges et dans les premières études qu'on a faites avec le bureau d'études, avec la SPL, que cet axe-là, de toute façon, doit rentrer dans le schéma structurant. Voilà. Là, on est dans un axe structurant. Le schéma a vocation à poser un schéma d'axes structurants dans un premier temps et ensuite, avant de se poser la question éventuellement de radiales, etc., on veut que ce soit quelque chose de cohérent et de structurant qui s'inscrit aussi dans la continuité du schéma vélo départemental également, puisqu'on est liés aussi avec des connexions avec, par exemple, les véloroutes Vallée de Somme, la V je ne sais plus combien sur le Sud. Voilà. Donc, voilà. Il ne faut pas se précipiter. Le but, ce n'est pas de faire quelque chose comme ça en l'air. Il y a du travail, on se réunit, on fait un COPIL. Comme disait Alain GEST, effectivement, un exécutif doit prendre des décisions, et on y travaille et c'est ma délégation : on le fait. Normalement, je vous le dis, pour la rentrée, on devrait avoir quelque chose qui semble abouti, donc voilà.

Et on ne perd pas de temps. On a des crédits, on a voté de forts crédits quand même pour le plan vélo sur cette PPI. On sait que l'axe Beauvillé est un axe structurant de toute façon qui est déjà clairement identifié dans le futur schéma et donc il n'est pas absolument drôle de le faire et de s'y atteler.

Et dans cette délibération, il n'y a pas que ça. C'est, encore une fois je le rappelle, 275 000 euros, je crois, ou 250 je ne sais plus, pour notre deuxième participation sur la voie verte qui relie Amiens Nord à Poulainville notamment. On a un certain nombre de sécurisations de carrefours à sécuriser. Ça, donc c'est des gros carrefours et on sait qu'il faut les faire de toute façon.

Donc, voilà. On est vraiment dans l'idée de travailler, de ne pas faire de coup par coup, d'essayer de bien travailler un schéma guide, un schéma structurant. On n'arrivera pas forcément à faire... Ce schéma-là n'a pas vocation à être totalement réalisé dans une mandature, mais il servira de fil conducteur pour toutes les actions sur le domaine public que pourra mener la collectivité, je dirais même les collectivités, puisqu'il y a aussi les communes notamment de la première ceinture qui sont concernées par ces connexions.

Voilà ce que je voulais dire sur vos questions.

M. GEST : Merci. Je vais mettre aux... Oui, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Excusez-moi, mais je n'ai pas l'impression qu'on ait répondu à ma question.

M. GEST : Mais si, on vous a répondu puisqu'il y a actuellement une procédure en cours et donc nous vous ferons part des résultats de cette conciliation d'ailleurs puisqu'il s'agit de ça pour l'instant. Et que lors de la rencontre avec... Une médiation, pardon. Lors de la rencontre avec l'association nationale, ils ont évoqué l'idée que justement nous ayons un médiateur et ce à quoi nous souscrivons. Donc, voilà. Mais c'était bien que Jean-Claude RENAUX vous rappelle qu'il n'y a pas qu'une association ici à Amiens qui représente les usagers du vélo.

Bien. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

MM. DESCHAMPS, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. MÉTAY (pouvoir à Mme VAGNIEZ) et Mme VAGNIEZ se sont abstenus.

28 - AMIENS. CREATION DE LA ZAC BOREALIA 2. SYNTHESE DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE.

29 - AMIENS. CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ BOREALIA 2.

30 - AMIENS. ZAC BOREALIA 2. CONSIGNATION DES FONDS AFFERENTS A LA COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE. CONVENTION AVEC L'ÉTAT.

31 - AMIENS. ZAC BOREALIA 2. CONCESSION D'AMENAGEMENT PAR LA SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. APPROBATION.

M. FOUCAULT : Bien. Merci, Monsieur le Président.

Nous allons donc examiner ce soir 4 délibérations portant création de Boréalia, notre nouvelle zone d'activité, et qui illustre à la fois notre dynamisme économique de notre métropole et son exemplarité en matière environnementale.

Donc, avant de présenter brièvement et de manière groupée les 4 délibérations, permettez-moi d'insister sur 4 points de contexte.

Le premier, qui est sans doute le plus important, il faut que vous en ayez conscience, c'est notre situation de pénurie de foncier économique qui est extrêmement grave dans un contexte en plus de croissance économique et de volonté de retour au plein-emploi.

À ce jour, nous avons, et à supposer que le pôle Jules Verne puisse se développer comme nous le souhaitons, 25 à 30 hectares de commercialisables devant nous. Donc 25-30 hectares, ça fait 2 ans, 2 ans et demi d'activité économique. Ça veut dire qu'en 2025, je vais être très clair, si nous ne votons pas Boréalia, nous serons contraints de dire aux entreprises amiénoises qui veulent se développer et aux entreprises extérieures qui veulent venir sur Amiens d'aller créer les emplois ailleurs, à Rouen, à Reims, au Havre, où vous voulez.

Boréalia est une petite zone d'activité (62 hectares, même un peu moins), je vous en parlerai tout à l'heure, mais elle va quand même nous... Donc, c'est 10 % de la zone Nord pour vous dire, je crois que c'est un peu moins même que la zone de Rivery, mais je dis peut-être une bêtise, mais pas tant que ça, je pense. Donc, une petite zone d'activité, mais qui va nous donner un petit peu d'oxygène.

Ça veut dire qu'avec Boréalia, au lieu de dire aux entreprises de passer leur chemin en 2025, on attendra 2030 ; 2030 au maximum compte tenu de nos besoins qui sont de 12-15 hectares et on n'est pas à l'abri de bonnes surprises, de bonnes nouvelles économiques qui nous amèneraient, dès 2028 et malgré Boréalia, à être en pénurie de foncier économique.

J'en viens donc à mon second point qui est : qu'est-ce qu'on fait derrière Boréalia ? Parce qu'en réalité, ce qui est important c'est de se projeter.

Notre prochaine zone économique, ça sera clairement les friches industrielles du commercial qui sont sur notre métropole. Alors, l'État les a évaluées à une centaine d'hectares. C'est totalement irréaliste, même si le sujet des friches est prioritaire pour nous.

Très sincèrement, quand on regarde le dossier sérieusement, c'est-à-dire non pas avec l'idée d'identifier des friches, mais avec l'idée d'identifier des friches qui ensuite peuvent accueillir des usines, des entreprises, des bureaux, on est à peu près à 30-40 hectares, à supposer qu'on arrive à les débloquer dans les 5 ans.

On a un site qui est très abordable, qui est sans doute celui de Whirlpool, qui fait une quinzaine d'hectares. On aura vraisemblablement un peu de superficie sur l'ancien hôpital malgré l'arrivée de la bibliothèque. Et puis sans doute la station d'épuration. Après, on regardera au cas par cas. Mais vous voyez : tout ça, ça ne fait pas 100 hectares. Si on arrive à 30 hectares, vraiment on pourra s'estimer heureux, peut-être 40. Mais vous voyez, je vous ai dit qu'on consommait 15 hectares par an, donc même le travail sur les friches ne nous mène pas extrêmement loin, mais à chaque jour suffit sa peine et entre la petite extension de Jules Verne, Boréalia et le travail sur les friches, on devrait être en capacité de ne pas refuser à des entreprises de se développer ou de venir sur Amiens.

Les friches, ça sera coûteux, ça va être compliqué. On a des friches qui sont en milieu urbain. Certaines sont difficiles d'accès, certaines sont amiantées, certaines sont mal desservies par les transports et donc éloignées des services, ce qui sera peu agréable pour les salariés. Donc, ça sera compliqué, ça sera coûteux, ça sera long. On essuiera sans doute beaucoup de refus d'entreprises qui diront : « Pour nous, il n'est pas question d'avoir tant de surcoûts, tant de difficultés pour créer notre entreprise », mais peu importe : les friches, c'est vraiment notre prochaine zone d'activité.

Donc, dès cet automne, nous allons installer un outil à la fois politique et technique spécifique aux friches pour contribuer à la réactivation économique de celles-ci et l'opposition sera bien sûr, si elle le souhaite, impliquée dans ce travail politique. Il faut que très rapidement nous soyons une ville modèle, sans doute pas la seule, mais soyons ambitieux néanmoins sur cette transformation des friches, ce qu'on appelle en gros réinventer la ville sur la ville.

Le troisième point, il est juridique. Pour vous dire que les 4 délibérations qui vous sont proposées respectent d'abord évidemment en tous points le cadre législatif et réglementaire qui prévaut à la création des ZAC. J'en profite pour remercier les services qui ont travaillé d'arrache-pied depuis de longs mois sur ces sujets et en totale coordination sous l'autorité du directeur général.

J'ajoute que les délibérations s'inscrivent totalement dans l'esprit de la loi climat et résilience qui a été votée au mois d'août avec son objectif de réduction du rythme d'artificialisation des sols sur un périmètre donné, périmètre qui n'est d'ailleurs pas totalement connu aujourd'hui. Je voudrais aussi vous dire que sur l'artificialisation, l'activité économique, en France en tout cas, est peu responsable : elle est à peu près à 10-15 %. Le principal de l'artificialisation, c'est le logement bien sûr et puis les grandes infrastructures. Il faut aussi avoir quand même un chiffre en tête parce qu'on imagine une France totalement artificialisée. En même temps, personne ne remet en cause cette idée de baisser le rythme, mais il faut savoir, bon les experts ne sont pas tous d'accord, mais la France est artificialisée à hauteur de quelque chose entre 5 et 10 %. Ça ne veut pas dire qu'il faut rester les bras ballants et ne rien faire, mais c'est bien quand même d'avoir quelques chiffres en tête.

Alors, vous savez ce que dit la loi climat. Donc nous, on s'inscrit à fond dedans. C'est que d'ici 2031, il ne faudra pas artificialiser plus de 50 %, un rythme supérieur à 50 % par rapport aux 10 dernières années. Et arriver en 2050, on devra être à 0 artificialisation, ce qu'on appelle le ZAN, Zéro Artificialisation Nette. Donc, nous tiendrons évidemment cet objectif et nos successeurs, j'imagine, dès que le périmètre d'action sera un peu plus connu. Mais enfin d'ores et déjà, au niveau de la métropole, au niveau des communes, il y a évidemment un travail de l'ensemble des services en se disant qu'il y a des espaces qu'on va artificialiser, comme Boréalia, modestement avec 60 hectares, et puis des espaces qui le sont aujourd'hui, mais qui ne le seront plus demain, ce qu'on appelle le verdissement, c'est-à-dire des espaces de logement, des espaces économiques, des friches parfois qui reviendront des espaces naturels.

Je voudrais ajouter aussi, quand je parlais de l'esprit de cette loi, que l'exécutif d'Amiens Métropole, et vous ensuite à travers votre vote tout à l'heure, a considérablement réduit le périmètre de Boréalia. Quand Boréalia a été imaginée, on allait quasiment jusqu'à Salouël, on était à presque 600 hectares. Sous Gilles DEMAILLY, qui est celui qui a acheté le plus de terres, on était à 250-300 hectares. L'actuelle équipe municipale a décidé de réduire Boréalia à 64 hectares, donc c'est quelque chose qu'on a bien précisé, qu'on a discuté pendant la période de concertation. Et on a même décidé d'aller plus loin et de réduire à nouveau de 5 hectares Boréalia, enfin pas totalement de le réduire, mais de dire que sur les 64 hectares, 5 hectares seront consacrés à des activités agricoles, pastorales ou maraîchères. Ça rejoint aussi d'ailleurs une logique urbaine, c'est que les 5 hectares dont je parle, si vous avez bien maintenant le plan en tête, se situent au sud de l'avenue François Mitterrand et dans l'esprit d'Alain GEST et aussi de Brigitte FOURÉ, il y avait l'idée finalement de séparer et de dire que Boréalia sera au Nord de l'avenue François Mitterrand, quelque chose de bien délimité, juste au-dessus du crématorium. Je vous avais montré le plan la dernière fois, mais vous l'avez aussi sous les yeux. En revanche, de l'autre côté, c'est-à-dire qu'on passe sur le quartier Renancourt, il n'y aura pas Boréalia ou alors un Boréalia mais sous... juridiquement il y aura Boréalia parce qu'on est dans la ZAC, mais du point de vue des activités, on aura quelque chose à définir entre nous suite à un appel à projets qui concernera donc l'agriculture, le maraîchage ou un verger ou même un mélange de ces trois activités.

Le quatrième et dernier point que je voulais évoquer, c'est que Boréalia doit vraiment, et on fera tout pour cela, résumer notre ambition écologique et économique.

Alors d'abord, on va faire en sorte, y compris avec des labels qui nous tireront vers le haut, d'être exemplaires en matière environnementale. Vous l'avez lu dans le dossier de concertation et puis Alain GEST vous l'avait présenté d'ailleurs aussi en décembre, mais vous avez vu que nous avons répondu vraiment point par point à toutes les questions qui étaient posées par l'autorité environnementale, qu'il s'agisse des questions importantes de la faune, de la flore, de l'écoulement des eaux, du respect des vues, de la circulation, des dessertes. Sur tous ces sujets qui ont été aussi évidemment soulevés pendant la concertation, soulevés aussi dans les remarques que

certain Amiénois ont bien voulu nous faire dans la concertation, nous avons apporté des réponses.

Je pense qu'une partie parfois des craintes ou des fantasmes venait que le regard portait sur quelque chose qui ressemblait à 250-300-350 hectares et qu'évidemment sincèrement sur les 64 hectares, nos services sont assez formels sur ce point, l'autorité environnementale ne le dément pas non plus, on a, hormis oui, le fait qu'on a une zone agricole et qu'elle aurait pu être consacrée à un travail agricole, on a 64 hectares qui sont assez pauvres heureusement, enfin même très pauvres, en matière de faune, de flore, en matière d'écoulement des eaux qui était une question importante dans le quartier Renancourt. On y a vraiment répondu. En réalité, ça sera plutôt un progrès par rapport à aujourd'hui parce qu'évidemment tout sera fait, contrairement à aujourd'hui où en gros rien n'existe, mais comme dans d'autres endroits, pour l'écoulement des eaux, pour le cas échéant faire face à des pluies importantes. Donc, tout ça a été traité.

Mais je dirais que le plus important en fait pour nous, c'est l'ambition écologique pour Boréalia. On fait vraiment le pari d'une écozone pour demain. On fait même le pari que le fait d'avoir des exigences écologiques marquées sur la zone ne sera pas du tout un problème pour les entreprises, mais plutôt un atout pour les entreprises qu'on veut attirer, avec toutes les entreprises aujourd'hui qui jouent la carte de la décarbonation. Et puis aussi il faut le voir très nettement : aujourd'hui, quand une entreprise prend un crédit bancaire, bien souvent, on lui demande justement qu'est-ce qu'elle fait en matière de décarbonation et souvent les crédits qui sont attribués dépendent aussi des efforts de décarbonation.

Je pense qu'il y a quelques années, ça aurait été très difficile d'avoir cette ambition qualitative sur une zone d'activité. Aujourd'hui, je pense qu'avec la révolution digitale, avec la transition écologique, avec la révolution alimentaire, avec des structures en croissance sur le long terme en tout cas que corriger des problèmes d'aujourd'hui. On a la capacité à Amiens, malgré nos handicaps provisoires, j'espère, en matière de formation, à produire une zone de très haute qualité technique et de très haute qualité environnementale avec des entreprises qui auront plaisir à y aller, qui accepteront de payer davantage que sur d'autres zones d'activité leur foncier et leurs bâtiments, tout ça au nom de leur marque employeur et puis aussi de leur objectif de RSE, de responsabilité sociale et environnementale.

Ambition écologique, ambition économique, c'est vraiment ce qu'on va essayer de partager et surtout de réaliser sur Boréalia.

En conclusion, ce que j'aimerais, c'est vraiment que nous... Enfin, ce que je voudrais vous dire, c'est qu'aujourd'hui on vit une période vraiment extraordinaire en matière économique sur Amiens. C'est la première fois depuis des années, sur la Somme aussi, que le taux de chômage des jeunes est aussi bas, que le nombre des demandeurs d'emploi diminue aussi vite. Il y a une vraie dynamique économique en France, mais aussi évidemment au niveau d'Amiens parce qu'on s'en est donné les moyens au niveau de la métropole et il ne faut surtout pas casser cette dynamique. Et je vous l'ai dit : si on ne fait pas Boréalia, dans 2 ans, on est obligés de dire aux entreprises amiénoises et extérieures d'aller voir ailleurs.

Je ne vous demande pas, ce soir, de choisir, de faire un choix entre l'emploi et l'écologie. C'est exactement l'inverse. C'est plutôt de démontrer qu'à Amiens notre territoire a la capacité, on arrive à se doter d'une économie qui soit à la fois décarbonée, sobre, innovante, créatrice d'emplois et donc de pouvoir d'achat également.

Donc voilà, c'était la présentation que je voulais faire et maintenant, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, je vais, d'une manière beaucoup plus brève, vous décrire ces 4 délibérations.

Si j'arrive à retrouver... Alors, la première c'est la 28.

Donc, à l'issue d'une première phase d'études, Amiens Métropole a décidé de prendre l'initiative de la création de la ZAC dénommée « Boréalia 2 » sur un périmètre réduit d'environ 62 hectares, situé exclusivement sur la ville d'Amiens.

Exempté d'enquête publique, le projet a été soumis à une phase de concertation préalable, conformément au code de l'urbanisme. Cette phase s'est traduite par une participation du public par voie électronique, qui a suivi d'ailleurs un nombre important de manifestations sur place, et par réunions publiques. On a mis à disposition du public tous les éléments souhaités, en particulier l'évaluation environnementale et les réponses que nous y avons apportées. 417 contributions ont pu être déposées et, dans le dossier, vous avez vu que nous répondons de manière synthétique à l'ensemble d'entre elles.

Au regard des dispositions du code de l'environnement, il appartient donc à la collectivité de présenter une synthèse des observations et des propositions du public, ce que nous avons fait, ainsi que de la manière dont seront pris en compte ces avis dans la poursuite du projet. J'ai essayé de vous l'illustrer de la manière la plus synthétique possible dans mon propos précédent.

Ce sont donc les éléments qu'il est proposé concernant la concertation donc qu'il est proposé d'approuver au point n°28

Au point n°29, sur la base des éléments présentés au point précédent, du bilan de la concertation, de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale, je vous propose d'approuver la création de la ZAC « Boréalia 2 » et d'autoriser Monsieur le Président à faire établir le dossier de réalisation. C'est le point 29.

Le point 30 à présent, la ZAC Boréalia, enfin le dossier, a été soumis à la réalisation d'une étude préalable agricole, confiée à la chambre d'agriculture et qui comporte une analyse de l'état initial de l'économie agricole des 62 hectares impactés, une analyse des effets positifs, une analyse des effets négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire.

Cette étude conclut à la constitution de fonds spécifiques à hauteur de 438 442 € correspondant à l'investissement nécessaire à la reconstitution du potentiel économique territorial définitivement perdu ; ces fonds seront ainsi destinés à financer la réalisation de mesures de compensation agricole collective. On envisage de les mobiliser dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial en cours de définition, et, si possible, de les utiliser dans le cadre de l'appel à projets qui sera lancé sur les fameux 5 hectares, dont je vous parlais tout à l'heure, pour des activités agricoles ou de maraîchage que l'on fera évidemment en concertation avec les habitants et avec le monde agricole.

Après consultation de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, Madame la Préfète de la Somme a émis un avis favorable sur l'étude soumise, sous réserve notamment de la consignation des fonds de compensation, les 438 000 euros, auprès de la Caisse des Dépôts et c'est ce que je vous demande d'approuver au même titre que la convention afférente pour laquelle il convient d'autoriser la signature par Monsieur le Président.

Enfin, dernier point, le point n°31, il faut un outil pour développer la ZAC Boréalia et donc je vous propose de désigner la SPL Vallée Idéale Développement en qualité de concessionnaire d'aménagement de la ZAC et de lui confier les tâches nécessaires à la réalisation du projet.

C'est un contrat de concession d'une durée de 15 ans qui précise les modalités générales, opérationnelles et financières d'exécution de l'opération. Elle permettra à l'aménageur de développer un programme prévisionnel de constructions d'environ 265 000 m² de surface de plancher à vocation d'activités économiques tournées vers la décarbonation de type artisanat, industrie et services à l'industrie et pourquoi pas, d'ailleurs aussi, de formations.

Le montant de ce programme, donc le budget de Boréalia en quelque sorte, est de 14 200 000 euros avec un bilan prévisionnel de la concession estimé à 27 803 000 euros en dépenses et en recettes.

Voilà le contenu des 4 délibérations qui vous sont proposées, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci beaucoup pour la présentation exhaustive et précise qui était importante. Qui demande la parole ? Oui, bien sûr ! Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Bonsoir à toutes. Bonsoir à tous. Alors, le projet ZAC Boréalia 2 était exempté d'enquête publique, mais il est soumis à une participation du public par voie électronique et vous avez mis en place cette consultation en respectant la réglementation. On n'en attendait pas moins. À vrai dire, on en attendait même un petit peu plus. C'est-à-dire que ce sujet, qui a un impact local mais avec des résonances bien plus larges, plus globales, méritait une attention maximale. Vous, vous avez choisi la mise en place d'un service minimum, notamment pour ce qui relève de la publicité faite à cette consultation. On a vu des interfaces sur la page d'accueil de la collectivité un peu plus mises en avant, plus accessibles. On a vu des campagnes d'affichage en ville sur des sujets peut-être un peu plus futiles. Et pourtant, et sans doute parce que les élus d'Amiens C'est L'tien s'en sont fait les promoteurs, des citoyens (un peu plus que six se sont saisis de cet outil de l'expression et pas qu'un petit peu. 497, c'est beaucoup. C'est beaucoup en nombre de thèmes abordés, c'était riche, et c'est beaucoup en nombre de personnes qui ont pris du temps pour laisser leurs commentaires, signe de vraie et vive préoccupation.

Alors, je concède que certaines de ces expressions étaient simples, par exemple la 6 « habitant à côté d'Amazon, je connais très bien les problèmes engendrés par ce genre de zone » ou alors en 240 « ce projet de bétonisation va à l'encontre du bon sens ». Bon, le 331 plus lapidaire : « projet nul ». Bon, c'est simple, mais lors d'une chute de vélo, on n'a pas besoin de connaître la théorie de la gravité pour savoir qu'on va se faire mal.

Alors, d'autres contributions, et la plupart, Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous l'avez constaté avec nous, elles sont denses, argumentées et elles viennent quelque peu chahuter vos positions.

Le point 24, je ne vais pas les énumérer sur les 497, mais le point 24 qui vous interroge et pointe vos propres contradictions entre vos propres objectifs, vos propres attendus du SCOT, et ce projet ou encore des contradictions avec votre propre plan d'alimentation territorial.

D'autres commentaires encore vous font des suggestions qui pourraient permettre à Amiens Métropole de rayonner en répondant à la demande en nourriture locale et de qualité, en permettant à de nombreux maraîchers, producteurs de houblon, en forte demande par les brasseurs, ça me rassure, arboriculteurs et arboricultrices d'acheter ou de louer des lots d'une dizaine d'hectares pour leur permettre de créer des emplois locaux non délocalisables, de régénérer des sols, des écosystèmes aujourd'hui mis à mal.

Et puis d'autres, ce sont des témoignages : « Etant en reconversion professionnelle et hors cadre familial pour une installation en agriculture, j'ai du mal à trouver ne serait-ce qu'un hectare

pour faire mon maraîchage », « voir comment on peut bétonner de la terre qui sert à nourrir les hommes, ça me rend malade ».

497 contributions et vous nous faites une synthèse présentée ici.

Vous opposez aux propositions et observations des éléments de réponse. Votre argumentaire. Vous nous repassez les plats. Vous déclarez : « Les règles sont respectées ». Vous affirmez : haute qualité environnementale, sociale, économique. Vous donnez à cette consultation l'occasion de construire un contre-argumentaire en laissant penser que le but est de répondre à des inquiétudes. Mais les inquiétudes relèvent non pas d'une ignorance, mais d'un refus raisonné de ce projet.

Nous ne considérons pas de la même manière l'importance de cette consultation. Elle vous dit, ainsi que l'exige la situation, stop ! Et vous répondez : allez encore un peu ! Mes collègues compléteront.

Nous voterons contre cette synthèse proposée et vous demandons d'enterrer ce projet Boréalia 2 tant qu'il est biodégradable. Merci.

M. GEST : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Je l'avais dit en 2021 : décider de l'utilisation des terres aujourd'hui n'a pas le même sens qu'il y a 20 ou 30 ans quand les premiers coups de crayon étaient tracés sur la carte du projet Boréalia. On ne vit plus dans le même monde et les enjeux ont évolué.

Le rapport inquiétant du GIEC vient ajouter à l'urgence climatique une grande responsabilité pour tous ceux et celles qui décideront de continuer à bétonner sourdement des terres agricoles.

Je le répète encore : ce que l'on fera de cet espace d'une très grande qualité dira beaucoup de ce que nous sommes et de ce que nous avons mesuré de nos devoirs envers les générations futures.

Vous avez pris la décision en juin 2021 d'encourager l'extension de la ZAC Jules Verne à l'est d'Amiens. Aujourd'hui, vous souhaitez créer une nouvelle ZAC à l'ouest malgré l'opposition de la population et les avertissements de la MRAE sur les risques de remontée de nappes et de ruissellements.

Quelle ambition alors pour notre territoire ? Agrandir le hangar de l'Europe que constitue déjà notre grande région des Hauts-de-France ? Pour rappel, les Hauts-de-France représentent déjà 28 % du marché de l'immobilier, logistique, et autour de notre territoire amiénois on ne peut pas dire que ce soit en train de s'apaiser sur la bétonisation.

À Saint-Sauveur, sur la ZAC des Bornes du Temps, la nouvelle plateforme logistique XXL comprenant un entrepôt de plus 116 000 m² se construit.

Une nouvelle plateforme logistique est en train de voir le jour à Villers-Bretonneux.

Un peu loin, à Roye et à Nesle, c'est encore des constructions de surfaces logistiques dont on parle.

Il faudra donc absolument veiller à ne pas reproduire le même type d'offre dans ce que vous appelez « services aux industries ».

Dans la synthèse des participations du public, vous dites que vous ne voulez pas figer de vocation à cette zone, mais plutôt une capacité d'accueil. Cela n'est pas forcément rassurant. Beaucoup de grandes formules pour qualifier les critères d'acceptation des entreprises sur ces 62 hectares comme responsable, soutenable, mais rien de très précis finalement. Alors qu'on aurait pu imaginer des terres agricoles pour mettre en place un véritable circuit court dans Amiens, là, on place des pions par-ci, par-là, sans réelle stratégie : une pincée de PME, une louche de start-ups, quelques morceaux de grandes entreprises, éventuellement un peu de projets agricoles pour assaisonner un peu le tout et vous obtenez une mixture de ZAC sans réelle identité ni cohérence, alors qu'il faudrait revoir totalement la doctrine et la stratégie. Au lieu de consacrer nos meilleurs terrains à des boîtes à chaussures, il faudrait faire en sorte d'encourager la relocalisation et la réindustrialisation, encourager l'innovation et respecter l'environnement pour un autre type de croissance qui respecte l'emploi et la nature sans rester bloqué sur des schémas trentenaires.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Monsieur DESCHAMPS, puis Monsieur STENGEL.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président.

Ce sujet est certainement un des sujets les plus importants de ce conseil. Une manière simple ou simpliste de le prendre pour décider de son vote serait d'en faire un référendum pro ou anti écologie. Est-ce que parce que je vais voter pour ou contre je suis un écologiste ou est-ce que je suis un non écologiste ?

Mais en réalité, ce sujet est bien plus que cela parce que ce vote pourrait aussi être un référendum pro ou anti nouveaux emplois, pro ou anti développement économique de notre territoire.

Le rôle d'un élu, c'est de prendre de la hauteur pour soupeser tous les aspects d'un choix. Tous les aspects d'un choix. Notre rôle ce soir n'est donc pas de se positionner comme étant pro ou anti écologie, ce serait justement trop simpliste.

Je suis moi-même un pro écologiste, un pro écologie. Je roule à vélo autant que possible. Je suis favorable au bus électrique et au bus à gaz, dont on a parlé dans une autre délibération, plutôt qu'au bus au diesel. Je fais mes courses en privilégiant les circuits courts. Je suis soucieux de mon environnement. Je ne prends pas l'avion pour partir en vacances, etc. Etc. Etc. Je pourrais ajouter une longue liste d'actions que je mène au quotidien et qui font que je me ressens profondément comme un citoyen écologiste.

Mais je suis aussi un élu de terrain. Je vais, comme beaucoup de maires dans cette assemblée, à la rencontre des habitants de notre territoire, à la rencontre de salariés, à la rencontre de chefs d'entreprise, à la rencontre aussi des étudiants et des demandeurs d'emploi ou en recherche de requalification et leurs demandes à eux sont tout aussi légitimes que celles de certains habitants, comme par exemple celles du collectif Patat qui sont contre la création de cette ZAC. Le collectif Patat, qu'on entend manifester depuis le début de cette assemblée, a des revendications qui sont légitimes, qui sont les leurs et je les respecte. Mais les entreprises amiénoises qui ont besoin de s'agrandir pour embaucher ont, elles aussi, des revendications qui sont légitimes et je les respecte. Et les jeunes diplômés qui sortent de nos écoles et qui vont chercher du travail dans des entreprises innovantes ont eux aussi des revendications et des aspirations légitimes et je les comprends et je les respecte.

Vous savez : nous avons beaucoup étudié ce dossier qui est sur la table du vote aujourd'hui. Nous avons beaucoup rencontré. J'ai rencontré moi-même dans mon bureau de la mairie, ici,

des représentants de ce collectif d'habitants, du collectif Patat. J'ai passé une heure à les entendre pour bien comprendre leurs revendications.

J'ai aussi demandé beaucoup de temps à Marc FOUCAULT et je tiens à le remercier publiquement ce soir pour les nombreuses heures d'échange que nous avons eues en réel, en réunion, mais aussi par SMS et par appel pour qu'il m'explique des points que je n'avais pas saisis ou assez approfondis, pour qu'il me rassure aussi sur d'autres points, et je pense que c'est aussi cela notre rôle d'élu : d'échanger et, le moment venu, de voter en son âme et conscience.

Vous avez, Marc FOUCAULT, pris du temps pour écouter aussi les remarques et les remontées de toutes parts, par notre groupe comme par les enquêtes publiques dont vous avez parlé, et cela vous a amené à réduire substantiellement la taille originelle du site et à consacrer un espace à la production légumière ou fruitière.

La délibération dont il est question ce soir concerne une zone de 62 hectares en bord de rocade. Alors, oui, ce sont 62 hectares de champ qui vont être transformés pour accueillir de l'emploi, mais je dois dire que les dossiers, que nous avons profondément étudiés, sont très rassurants sur le fait que ce ne sera pas une zone d'activité comme celles que nous connaissons ou comme celles qui fleurissaient à la fin du XX^e siècle.

Nous avons aussi formulé, et vous en parlez, Monsieur le Président, Monsieur GEST, une demande sur la qualité des activités que vous ferez venir. Il ne faudra pas se précipiter. Il ne faudra pas vendre vite pour remplir la zone et je sais, parce que Marc FOUCAULT m'a rassuré aussi sur ce point, que ce n'est pas votre volonté. Il faudra choisir des entreprises innovantes parce que les entreprises innovantes, ça retient nos diplômés. On diplôme des Bac + 3, des Bac + 4, des Bac + 5 à Amiens. C'est aussi un moyen, avec ces entreprises innovantes, de les retenir sur notre territoire. Il faudra choisir des entreprises modernes et respectueuses des thématiques environnementales. Nous n'avons peut-être pas les moyens d'avoir, à Amiens, de par la taille de notre ville, une Silicon Valley à la française, mais nous devons tendre vers cet idéal.

Je ne voudrais pas non plus que ce dossier occulte le vrai responsable de l'artificialisation des sols. La réalité factuelle est très claire : deux tiers de l'artificialisation des sols est consommée par des extensions de zones d'habitation. Il est là le vrai problème. Il est là le vrai problème. Ce sont les nouveaux bâtiments, les nouveaux lotissements et cela, j'ai l'impression que cette délibération nous amènerait à occulter ce vrai problème.

Pour cette délibération, nous avons donc souhaité proposer aux élus de cette assemblée, Messieurs et Mesdames les Maires, un amendement et l'ajout de deux articles qui prévoiraient, en les adoptant, de créer un pacte entre la métropole et les communes pour limiter l'artificialisation des sols, dans un premier temps, et deuxièmement, de poursuivre une réflexion poussée portant sur les friches urbaines existantes et à venir, et Marc FOUCAULT en a parlé, afin de faciliter leur résorption et de les requalifier en priorité plutôt que de créer à l'avenir de nouvelles extensions.

En conclusion, nous vivons une période économique avec un vent dans le dos à Amiens qui est là, avec une vraie dynamique économique. Je ne voudrais pas être un élu qui casse cette dynamique en votant contre ce projet. Amiens au Cœur, en son âme et conscience, après avoir pesé tous les arguments de toutes les parties prenantes, votera donc favorablement ces 4 délibérations.

M. GEST : Merci. La parole est à Monsieur STENGEL.

M. STENGEL : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, bonsoir.

Je vais être bien plus court parce que ce que j'ai à dire est extrêmement concret et peut-être un petit retour de terrain parce que si j'entends que 497 Amiénoises et Amiénois se sont exprimés, j'aimerais pouvoir aussi dire qu'il y en a des centaines, pour ne pas dire quelques milliers, qui ne se sont pas nécessairement exprimés, mais qui s'expriment dans les permanences que chaque élu de terrain et de secteur tient chaque semaine et dont les deux thématiques qui reviennent très régulièrement sont, dans l'ordre, le logement d'abord, l'aide pour être logé, et ensuite l'emploi. Et ceux-là, quand on leur parle de se prononcer sur un projet comme Boréalia, ne prennent pas nécessairement le temps d'aller voir, de se connecter, d'aller regarder de près là-dessus parce que leur préoccupation, c'est retrouver de l'emploi. Et sur le secteur ouest d'Amiens, qui est meurtri, je le rappelle, par l'expérience de Whirlpool, on ne va pas y revenir, c'est assez dramatique, vous vous doutez bien que cette thématique de l'emploi, quand on voit se profiler plusieurs centaines, 1 000 – 1 500 emplois à l'horizon, bien entendu, la population que l'on peut rencontrer, qu'elle soit du quartier Renancourt ou qu'elle soit sur l'ensemble de l'ouest amiénois, bien entendu elle accueille extrêmement favorablement ces mesures-là et c'est la priorité ; la priorité des priorités. Donc moi, je me réjouis. Je trouve que vraiment ça répondra à un enjeu extrêmement fort.

Je remercie évidemment Marc FOUCAULT parce que nous avons travaillé ensemble de bien des manières. J'entends qu'il y a eu une consultation numérique et pas que : nous étions au cloître Demailly, il y a quelques mois, à recevoir les habitants. Avec Alain GEST, nous avons reçu le comité de quartier également. Et dans les préoccupations qui revenaient d'ailleurs, elles tournaient plus sur les flux de camions qui seraient possibles, est-ce que ça va traverser le quartier ? Nous avons rassuré sur ce point. Est-ce que le bus desservira la ZAC Boréalia ? Nous avons également rassuré sur ce point. Et ces questions étaient extrêmement pratiques.

Quant à la question de l'artificialisation, oui, nous l'entendons. Il ne s'agit toutefois cependant pas d'une forêt primaire. Il s'agit bien de champs cultivés. Je serais d'ailleurs bien curieux, parce que ce n'est pas nécessairement fait, d'avoir le bilan environnemental de ces terres cultivées en agriculture dite classique, parce qu'on a inventé l'agriculture biologique en réaction à l'agriculture classique. Je remets les choses un peu dans l'ordre. Il y a un siècle, on ne parlait pas de pesticides. L'agriculture classique était biologique. Enfin on pourrait y aller sur des débats d'idées et des débats écolos pendant quelques heures, je pense, dans cette assemblée, avec un nombre de points pareils à l'ordre du jour, on y serait encore demain matin.

Et donc moi, en tout cas, je n'ai aucun problème à voter favorablement ce dossier tant il répond à des enjeux qui m'apparaissent indispensables, indispensables sur le territoire sur lequel je suis élu local. Et donc c'est avec grande joie que j'accueille ce projet. Je vous remercie.

M. GEST : La parole à Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART. : Oui. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Bon, je ne vais pas être très lyrique, moi, mais plutôt dans la prose. Je vais vous donner des chiffres quand même pour bien appréhender justement tout ce qui concerne la zéro artificialisation nette, le zéro artificialisation nette ou là, on ne sait pas trop, et surtout la question qui pourrait se poser dans une collectivité comme celle-ci parce que finalement vous savez que la réduction des terrains artificialisés va avoir des conséquences évidemment au niveau des PLU de chacun, PLUI, c'est-à-dire qu'en clair le terrain qui ne va pas être disponible, il ne sera plus disponible donc pour construire notamment dans les communes. Et donc, je voudrais quand même donner quelques chiffres parce que je pense que c'est bien d'en être à peu près informé.

Les modes de calcul du ZAN, donc entre 2010 et 2020, il y a eu 17 000 hectares qui ont été artificialisés. Donc, l'objectif entre 2020 et 2030 est donc d'une réduction de 50 %, c'est-à-dire qu'on tombe à la moitié de 17 000, ça fait 8 500 hectares. Dans ces 8 500 hectares, on va nous décompter les 2 200 hectares du canal Seine Nord, puisque même si ce sont des projets de dimension régionale ou de dimension nationale, on ne sait pas trop, mais en tout cas ils étaient censés s'exclure du compte du zéro artificialisation nette ; ce n'est pas le cas, ils seront déduits. Donc, on ajoute aussi les 1 100 hectares du port de Dunkerque, on revient à Dunkerque. Donc, on va tomber à 5 000 hectares finalement disponibles pour les Hauts-de-France dans les 10 années à venir. Donc, ce qui nous fait donc un tiers de ce qui a été fait dans la décennie précédente. Je pense qu'il faut apprécier ceci déjà à sa dimension.

Un petit talon un peu quand même à Dunkerque parce que Dunkerque va nous faire 1 100 hectares du port de Dunkerque et sur ces 1 100 hectares il n'y a en fait que 150 hectares qui sont réellement côtiers. C'est-à-dire dans l'extension du port de Dunkerque, il est prévu l'extension côtière, c'est-à-dire navigable avec du fret marin, mais il y a aussi toute une zone autour qui va être finalement une zone d'activité industrielle ou commerçante, surtout industrielle, mais qui privera le reste de sa région d'autant d'hectares qui seront consommés. Et on est très nettement au-dessus de nos 60 petits hectares qui sont à l'échelle amiénoise.

Alors, ça a deux conséquences, ces 5 000 hectares restants. Ce n'est pas beaucoup, puisqu'encore une fois, si on se réfère à ce qui s'est passé avant, ça fait quand même beaucoup. Ça veut dire que globalement il faut envisager de réduire de deux tiers tous les projets, enfin toutes les réalisations qui ont été faites et tous les projets qui auraient voulu être montés pendant cette période de 2010 à 2020. C'est quand même assez conséquent.

C'est beaucoup, si l'on compare encore une fois aux 60 hectares de la ZAC Boréalia, parce que si on fait ces 60 hectares sur ces 5 000 hectares qui resteraient disponibles sur l'ensemble du bassin, on est donc sur un rapport d'à peu près de 1 à 100. C'est-à-dire qu'on est sur 1 % de la surface qui est disponible artificialisée et en plus la loi, comment dirais-je, ce projet ZAC s'inscrit totalement dans... il est totalement légitime dans le cadre de la loi de résilience puisque ces 60 hectares seront comptabilisés dans ces zones qui seront artificialisées et qui feront l'objet d'une comptabilité très spécifique qui nous autorisera ou ne nous autorisera pas à le faire. C'est-à-dire que finalement on est sur des micros espaces sur un ensemble disponible qui est quand même, encore une fois, 100 fois plus grand. Et on est sur cette problématique de la création d'emplois dans une région, encore une fois, où il y a une disproportion très importante, si encore une fois on compare Dunkerque qui n'a pas du tout le même taux de chômage que notre bassin. Bon.

Et puis dernière petite chose : je ne suis pas agriculteur, mais je commence à les fréquenter beaucoup au Pôle Métropolitain. Quand on leur dit que sur le plateau, là-bas, on va faire, on pourrait faire du maraîchage, ça les fait un peu sourire si vous voulez. Faire du maraîchage sur un plateau de ce type-là où il n'y a pas d'eau, c'est quand même un peu compliqué. Donc, le fait de voir des petits maraîchages s'installer partout c'est bien mignon, mais je ne pense pas que cette zone-là ne soit tout à fait... enfin ne soit pas tout à fait propice à ce type d'exploitation agricole.

M. GEST : La parole à Brigitte FOURÉ.

MME FOURE : Merci, Monsieur le Président.

La fille de cultivateur que je suis souscrit totalement notamment au dernier propos que vient de tenir Pascal RIFFLART.

Moi, je voulais simplement repositionner les choses et je trouve que quand on s'intéresse à son avenir, il faut d'abord savoir d'où on vient. Et d'où on vient, il faudrait rappeler quand même qu'en 2014, on a eu la fermeture de l'entreprise Goodyear qui venait d'intervenir. On a eu peu après la fermeture de l'usine Whirlpool, sans oublier la perte du statut de capitale régionale.

Quels coups on a pris sur la tête ! Et on pouvait s'attendre ou s'imaginer qu'on allait aller vers une spirale du déclin et notamment d'une perte en matière de développement économique absolument conséquente.

Bien loin de là, et je ne prétendrai évidemment pas que ça n'est dû qu'aux actions qui ont été menées par la ville et la métropole, mais je ne peux pas m'empêcher de penser que ces actions menées ont eu un impact sur l'attractivité de notre territoire et son dynamisme économique. Bien loin de là donc, nous constatons aujourd'hui que nous avons non pas rattrapé en totalité le retard que nous avons en termes de taux de chômage par rapport à la moyenne nationale, mais qu'en tout cas nous avons diminué l'écart puisque nous étions 2 points au-dessus de la moyenne nationale en 2014 et qu'aujourd'hui on est autour de 1 point au-dessus de la moyenne nationale. Ça ne nous fait évidemment pas crier victoire, mais ça montre qu'on va dans le bon sens et que notre territoire a notablement gagné en attractivité. Il n'y a pas de hasard.

Et je voulais vous dire que le débat que nous avons aujourd'hui nous amène à nous poser des questions sur ce que nous voulons faire. Est-ce que nous voulons continuer ou pas ? Et là, je me dis qu'effectivement, quand on constate que le taux de chômage des jeunes n'a jamais été aussi bas aujourd'hui depuis 1981 à l'échelle de notre pays, là encore ce n'est pas suffisant, mais ça veut dire qu'on va dans le bon sens. Il faut donc absolument qu'on continue à entamer cette dynamique du renouveau et du déploiement des activités économiques sur notre territoire.

Je crois vraiment que tout ça va dans le bon sens et c'est la raison pour laquelle, évidemment, vous vous doutez bien, je suis tout à fait favorable à la création de cette ZAC Boréalia 2 qui est beaucoup plus réduite, Marc FOUCAULT l'a dit tout à l'heure, que ce qui avait été imaginé il y a quelque 20 ans, 25 ans maintenant, lorsqu'on parlait d'Europamiens et il y avait encore un autre terme qui m'échappe, là, dans l'instant. Mais donc je crois que là, ce qui vous est proposé, c'est quelque chose à la fois de raisonnable et de compatible avec les préoccupations environnementales que nous avons tous et surtout ça répond aux besoins des entreprises qui existent sur notre territoire ou qui veulent envisager de s'y implanter.

Je voudrais vous citer juste une illustration. Hier, dans le cadre d'une opération ensemble dans votre quartier, j'étais dans le quartier Gare la Vallée. À cette occasion, j'ai visité le FabLab. J'ai rencontré des jeunes chefs d'entreprise, de deux entreprises, dont une, je la cite, je ne vais pas vous donner son nom, peu importe le nom à la limite, mais une entreprise qui a démarré avec un salarié et qui en compte aujourd'hui 40. Et ils sont dans des domaines qui sont extrêmement pointus et pleins d'avenir. Moi, j'ai été frappée, et les élus qui m'accompagnaient, je pense à Véronique CLECH qui était avec moi hier et qui a passé cette journée avec moi, mais je pense aussi à Danièle LETURCQ, la présidente du comité de quartier. On a été absolument subjugués par l'enthousiasme, le dynamisme et l'inventivité, la créativité de ces chefs d'entreprise. Donc, immanquablement, on va avoir besoin de terrain pour faire face aux attentes de ces pépites, de ces nouvelles entreprises qui sont en train de naître sur notre territoire.

Évidemment, moi, en tant que maire d'Amiens, je me réjouis que ces chefs d'entreprise, qui ne sont pas tous, très loin de là, amiénois, aient choisi notre territoire, aient choisi notre ville, aient choisi notre métropole pour s'y développer et expérimenter leurs idées qui paraissent peut-être folles, mais après tout aujourd'hui ne faut-il pas un grain de folie pour créer une entreprise ? Donc en tout cas, moi, je me réjouis qu'on puisse offrir à ces chefs d'entreprise des possibilités

de se développer dans l'intérêt de l'ensemble de nos jeunes et moins jeunes sur Amiens et sur Amiens Métropole.

M. GEST : Merci. La parole à Georges DUFOUR.

M. DUFOUR : Oui. Merci, Monsieur le Président. Oui. Moi, je voudrais amener quelques précisions.

Alors, déjà la première, c'est au niveau de la qualité de ces terres. On a l'impression, quand certains en parlent, qu'on est dans le Santerre. Rassurez-vous : on en est bien loin, ce sont des terres très séchantes. Je vous signale quand même que c'est juste à côté de Saveuse, donc juste à côté de chez moi, que j'ai cultivé ces terres-là. Et pour information, cette année, vous n'êtes pas sans savoir qu'on a eu un été très sec, un printemps très sec, et il y a des pois de conserve dans ce secteur-là juste à côté qui n'ont pas été récoltés parce qu'il n'y avait pas assez de rendement. Ils étaient restés tout petits, très secs. Ça, c'est une chose.

Deuxième chose : les 5 hectares qui sont restés pour l'agriculture maraîchère à cet endroit, moi, je l'ai conseillé en bureau dernièrement, je pense qu'il faut déjà y prévoir l'irrigation parce que si vous croyez qu'on va faire du maraîchage dans des terres aussi sèches, il faut espérer qu'il fasse du temps comme hier ou aujourd'hui ou avant-hier quand il pleut. Mais s'il continue à faire sec comme on l'a eu aux mois d'avril/mai, je peux vous dire que les récoltes, il faudra trouver autre chose pour avoir des circuits courts avec la production de ces terres-là.

Voilà, c'est des précisions. Alors, c'est un domaine que je connais bien et d'ailleurs il y a plusieurs agriculteurs dans cette salle qui pourraient vous dire la même chose. Alors, il faut quand même...

Autre chose aussi ! Une précision. Concernant les agriculteurs en place, il faut savoir que ces terres-là ont été achetées il y a plus de 20 ans. Je sais très bien, je faisais partie du comité de pilotage et le président en était Joseph DEBART, et ces terres-là ont été achetées à cette époque-là et les agriculteurs qui ont continué à les exploiter savent très bien qu'ils ont des baux précaires. C'est-à-dire que ces terres-là pouvaient être reprises n'importe quand. C'est complètement différent d'une terre louée avec un bail rural.

Voilà ces quelques précisions que je souhaitais apporter. Pour ma part, je voterai favorablement parce que je pense qu'il y a des priorités et notamment pour les habitants de ce quartier.

M. GEST : Merci. La parole à Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Oui. Bonsoir.

Alors, en écoutant le débat, là, il y a quand même quelque chose que je voudrais partager avec vous : c'est le mot éco-blanchiment. Éco-blanchiment, c'est la traduction en français correcte de ce que certains adeptes de la start-up nation dans la salle pourraient appeler greenwashing. C'est un peu l'impression que j'ai en écoutant les débats de ce soir.

Moi, mon intervention, elle était plutôt sur la question de la compensation collective agricole, la convention avec l'État. Il me semble que dans ce contexte-là, c'est un éco-blanchiment à 438 442 euros. Un éco-blanchiment de la destruction des sols agricoles, de leur potentiel de biodiversité. On pourrait revenir sur la question des sols et sur la façon dont elle est pensée à l'échelle de la métropole dans la suite du débat que vous venez de lancer. Donc, le potentiel de biodiversité et de la mission première en matière d'autonomie alimentaire et cette destruction elle est éco-blanchie par votre comportement. Ça me donne un petit peu l'impression, vous

voyez, du cynisme de la question des droits à polluer autour de cette question. Alors, 438 442 euros que la convention avec l'État, en l'état, ne permettra pas d'affecter directement au projet sur place de 5,4 hectares en l'état.

Quand on revient sur effectivement cette place de l'État dans cette convention, il y a des choses que moi j'ai un petit peu de mal à comprendre parce qu'on a entendu, en janvier dernier, le Premier ministre Jean CASTEX venir expliquer au nom de l'État un certain nombre de choses au sujet de l'artificialisation sur la friche en l'occurrence de Cosserat et qui rappelait quand même que l'esprit de la loi, si je ne me trompe pas, c'était autour de l'artificialisation, éviter, réduire et compenser, mais dans cet ordre-là. Donc autour de tout ça, il y a quand même, moi, aussi un questionnement autour de la parole publique et de la façon dont c'est porté par un certain nombre d'interlocuteurs. Ils étaient, tout à l'heure, Monsieur, dans ce rassemblement, plus de 6 et puis il se trouve qu'il y avait quelqu'un, je pense, que vous côtoyez un petit peu à quelques occasions puisque c'est l'ancienne ministre de l'Agriculture qui a été... de la transition écologique, pardon, qui a été récemment sous des étiquettes qui sont... que certains parmi vous dans la salle partagent. Voilà. Les gens peuvent changer d'avis, c'est une bonne chose. Mais sur ces éléments-là, j'ai quand même une difficulté à comprendre que la parole publique pourrait être comprise. Voilà.

Après, sur la question de l'enclave de 5,4 hectares qu'on dirait presque dessinée comme un lot de consolation, quand on regarde les plans, cette petite enclave de 5,4 hectares avec un projet agricole ambitieux, voilà, je suis... on est plutôt ravis que la métropole puisse porter des pré-projets agricoles de 5,4 hectares mais je pense qu'elle peut faire mieux. Voilà. Un projet agricole ambitieux de 62,1 hectares, ambitieux et prioritairement autour de la production légumière ou fruitière, je pense qu'on en est capables.

M. GEST : Oui, Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Monsieur le Président, je vous remercie. Mes chers collègues.

Alors, je vous remercie aussi pour la qualité de la plaquette commerciale qui nous a été remise sur nos bureaux et dont les habitants de Renancourt ont eu une communication également. Elle est de très bonne qualité. C'est vrai : elle fait rêver !

Moi, je me demande ce qu'aurait fait notre illustre prédécesseur, le fameux visionnaire qui nous inspire tous qui est Jules VERNE, depuis le début de ce dossier puisqu'on en parle depuis 2020 lors de ce mandat, mais c'est vrai que c'est un vieux dossier. Vous l'avez constamment répété et répété.

Alors, ce qui est... je note c'est... nous avons évolué dans la qualité de nos débats, dans la qualité des rapports qui ont été fournis aussi aux élus que nous sommes et j'apprécie. Pour le moment en tout cas, nous évitons les caricatures, nous évitons le mépris et les moqueries auxquels nous faisons face régulièrement.

Et je note aussi que même si la consultation publique qui a eu lieu est une obligation pour vous, comme l'indiquait tout à l'heure notre collègue Fabien VOULMINOT, vous avez fait le service minimum. Vous avez accepté, et je vous en remercie, Monsieur FOUCAULT, d'organiser une visite de terrain à notre demande. Il y a eu deux réunions publiques, etc. Mais pour le coup, c'est une occasion manquée. La discrétion dont vous avez fait preuve pour ce débat et l'orientation économique que prend notre territoire, au-delà de ce sacrifice de terre agricole, pour nous, c'est une occasion manquée. C'est assez dommage.

Alors même que les centaines de personnes qui ont réussi à être informées de cette consultation publique obligatoire s'en sont saisies, moi qui ai l'habitude de lire des rapports d'enquête publique, je m'étonne qu'il y ait peu de copiés-collés finalement, qu'il y ait souvent des réponses très construites et surtout des propositions. On est loin des caricatures que vous aviez pu craindre, Messieurs les Vice-Présidents et Président, à savoir nous sommes loin des décroissants, nous sommes loin de l'économie de cueillette et autres hurluberlus qui ont des fleurs dans les cheveux et des sandalettes.

Les contributions du public, pour moi, sont de très bonne qualité. J'y ai passé le samedi après-midi. C'était savoureux et je trouve que c'est plein d'espoir et aussi une vision que nous, élus, nous devons peut-être un peu plus avoir. Et on est loin du NIMBY, c'est-à-dire pas de ça chez moi, que pourraient avoir quelques habitants de Renancourt de peur de tous les camions qui vont pouvoir passer, dont ils se plaignent déjà avec la déchetterie, mais bon c'est un autre sujet.

Donc, moi, je suis agréablement surprise par la qualité des contributions et vraiment je regrette qu'on n'ait pas eu l'occasion avec ce grand débat, on l'a un petit peu ce soir, mais on aurait dû l'avoir avec les habitants de notre métropole, c'est quelle économie souhaitons-nous pour les générations à venir ? Puisque, vous l'avez dit, c'est vrai qu'il y aura peut-être quelque chose sur la formation. On doit penser au chômage des jeunes, la maire d'Amiens l'évoquait à l'instant, quand on va décider, grâce à ce bulletin vert, qui va nous permettre de voter juste après, en tout cas sur la délibération créant la ZAC.

Donc, occasion manquée pour notre groupe et en même temps, dans le cadre des contributions, il y a un certain nombre de choses qui revenaient au-delà des propositions d'agriculture ou de refus de nouveaux projets commerciaux parce que la ZAC, le C a été compris comme commercial, donc on peut vraiment s'interroger sur la connaissance ancienne de ce projet, comme on nous a dit sur France Bleu Picardie, et une parfaite connaissance des habitants de ce projet.

Il y a quelque chose qui revenait souvent dans les contributions des habitants, c'est l'absence de modernité. Pourtant, le mot est employé à la une de cette belle plaquette commerciale, mais c'est plutôt notre niveau de ringardise quant à la qualité de ce dossier. Le fait que même Monsieur BACRO qui rappelle, et c'est très juste, que le dossier a commencé en 1969, pour la plupart nous n'étions pas nés en 1969. Ensuite, ça a été un projet dans les années quatre-vingt et ainsi de suite et, oui, il y a eu des réserves foncières qui ont été faites, mais comme disait notre jeune collègue Zoé DESBUREAUX, le monde a changé depuis et apparemment les habitants qui ont contribué ont l'air d'être beaucoup plus informés que nous-mêmes.

Donc, est-ce que nous devons être rassurés par les images très sympathiques, agréables, qui ont été communiquées en tout cas au *Courrier picard* ? Parce que les habitants et les élus que nous sommes n'avons pas eu connaissance de ces jolies images qui n'ont pas d'ailleurs de crédits sur le site du *Courrier picard*. C'est dommage : on aimerait bien savoir d'où elles viennent. Ça fait rêver. Donc, on va avoir une forêt avec des petites éoliennes, des centrales solaires sur les toitures, plein de piétons, un petit food truck, pas de camions, mais juste un petit food truck pour nourrir les start-uppers qui vont pouvoir éventuellement travailler là-bas. Alors, c'est une image qui fait rêver. C'est peut-être ça votre sens de la modernité, votre sens de la qualité environnementale. Moi, je nous appelle à assumer aussi ces choix économiques que nous faisons.

Alors, ce qu'on apprécie, c'est le changement de discours puisqu'auparavant si nous suivions le rapport de programmation de Catalyse que vous aviez sollicitée pour savoir où positionner, avec quel scénario, Amiens Métropole dans la grande compétition mondiale, la compétition, l'attractivité des territoires, etc., donc le scénario 2 qui a été retenu, c'était 60 % de logistique et

40 % d'autres artisanats, entreprises classiques, etc., et services aux entreprises, et donc une vision mixte, une approche mixte de la ZAC économique. Désormais, on n'assume plus trop ça. Pourtant dans le rapport, en page 3, le rapport sur la création de la ZAC, on parle de répondre aux besoins des entreprises en incluant de grands lots de 5 à 20 hectares. Alors, mon Bac scientifique date un peu, mais si on est sur 62 hectares moins 5,5 hectares à peu près de maraîchage, combien on va faire d'entrepôts entre 5 et 20 hectares ? Je vous laisse faire le calcul. Donc, je ne vois pas trop où est-ce qu'on abandonne potentiellement en tout cas la logistique, mais j'espère qu'on va trouver plein d'autres choses, toutes ces grandes et belles entreprises.

Et j'apprécie aussi qu'on ait repris notre terminologie de haute qualité environnementale et sociale pour le choix des entreprises qui vont ne pas manquer, qui font déjà la queue d'ailleurs pour vite s'installer à Amiens dans cette magnifique zone qui va avoir une magnifique vue également qui sera bien entendu préservée. Donc, assumons la logistique, la taille des entrepôts que vous avez prévus de 5 à 20 hectares, même s'il va y avoir des petits lots.

Pour moi et pour nous, ça a été dit, nous validons que le... au-delà d'Amiens Métropole, la Somme devient le hangar de l'Europe. Alors c'est vrai que c'est facile : on a plein d'autoroutes à côté, c'est la solution de facilité. Donc, quand bien même votre discours évolue, nous espérons, puisque malheureusement nous pensons que cette ZAC va être acceptée, qu'avec ce dernier acte d'aménagement d'envergure qui aura un impact pour plus de 50 ans, la plupart d'entre nous n'en verrons pas la fin en tant qu'élus. Ces terres, qui ne sont pas chères pour l'immobilier et l'entreprise, elles sont inaccessibles pour les agriculteurs qui veulent s'installer. Elles sont inaccessibles. Donc, c'est cher pour quelqu'un qui veut, avec Terre de Liens par exemple, s'installer pour faire de l'agriculture, et pas forcément du maraîchage. Notre collègue Fabien VOULMINOT parlait de houblon, par exemple. En effet, ces terres, pour l'instant, elles sont pauvres. Pourquoi ? Des années, des décennies d'une agriculture intensive, conventionnelle, chimique. Donc oui, il ne faut pas s'étonner qu'il n'y ait plus beaucoup de biodiversité sur place malheureusement. Donc, ces terres, apparemment, elles ne sont pas chères pour l'immobilier, l'entreprise. Pour autant notre territoire, il a une valeur. Donc nous, on souhaiterait que notre économie elle soit plus réelle, relocalisée. L'industrie, d'accord, on peut en rediscuter. Il faut qu'on garde le contact avec ce qu'on produit et ce n'est pas forcément des entrepôts. On va poser des choses, on va faire circuler des choses sur notre territoire qui vont nous le garantir.

Donc, nous n'appelons pas à la décroissance. Nous appelons à un autre type d'emploi et l'agriculture c'est aussi des emplois, ce qui a souvent été balayé dans nos débats, peut-être moins ce soir, donc j'apprécie aussi l'évolution. Mais moi, je voudrais vous parler de sobriété. Ça vient maintenant dans les...

M. GEST : Madame, je vais vous demander de conclure vraiment.

MME THEROUIN : Oui, je vais conclure bientôt.

M. GEST : Mais vraiment !

MME THEROUIN : Je conclus bientôt, mais le temps de parole n'est pas limité dans le règlement intérieur, Monsieur le Président.

M. GEST : Oui mais enfin il y a des gens qui vous écoutent sagement et ils ont aussi envie de pouvoir s'exprimer peut-être et de...

MME THEROUIN : Vous pouvez couper aussi vos collègues de l'exécutif qui ont été nombreux à s'exprimer ce soir, n'hésitez pas.

La sobriété foncière, c'est aussi, Monsieur RIFFLART l'a précisé tout à l'heure, nous n'avons pas de PLUI, ce qui est... Ce qui va être sacrifié ce soir potentiellement avec Boréalia 2, c'est autant de développement qu'il n'y aura pas à Camon, à Thézy-Glimont et dans vos autres communes, Messieurs-Dames les élus, chers collègues. Donc, la sobriété foncière, nous devons l'avoir collectivement, à l'échelle pas uniquement d'Amiens et de la reconquête des friches qu'on nous promet. Ça y est, c'est bon, vous avez compris, ça va être votre priorité. C'est la sobriété foncière sur l'ensemble de notre territoire.

Donc oui, une ZAC moderne, de qualité environnementale, etc., mais vous nous avez dit depuis 2 ans que la réserve foncière qui va être... qui va s'offrir grâce à Boréalia va nous donner une solution pour 7 ans. 7 ans seulement ! On fait quoi dans 7 ans ? On recommence ? Non ! On ne pourra plus recommencer, ça sera trop tard. Donc, l'aménagement qui sera fait va avoir un impact sur les générations à venir et ça sera trop tard. C'est irrémédiable, irréversible.

Donc, ce soir, grâce à votre bulletin vert qui va vous permettre de voter à bulletin secret en votre âme et conscience pour les générations à venir – nos enfants nous regardent sans doute ce soir, vos petits-enfants peut-être aussi – avec notre groupe, avec constance depuis le début de ce mandat, nous voterons encore contre la création de cette ZAC. Ça ne vous étonnera pas.

En revanche, je souhaite être étonnée par le résultat. Je vous laisse méditer sur deux citations, celle d'une députée En Marche qui, une fois n'est pas coutume, je cite quelqu'un d'En Marche : « Ce projet dont l'opportunité économique n'est pas démontrée, là où les risques sur l'environnement sont par contre bien réels ». Donc, en 2030, puisqu'on aura une solution foncière d'ici que la ZAC soit aménagée, donc on prend les mêmes et on recommence et qu'est-ce qu'on fait ? Je vous laisse aussi méditer sur une citation maintenant illustre de notre président prononcée lors du conseil d'agglo du 29 avril 2021 avant de voter : « Il faut tout faire, Messieurs-Dames, pour protéger la nature ».

Je vous remercie.

M. GEST : Bien. Je pense que tout le monde a eu l'occasion de s'exprimer. Le moment est venu de passer au vote.

Juste quelques remarques parce que j'ai eu vraiment le sentiment, Madame THÉROUIN, que vous étiez gênée par l'évolution que nous avons menée sur ce dossier et si nous l'avons menée, c'est parce qu'on a écouté tout le monde. Ça n'a pas été dit, mais Marc FOUCAULT a rencontré beaucoup de monde. Il a aussi reçu l'association qui s'est illustrée dans les rues depuis quelques heures parce qu'effectivement nous écoutons. Et je note que vraiment, Madame THÉROUIN, vous en êtes, pour défendre ce dossier, à citer vos ennemis intimes. Ça, c'est extraordinaire.

Je voudrais simplement faire remarquer aussi que vous aviez la possibilité, pour exprimer un autre avis sur le développement économique, de participer aux journées de... à la journée de l'université économique de l'Amiénois cette semaine, malheureusement... oui, d'accord. D'ailleurs, on pourrait aussi regarder ce que ça prend, votre travail, comme espace justement destiné normalement à l'agriculture, mais...

Je voulais vous dire que nous n'avons jamais validé, nous n'avons jamais, je l'ai déjà dit, mais je répète, validé les propositions du cabinet Catalyse. Donc, vous avez, depuis le début de ce débat, argumenté en partie votre opposition sur quelque chose qui n'a jamais été validé par qui que ce soit ici. Ça, c'est un point quand même qu'il faut dire parce que ce que je regrette, vous

disiez, mais pourquoi on ne peut pas avoir un débat plus serein ? Parce que pour avoir un débat serein, il faut mettre les vrais éléments sur la table.

Pendant des mois et des mois, vous-même, d'autres autour de vous et également ceux qui se sont exprimés dans la rue ont continué à dire que c'était 290 hectares. Ça ne peut pas donner lieu à un débat serein quand on ment effrontément à tout le monde. Depuis le départ, c'est 62 hectares, et aujourd'hui c'est 62 - 5,80, c'est-à-dire quelque chose comme 56 et quelque chose. Voilà. Donc ça, c'est une chose.

Deuxièmement, j'ai vu que Madame DESBUREAUX disait : « On n'est plus dans le même monde. » Ça a été repris par quelqu'un d'autre. On n'est plus dans le même monde peut-être, mais on a toujours besoin d'emplois. On a, c'est vrai, Brigitte FOURÉ le disait tout à l'heure, rattrapé une partie du retard des 1 % de demandeurs d'emploi par rapport à la moyenne nationale. Ça veut dire qu'ici le développement économique va encore plus vite qu'ailleurs, et je m'étais personnellement engagé pour qu'on arrive à rattraper la moyenne nationale. Je ne veux pas qu'on en reste en cours de route. Et je vous le dis très clairement : je ne serai pas le président qui empêche des entreprises de venir ici à Amiens si elles ne correspondent pas à ce que nous attendons d'elles.

Par ailleurs, Madame DESBUREAUX, vous avez cité un développement de logistique, parce que c'est votre marotte la logistique, qui se situe à Saint-Sauveur. Je pense que vous êtes informée que Saint-Sauveur ne fait pas partie d'Amiens Métropole. Et vous devez avoir un débat terriblement difficile avec votre camarade René LOGNON, président de la communauté de communes dont dépend Saint-Sauveur, qui, lui, ne se pose pas les mêmes questions apparemment que vous et qui fait effectivement un ensemble qui est plus grand encore que ce que nous-mêmes avons eu. Voyez-vous ! Donc, il est quoi, Monsieur LOGNON, qui a toujours été un élu pragmatique ? Il veut fournir des emplois à ses ressortissants. Comment on peut critiquer quelqu'un qui fait ça ?

Et puis vous dites : il faut réindustrialiser. Déjà il faut vous mettre d'accord avec Madame THÉROUIN parce qu'elle dit : oui, la réindustrialisation, on peut en parler. Non, on n'en parle pas ; nous, on fait. Est-ce que vous voulez que je vous cite Ynsect, Metex, Unither, Valeo, Dunlop, Friedlander ? Dans quelques minutes, nous allons avoir un dossier de 50 emplois sur Friedlander. C'est quoi ça ? Ça s'appelle comment ? De l'industrie. Donc, je crois que vraiment il y a des incohérences dans votre raisonnement que vraiment je n'arrive pas à suivre. La réindustrialisation, elle est actuellement en cours dans l'ensemble du pays et particulièrement ici.

Et puis, une dernière chose parce que j'ai lu ça, alors je ne sais plus dans quoi parce que dans les documents mensongers, on a eu l'embarras du choix, mais j'ai lu, je crois que c'est dans un courrier qui a été adressé aux maires pour leur demander de voter contre ce soir. On leur a dit : oui, mais regardez ce qui se passe, la ville d'Amiens est en train de faire ça en catimini contre vos communes pour utiliser. Elle sait qu'elle va réviser son PLU et donc avant de le réviser elle veut vous caler rapidement et sournoisement l'installation de cette zone. Vous avez entendu ce qu'a dit Brigitte FOURÉ précédemment. Nous allons certes réviser, nous sommes en cours, au début de la révision du PLU, mais nous allons apporter une modification très rapidement et dans cette modification, qu'est-ce qu'il va y avoir ? Comme je m'y suis engagé personnellement vis-à-vis du président de région, du préfet de région, pardon, j'ai dit : toutes les terres que nous aurons évaluées comme n'étant pas susceptibles d'accueillir de l'économie et que le rapport de la mission régionale avait abusivement, comment dirais-je, destinées à faire de l'économie, comme elle nous avait aussi, dans le même rapport, indiqué que ce n'était pas la peine de faire des hectares supplémentaires puisqu'on en avait à Villers-Bretonneux et au Bosquel. Manque de bol, ces deux communes ne font pas partie d'Amiens Métropole. Donc, j'ai dit cela et on est

en train d'y travailler avec les services et on est tout à fait en phase avec ça parce que c'est une façon de compenser en plus de la compensation financière. Et cette compensation financière, je finis par-là, elle a été validée par la commission départementale agricole qui est chargée de regarder ces dossiers. Elle l'a été à l'unanimité moins une abstention. C'est-à-dire les gens qui sont les plus susceptibles de regarder un développement économique avec disons un peu de précaution, parce que c'est leur job, eux-mêmes, ils ont dit oui, on est d'accord sur ce projet.

Donc, on a fait tout légalement. On n'a pas assez fait de concertation. C'est vrai, vous dites, j'ai même noté : il y a l'opposition de la population. Je n'ai pas le sentiment que j'ai eu l'opposition de 180 000 habitants de l'agglomération sur ce sujet et j'ai bien aimé l'intervention de l'élu du secteur concerné qui est quand même assez bien placé, peut-être pas le mieux, mais enfin quand même pas si mal placé que ça pour juger de la réaction des gens principalement concernés immédiatement à côté de la ZAC et qui ne sont pas du tout en train de nous envoyer tous les jours des mails. Donc, on a fait le boulot pour qu'aujourd'hui on vous présente un dossier parfaitement légal, un dossier parfaitement préparé et que l'on présentera, comme je m'y suis engagé avec Clément STENGEL et Marc FOUCAULT, aux habitants du quartier le plus concerné publiquement en septembre parce que maintenant il faut enfin, oui, avoir un débat serein sur ce dossier.

Voilà pourquoi aujourd'hui je vous demande de voter les 4 rapports et on va commencer par le numéro 28 qui est donc la synthèse de la procédure de participation du public que l'on va faire à main levée.

ADOPTE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT.

Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX, M. PIOT (pouvoir à Mme ROUSSEL) ont voté contre.

M EVRARD s'est abstenu.

M. GEST : Donc, nous allons maintenant mettre aux voix avec le bulletin vert, je pensais que ça vous ferait plaisir Madame THÉROUIN, donc vous allez pouvoir répondre pour ou contre ou abstention. Ah ! pardon. Oui. J'oubliais l'amendement de Monsieur DESCHAMPS. Oui, oui. Mais il va d'abord lire son amendement, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président.

Je vous propose donc d'ajouter un article 8 qui serait ainsi rédigé : « Amiens Métropole s'engage à la poursuite de la réflexion portant sur les friches urbaines, à faciliter leur résorption et à les requalifier en priorité de futures extensions à vocation de logement ou d'économie. »

Et un article 9 qui s'expliquerait ainsi : « Amiens Métropole engagera un pacte ou un contrat moral avec toutes les communes d'Amiens Métropole pour limiter l'artificialisation des sols tout en continuant à faire de son territoire une terre d'accueil pour les entreprises et attirer de nouveaux habitants. »

M. GEST : Je vous remercie. La parole à Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : L'article 8, ça ne nous dérange pas de le voter.

L'article 9, ça me pose question d'autant que je ne peux pas le déconnecter des propos tenus lors de votre intervention tout à l'heure. Parce que l'article 9, si on peut le remettre, l'article 9 : « un pacte ou un contrat moral avec toutes les communes d'Amiens Métropole pour limiter l'artificialisation. » D'abord, on laisse un peu aux communes réfléchir sur leur propre PLU quand même, avec leurs administrés, avec leurs élus. Et puis, « tout en continuant à faire sur son territoire une terre d'accueil pour les entreprises et attirer de nouveaux habitants », mais si je mets ça en relation, donc ça veut dire que quand même pour accueillir les entreprises, il y a le travail sur les friches bien sûr, mais pas seulement. Les nouveaux habitants, sauf à considérer qu'il faut accueillir les nouveaux habitants que sur la ville d'Amiens. Et vous avez dit tout à l'heure que vous contestez justement le fait que les communes puissent construire du logement dans leur commune. Et moi, cet article 9, je ne peux pas le voter. Je n'accepte pas.

M. GEST : Bien. Chacun s'est exprimé.

J'ai trouvé qu'effectivement l'article 8 correspondait bien à ce que nous-mêmes avons décidé.

Quant à l'article 9, de toute façon, j'allais dire, les communes, elles vont être amenées aussi à limiter l'artificialisation des sols et ça va se faire dans une réflexion globale. Donc, c'est un vœu qui, à mon avis, s'apparente de toute façon à la réalité qui est devant nous et qui touche d'ailleurs les communes, à part quelques-unes qui ont, dans notre agglomération, beaucoup d'activités économiques déjà, qui les touche surtout justement sur le logement. Surtout sur le logement et c'est une vraie problématique parce que si certains ici pensent que la fameuse zéro artificialisation des sols, ce n'est rien du tout, on va gérer ça comme qui rigole, moi, je vous dis très clairement : si la proposition qui est faite dans quelques années aux communes rurales, c'est de dire : ne vous inquiétez pas, vous rêvez d'une petite maison avec un terrain, on va vous mettre dans un bâtiment de 3 étages et ça ira très bien, je pense qu'on risque d'avoir quelques petits problèmes avec la population. Mais cela étant, c'est la loi.

Et donc, moi, je vous propose de voter pour l'amendement présenté par Renaud DESCHAMPS. J'ai cru comprendre que l'article 9 posait problème, donc je me tourne vers lui pour que, éventuellement, il le retire.

M. DESCHAMPS : Vous pouvez mettre aux voix l'article 8, puis l'article 9.

M. GEST : Oui ! Bien sûr, mais c'est ce que je vais faire.

M. DESCHAMPS : Oui.

M. GEST : Mais bon voilà. On va mettre l'article 8, voilà, donc poursuite de la réflexion sur les friches. Attendez, là, non... On ne recommence pas le débat. On est sur... non. Non. On est sur les votes. Ça c'est très bien passé jusqu'à présent. Je ne vous ai pas coupé la parole, vous avez eu autant que nécessaire la parole, maintenant on est sur le vote des amendements précédant le vote des textes. Donc, l'un des deux prend la parole, Monsieur VOULMINOT ou Monsieur PRADAT, mais pas les deux.

M. VOULMINOT : On était bien sur le vote. C'est juste pour vous annoncer que notre groupe ne prendra pas part au vote. Voilà.

M. GEST : Très bien. Donc, c'est noté. Bon. Alors maintenant je mets aux voix l'article 8.

APPROUVE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : Article 9.

MME FOURE : Explication de vote ?

M. GEST : Oui. Brigitte FOURÉ.

MME FOURE : Merci. Pour ma part, je m'abstiendrai par solidarité avec mes collègues des autres communes et parce que je pense que c'est important que le maire de la ville d'Amiens s'abstienne sur ce point, même si en effet le contenu n'est pas, comment dirais-je, n'engage qu'assez peu. C'est une pétition de principe. Néanmoins par solidarité avec mes collègues, je m'abstiendrai.

M. GEST : Bien. Devant ces prises de position, je me retourne de nouveau vers Renaud DECHAMPS. Vous souhaitez qu'on mette l'article 9 aux voix ?

M. DESCHAMPS : Parce que vous croyez que la décision du maire d'Amiens va me faire retirer l'article 9, ma proposition ? Non.

M. GEST : Ne soyez pas désagréable inutilement.

M. DESCHAMPS : Mais non, mais je ne vois pas pourquoi vous posez cette question.

M. GEST : Mais franchement je ne comprends pas votre façon de faire véritablement.

M. DESCHAMPS : Mais c'est moi qui ne comprends pas votre question.

M. GEST : Il n'y a rien à faire.

M. DESCHAMPS : On la met au vote !

M. GEST : Même quand on parle calmement des choses, il faut que vous en remettiez une couche, c'est quand même terrible.

Bon. Alors, l'article 9, je le mets aux voix.

REJETE

Observations : MM. GEST, DESSEAU, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLLOT, DUFLOUR, MAQUET, DÈCLE, DE JENLIS, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, MM. LORIC, RIFFLART, Mmes BEN MOKHTAR, DEVAUX, CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR,

M. BAÏS, Mme BOCHÉ, M. DEBART, Mmes GIRARD, VANDEPITTE, M. MOLLIENS, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, MM. OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. SANGULARD, TONNELIER, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mme DUVIVIER, MM. VIGNOLLE, CHAMPION, BUSON, DARRAGON, Mme ROSE-TÉTU, M. LELEU, Mmes ZOUINI, DOLLFUS, BOUCHEZ (pouvoir à M. MERCUZOT), CRINON (pouvoir à M. BUSON), MM. DOREZ (pouvoir à M. BIENAIMÉ), DUSSART (pouvoir à M. ÉVRARD), Mme HAMADI (pouvoir à M. DESSEAUX), M. JOVELET (pouvoir à M. CAPRON), Mme LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD), MM. LAVIALLE (pouvoir à Mme VANDEPITTE), LHERMITTE (pouvoir à M. DÈCLE), Mmes RAMBOUR (pouvoir à M. CHAMPION), SAVARIEGO (pouvoir à M. GUÉANT), M. VITRY (pouvoir à M. DEBART), M. PIOT (pouvoir à Mme ROUSSEL) ont voté contre.

M. GEST : Donc, cet article est repoussé. Donc, c'est l'article 8 qui est pris en compte.

Tenant compte de ces amendements, vous allez pouvoir maintenant exprimer votre vœu par un vote pour, un vote contre, sur le texte amendé par l'article 8, donc sur lequel je vous demande de voter pour. Ceux qui ont deux voix n'oublient pas de remplir deux bulletins verts. Et pour aller plus vite, j'appelle nominalement les conseillers.

Bien. Tout le monde a voté ? Alors, on va demander aux secrétaires de séance de bien vouloir venir dépouiller.

Mes chers collègues, si vous voulez bien reprendre place. Alors, je vais vous donner le résultat du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 94
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Majorité absolue : 46
- Pour : 77
- Contre : 14

Voilà. Donc, le rapport 29 est adopté.

ADOPTE

Observations :

94 bulletins

3 blancs ou nuls

pour 77

Contre : 14

30 - AMIENS. ZAC BOREALIA 2. CONSIGNATION DES FONDS AFFERENTS A LA COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE. CONVENTION AVEC L'ÉTAT.

M. GEST : Maintenant, on va mettre aux voix le point suivant qui est le point 30. C'est la fameuse indemnité de compensation agricole que vous a présentée tout à l'heure Marc FOUCAULT.

ADOPTE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX, M. PIOT (pouvoir à Mme ROUSSEL) ont voté contre

31 - AMIENS. ZAC BOREALIA 2. CONCESSION D'AMENAGEMENT PAR LA SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. APPROBATION.

M. GEST : Puis, le point 32 qui concerne la convention de financement et le fait... non, je me trompe de ligne. Si. Si. C'est ça. C'est 31 qui est la concession d'aménagement par la SPL Vallée Idéale Développement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DOMISE s'est abstenu.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX, M. PIOT (pouvoir à Mme ROUSSEL) se sont abstenus.

32 - PLATEFORME TERRITORIALE PROCH' EMPLOI. ANNEE 2022. CONVENTION DE FINANCEMENT. AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS EN LIEN AVEC LES ENTREPRISES 2021-2025.

MME BRUNEL : Chers collègues, afin de répondre aux besoins des entreprises et assurer le fonctionnement de la plateforme Proch'Emploi, il est proposé d'autoriser le président à solliciter le conseil régional des Hauts-de-France pour le versement de l'aide régionale 2022 pour un montant de 136 000 € et d'en approuver la convention annuelle. Il s'agit notamment de permettre le financement des postes du responsable de plateforme, de la chargée de développement territorial et de l'assistante recrutement.

La commission permanente du conseil régional ayant modifié le cadre d'intervention ainsi que les modalités de soutien financier, il convient également d'approuver l'avenant n°1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens 2021-2025.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

33 - AIDE A LA CREATION DE 50 EMPLOIS INDUSTRIELS. AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER. ENTREPRISE FRIEDLANDER. SUBVENTION. CONVENTION.

M. FOUCAULT : D'ailleurs, vous allez voir sur les délibérations qui suivent une belle illustration de la dynamique économique en cours avec une certaine variété, mais vous allez voir que ça fait à peu près 120-130 emplois mine de rien qui sont créés à travers les délibérations qui sont portées ce soir.

Alors, la première et la plus importante, donc c'est sur l'entreprise Friedlander qui montre bien la bonne santé de la zone industrielle. C'est un groupe très présent à Amiens à travers ce dont on va

parler, mais aussi, à l'époque, le rachat du groupe d'Alain DUCAMP. Donc grosse entreprise, le groupe ORTEC, qui a plusieurs filiales, dont une Friedlander spécialisée dans les travaux de sous-traitance et de maintenance pour Procter & Gamble, pour Igol, pour un certain nombre de grandes entreprises amiénoises.

L'entreprise souhaite augmenter ses capacités de production avec 1 000 m² d'ateliers supplémentaires. C'est vrai qu'ils sont un peu vétustes aujourd'hui. Et surtout au-delà de cet investissement immobilier, la création de 50 emplois industriels.

Voilà qui montre bien qu'Amiens non seulement a une véritable stratégie et qu'elle a aussi un ADN et cet ADN ce n'est pas la logistique c'est l'industrialisation et la réindustrialisation, même si certains aimeraient que la réalité soit autrement.

Donc, je vous propose d'accorder à l'entreprise Friedlander une subvention de 200 000 € pour créer 50 emplois en CDI équivalents temps plein en complément de son effectif actuel, qui est déjà très important, et un engagement de maintien de ces emplois sur une durée de 5 ans.

Il convient également d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités de versement de cette subvention qui donc est de 4 000 € par emploi puisqu'il y a à la fois de l'immobilier et de la création d'emplois. Donc, d'habitude, c'est 3 000, mais quand il y a les deux c'est 4 000.

M. GEST : Questions ? Oui. Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Bon. Ça va être très rapide.

On est toujours assez gênés avec ce genre de délibération parce qu'on ne mesure rien. C'est-à-dire que est-ce que ça répond à un véritable besoin de l'entreprise ou est-ce que c'est un effet d'aubaine qui est proposé et donc on lève la main et voilà ?

En d'autres temps et il n'y a pas très longtemps, Monsieur le Président, vous nous disiez que l'argent était cher et rare. Il nous semble, là, que sans discernement l'argent est distribué. On aimerait avoir des critères plus mesurés, plus mesurables avant de pouvoir prendre des décisions.

Donc, on s'abstiendra sur les différentes aides jusqu'au numéro 37, il me semble.

M. GEST : Bien. Je vous signale que bon il y a des rapports très anciens qui montrent que quand on aide une entreprise, elle crée généralement plus d'emplois que ce sur quoi elle s'est engagée. Mais ce débat, je le connais depuis 30 ans et on a beau, à chaque fois, répondre la même chose, mais il n'y a rien à faire, on n'arrive pas à convaincre des gens qui n'aiment pas l'entreprise.

Bien. Je mets aux voix ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

34 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SOCIETE TERACTION. SUBVENTION. CONVENTION.

M. FOUCAULT : TERACTION, c'est un groupe très dynamique qui est situé à Saleux. Donc, il y a plusieurs sociétés sur des créneaux différents.

Donc, la première délibération, la 34, c'est une activité d'installation de piscines et d'entretien de piscines. L'entreprise prévoit l'embauche de 15 salariés en CDI temps plein sur un délai de 3 ans.

Et donc, je vous propose de lui octroyer une subvention de 45 000 €. Là, il n'y a pas d'immobilier, donc c'est 3 000 € par emploi.

Il conviendrait donc de valider la convention afférente et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

Donc, 15 salariés, 15 créations d'emplois supplémentaires.

M. GEST : Des questions ? Donc, je suppose que c'est le même vote que précédemment ? Pour tout le monde ? On est d'accord ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

35 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SOCIETE TERSPECTIVE. SUBVENTION. CONVENTION.

M. FOUCAULT : Pourtant j'essaie, Monsieur le Président : j'ai tenté dans l'industrie, je tente dans l'artisanat, mais ça ne marche jamais. Bon.

Alors, je vais essayer maintenant dans le paysagisme avec l'entreprise TERSPECTIVE qui intervient pour le compte de collectivités, d'entreprises, aussi de particuliers, qui emploie 63 personnes. C'est une belle entreprise amiénoise et qui compte créer sur 3 ans 20 emplois CDI équivalents temps plein en complément de son effectif actuel donc de 63 personnes avec à la fois des cadres, des compagnons professionnels de production de chantier, des chauffeurs, des mécaniciens d'engin.

Donc, je vous propose, Monsieur le Président, de l'autoriser à signer la convention fixant les modalités de versement de cette subvention.

M. GEST : OK. Questions ? Non. Même vote ? Oui ? D'accord.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

36 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SOCIETE TERSPECTIVE ATELIER. SUBVENTION. CONVENTION.

M. FOUCAULT : Toujours cette même société très dynamique, qui a été créée il n'y a pas longtemps en plus, elle date de 2015. C'est des belles pépites de l'artisanat amiénois. Donc là, on n'est plus

dans la piscine, plus dans le paysagisme, mais dans la fabrication d'articles d'ouvrages en bois et acier avec des métiers, où on peine d'ailleurs à trouver de la main-d'œuvre, de chaudronnerie, menuiserie. On l'a vu mardi lors des universités d'été de l'économie.

Ils souhaitent créer 9 emplois en CDI, donc 9 emplois fois 3 000, ça fait 27 000.

Il convient d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités de versement de cette subvention.

M. GEST : Questions ? Non. Même vote ? Cruelle déception.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

**37 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE. SCI BOULANGERIE BARNI. SARL LBB BARNI.
SUBVENTION. CONVENTION.**

M. FOUCAULT : Oui. Alors, je tente justement un nouveau créneau puisque là, c'est le commerce d'aujourd'hui avec des commerçants qui ont toujours été des chefs d'entreprise, mais qui le sont de plus en plus avec de fortes créations d'emplois.

Donc, Monsieur HUE, qui souhaite cette subvention, est un artisan boulanger-pâtissier depuis 2016, étudiant sur Amiens d'ailleurs précédemment. Il a créé sa première boulangerie-pâtisserie rue Jean Catelas, puis ensuite rue Delambre, et là, il souhaite réaliser une nouvelle implantation rue Jules Barni avec un bâtiment de 650 m², un petit investissement d'un million d'euros quand même sur ce site. Ça montre l'aspect très entrepreneur de Monsieur HUE. Et le projet va entraîner, rue Jules Barni, la création de 15 emplois en CDI pour les 3 années à venir. Et donc, on vous propose une subvention de 33 435 €.

Il convient d'approuver la convention précisant les modalités de versement de cette subvention.

Mais sans rigoler, c'est très intéressant parce qu'à travers ces délibérations, comme vous voyez, on voit vraiment tout le dynamisme de l'économie amiénoise en ce moment et toutes les palettes d'activités.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Bon, je n'oserai pas vous conseiller d'aller goûter une de ses productions qui est remarquable, c'est juste à côté de la Maison de la culture par ailleurs, parce qu'il a déjà une autre boulangerie qui s'appelle La Pétrie. Allez, on ne lui fait pas de pub.

Même vote ? Même vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

38 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.

M. FOUCAULT : Donc, là, c'est un classique, mais un classique qui se porte bien parce que c'est aussi un bon sondage de l'état de santé de notre économie à travers les demandes de ces TPE.

Donc, cette fois-ci à travers toutes les TPE, je vous épargne la liste évidemment, mais le montant total est de 71 937 euros pour les aider dans leurs projets d'investissement, qu'ils soient pizzerias, salons de coiffure ou boulangers.

M. GEST : Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

39 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SAS MG2TS ET SAS AU PAYS DES MERVEILLES. AVENANTS.

M. FOUCAULT : Oui. En fait, il s'agit, là, de corriger une erreur matérielle qui s'était produite lors d'une précédente délibération sur des dates avec autorisation de commencement anticipée, donc les subventions n'ont pas pu être versées, donc on repasse le dossier. Donc, je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature des deux avenants qui vous ont été communiqués et qui touchaient précisément des TPE qui se positionnaient pour obtenir ces subventions.

M. GEST : Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, Mme NOUAOUR et M. BAÏS se sont abstenus.

40 - ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE. ADIE. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTION.

M. GEST : Je propose à Marc FOUCAULT de traiter les 40, 41 et 42 en même temps parce que c'est vraiment le même type d'activités.

M. FOUCAULT : Oui. Tous ces acteurs TPE, parfois c'est compliqué quand même de créer une entreprise, ils ont besoin d'être soutenus et on a trois grosses structures, sous forme associative en général, qui aident ces futures TPE.

Donc, au point n° 40, c'est l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) qui soutient les personnes exclues du marché du travail. Donc, elle est positionnée vraiment sur les demandeurs d'emploi et notamment aussi avec un fort développement sur le microcrédit. Et on leur attribue annuellement une subvention de 5 000 €, ce qui sera le cas si vous votez ce point aujourd'hui.

Le point n° 41, c'est aussi une structure très connue qui est Initiative Somme France Active Picardie, association qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets souhaitant créer ou reprendre une entreprise dans le département de la Somme, et les structures de l'économie sociale

et solidaire. C'est une grosse association puisque sur 2021, sur la métropole, elle a accompagné 287 porteurs de projet. Je vous propose d'approuver le versement d'un soutien financier classique aussi de 76 000 €

M. GEST : Alors...

M. FOUCAULT : Et pardon. Et le point 42.

M. GEST : Oui, quand même.

M. FOUCAULT : Pardon. Voilà.

Le point n°42, c'est une association connue aussi qui est BGE Picardie, les boutiques de gestion, (ensemble pour aGir et Entreprendre), engagée depuis plus de 20 ans dans l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs. Donc là, on est plutôt multi publics.

En 2021, 485 personnes ont bénéficié d'accompagnement ou de simple sensibilisation et des accompagnements personnalisés, etc. Vous avez tout le bilan. Et je vous propose l'octroi d'une subvention de 19 000 € au titre de 2022.

Pour ces trois dossiers, je vous demande de bien vouloir approuver les conventions correspondantes et leur signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Bien. Oui, Monsieur DE JENLIS.

M. DE JENLIS : Oui. Je ne prends pas part au vote sur le 41 et 42.

M. GEST : Très bien. S'il n'y a pas d'autres observations ou questions, je vais mettre les uns après les autres ces rapports. Le point 40.

ADOPTE A L'UNANIMITE

41 - INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE. PARTENAIRE DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'ENTREPRISE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2022. CONVENTION.

M. GEST : Le point 41.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. DE JENLIS n'a pas pris part au vote.

42 - BGE PICARDIE. PARTENAIRE DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'ENTREPRISE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2022. CONVENTION.

M. GEST : Le 42.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. DE JENLIS n'a pas pris part au vote

43 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CENTRE D'APPELS. RENOVATION, TRAVAUX, MISE EN CONFORMITE SUR LES BATIMENTS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

M. FOUCAULT : Ce qui permet à nouveau de sortir du fantasme d'Amiens hangar je ne sais pas quoi puisque là, on est sur une activité qui est vraiment le résultat d'une volonté politique qui a 25-30 ans du conseil général, de la métropole, enfin qui était le district à l'époque, de la commune d'Amiens.

Donc, le point 43. Vous savez que sur les centres d'appels, souvent on est propriétaire ou locataire d'ensembles immobiliers. Donc, on les loue, on les sous-loue à des partenaires, à des entreprises, évidemment il faut les rénover et donc il y a un budget prévu pluriannuel pour cela. Et pour l'année 2022, nous souhaiterions une subvention de 600... enfin pas une subvention, mais de débloquer 685 000 euros de crédits.

L'approbation de ce programme est indispensable pour engager les opérations de modernisation et de gros entretien de nos différents centres d'appels qui représentent près de 5 000 emplois sur Amiens, donc ce n'est pas rien, et avec en plus la possibilité d'accueillir des Bac+3 comme parfois des personnes en décrochage.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes afférents à la mise en œuvre des opérations et à procéder au dépôt et à la signature des demandes d'autorisation administrative correspondantes.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS se sont abstenus.

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

44 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ECOTRAVAUX. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. FOUCAULT : Le point 44, c'est un petit peu la même chose, sauf qu'on n'est pas seulement sur les centres d'appels, mais sur des structures hors centres d'appels, mais en gros c'est la même chose. C'est la métropole qui est propriétaire de bureaux et qui loue à des entreprises et des besoins de rénovation, donc il y a un budget pluriannuel. Et je vous propose aujourd'hui d'approuver l'affectation pour 2022 de crédits de paiement à hauteur de 300 000 € répartis selon les opérations listées dans la délibération. Donc, ça peut être des travaux d'ascenseur, de peinture, d'agrandissement d'escalier, de mise aux normes, etc. C'est ce qui explique les montants parfois importants sur les deux délibérations qui viennent d'être présentées. Voilà.

M. GEST : C'est encore des exemples de réalisations d'il y a plus d'une vingtaine d'années et qui évidemment aujourd'hui sont à revoir. S'il n'y a pas de question(s), je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS se sont abstenus.

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

**45 - INSTITUT POLYTECHNIQUE UNILASALLE SITE D'AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2022.
CONVENTION.**

MME PINON : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce point concerne l'institut polytechnique UniLaSalle sur le site d'Amiens et la subvention pour l'année 2022.

Le Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation vise à renforcer les interactions entre les acteurs de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation et le monde socio-économique.

Dans ce cadre, je vous propose qu'Amiens Métropole participe en 2022 au financement du site amiénois d'UniLaSalle, à hauteur de 700 000 €. Cette subvention de fonctionnement serait encadrée par une convention soumise à votre validation.

Pour rappel, UniLaSalle Amiens est né de la fusion entre l'ESIEE Amiens et l'Institut Polytechnique UniLaSalle en janvier 2021, et a pour ambition de constituer une école d'ingénieurs pluridisciplinaire de référence avec en son cœur l'ingénierie du développement durable et de développer une triple excellence autour de la formation, du projet éducatif et de la recherche/innovation, afin d'être au service des entreprises et des filières professionnelles.

M. GEST : Merci. Oui, Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. Alors, vous indiquez vouloir attribuer donc une subvention de fonctionnement de 700 000 euros pour UniLaSalle. Vous mettez également à disposition des bâtiments à titre gracieux, bâtiments dont la valeur locative est de 902 000 euros en 2021.

En commission, nous avons demandé si d'autres établissements d'enseignement supérieur de la métropole bénéficiaient de subventions. Aucune réponse ne nous a été fournie. Aussi, le groupe Amiens C'est L'tien s'abstiendra. Merci.

M. GEST : Bon. Attendez avant de vous abstenir, on va vous répondre. C'est terrible ça !

MME BECKER : En commission, il n'y a pas eu de réponse. Il y en a une entre deux peut-être.

M. GEST : Vous voyez, Madame BECKER, c'est parce que je n'y étais pas. Je vous manque certainement, je vous manque. Et donc, vous avez raison : il y a à la fois la mise à disposition de bâtiments. C'est une très vieille décision et c'est une bonne décision parce que nous avons besoin, dans une ville comme la nôtre, d'avoir des écoles supérieures. C'est le cas de l'école supérieure de commerce pour laquelle nous mettons, c'est la mairie d'Amiens qui est propriétaire, les locaux de l'ancien évêché et qui sont donc mis à disposition de l'école de commerce. Par contre, l'école de commerce ne reçoit pas de subvention alors depuis déjà un certain nombre d'années. Ça a été le cas, et, à ce moment-là, le département, la région également attribuaient des subventions. L'école de commerce d'Amiens qui poursuit son redressement et ça, c'est une bonne nouvelle. Quant à l'ESIEE, depuis l'origine, il y a effectivement mis à disposition des locaux construits à l'époque par Amiens Métropole, je pense, puisque c'était la ville ou bon, et comment dirais-je, en plus de ça, il y avait une subvention.

Lorsque nous sommes arrivés en 2014, vos amis avaient baissé la subvention à un niveau de 500 000 euros et il se trouve qu'il n'y avait plus que 350 élèves à l'école, à l'ESIEE, notamment parce que le premier poste qui avait subi la baisse de la subvention d'Amiens Métropole c'était la communication, moyennant quoi on a perdu beaucoup d'élèves et je vous dis : on n'était plus qu'à 350. Nous avons décidé de remonter la subvention à hauteur de 750 000 euros. Les effectifs, je

parle sous couvert d'Anne PINON, sont aujourd'hui de 650 élèves avec un objectif de doublement des effectifs dans un délai de 4 à 5 ans ? En 2025. C'est encore plus vite que je ne l'imaginai, avec la volonté de faire un campus d'ailleurs sur place. Et nous avons décidé, lorsqu'UniLaSalle a repris l'ESIEE, de progressivement diminuer notre subvention. Nous la traduisons cette année par une première baisse de 50 000 euros.

Voilà. Vous avez la réponse. Je pense que je vous ai décidé à voter pour ce rapport.

Oui. Marc ?

M. FOUCAULT : Juste 30 secondes parce que tout à l'heure on parlait de Boréalia et comment on fait une zone d'activité qui correspond à nos désirs, qui porte l'innovation. Les principaux emplois de demain sont des métiers d'ingénieurs et la clé pour avoir le Boréalia qu'on veut, ce sont les métiers d'ingénieur. Donc, tout ce qu'on pourra aider sur UniLaSalle, sur l'UPJV et aussi évidemment sur l'école de commerce, et je rejoins les propos tout à l'heure de Renaud DESCHAMPS sur les jeunes diplômés amiénois, c'est par ces délibérations qu'on va réussir à le faire naître sur Amiens.

M. GEST : Et je dois vous dire que Benoît MERCUZOT nous a soufflé : c'est vrai, nous ne nous contentons pas d'aider les écoles privées, qui d'ailleurs ne sont pas d'ailleurs privées. Elles ont été créées par la chambre de commerce qui est un établissement public, mais bon. Nous aidons aussi beaucoup l'enseignement public universitaire. Je vous rappelle que nous sommes intervenus lourdement sur l'aménagement de la Citadelle alors que ça n'est pas vraiment notre compétence et que nous assumerons en plus les surcoûts seuls. Et donc et puis, je pourrais, comme ça, multiplier les exemples de soutien ou Anne PINON pourrait le dire, à différents dossiers à caractère universitaire que nous soutenons, comme GRECO et autres. Et à but non lucratif bien entendu.

Bien. Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

46 - CONTRAT DE PLAN ÉTAT REGION HAUTS-DE-FRANCE 2021-2027. APPROBATION.

M. MERCUZOT : Vous le savez sans doute, les Contrats de Plan État Région (CPER) ont été créés en 1982 et ils permettent, sur une durée de 7 ans, la programmation et le financement pluriannuel de projets structurants d'aménagement. Ils offrent donc un cadre stratégique et budgétaire de l'action publique au niveau régional en vue d'un développement équilibré, articulé des territoires.

Et suite à la création de la région Hauts-de-France et afin de remédier aux faiblesses constatées dans le suivi et l'animation du précédent CPER sur la période 2014-2020. Pourquoi faiblesses ? Parce que ce CPER 2014-2020 avait été signé uniquement par l'État, la Région et la Métropole Européenne de Lille, par la MEL. Donc désormais, le partenariat relatif au CPER 2021-2027, donc celui qui nous intéresse, a été étendu à Amiens Métropole ainsi qu'aux 5 conseils départementaux.

La participation prévisionnelle d'Amiens Métropole serait de 56 308 000 € répartie naturellement entre les dépenses d'investissement à hauteur de 51 808 000 €, et ces montants sont en pleine cohérence avec notre PPI, notre Programmation Pluriannuelle des Investissements que nous avons adoptée il y a quelques mois, et puis en fonctionnement nous mettrons 4,5 millions d'euros.

Une charte de gouvernance aura pour objectif d'organiser la mise en œuvre du CPER afin de disposer d'une lisibilité sur l'avancement et le suivi du contrat en harmonisant et clarifiant les pratiques multipartenariales.

Je vous propose donc d'approuver ce CPER et la maquette financière et la charte de gouvernance, et de vous autoriser, Monsieur le Président, à les signer.

M. GEST : Merci. Des questions ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : DESBUREAUX, il y en a plusieurs, Monsieur.

M. GEST : Excusez-moi si je l'ai... mais je sais que vous vous appelez Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Donc, quelques remarques sur le Contrat de Plan État Région.

Le contrat affirme vouloir une offre de services de qualité aux étudiants comprenant une restauration diversifiée et des services de proximité. Apparemment, à Amiens, nous devons nous contenter de la Maison des étudiants, ce qui est une très bonne chose pour la Citadelle, pour la vie étudiante du point de vue social, accès aux droits et aux droits associatifs aussi. Mais l'offre de restauration sur le site Citadelle, faute de volonté politique visiblement, passe une fois de plus à la trappe, ce qui est fort dommage.

Ensuite, en avril 2021, les élus de la Baie de Somme et du Montreuillois se mobilisaient afin que le projet d'électrification de la voie entre Amiens et Rang-du-Fliers soit inscrite au Contrat de Plan. Visiblement cette mobilisation n'a pas abouti, ce qui est fort dommage. Je n'ai rien trouvé dans le Contrat de Plan qui mentionnait cette électrification. Or, une contribution de notre collectivité au titre de crédits d'études est prévue. Comptez-vous agir pour que cette électrification aboutisse à l'avenir ?

Enfin, concernant le financement du barreau Picardie-Roissy, on ne trouve pas d'informations dans ce contrat. Pourtant 2025 approche à grands pas. Avez-vous des informations nouvelles sur ce projet ?

Ce sera tout pour moi.

M. GEST : Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Alors, réponse immédiate à votre question : le dossier Picardie-Roissy ne figure pas dans le Contrat de Plan qui ne parle pas de la mobilité. C'est à part, donc c'est normal. Quant à la réalisation de Picardie-Roissy, le dossier suit son cours normalement en termes de délai jusqu'alors. Il y a une réunion de programmée, je crois, dans quelques jours et donc voilà. Il n'y a pas de remise en cause de ce dossier et donc nous suivons bien évidemment, comme vous devez vous en douter, très attentivement ce dossier-là. Voilà.

Pas d'autres interventions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

47 - MOBILISATION DES CREDITS DE LA POLITIQUE TERRITORIALE MISE EN PLACE PAR LE DEPARTEMENT DE LA SOMME. ANNEES 2022-2024. CONVENTION FINANCIERE ET DE PARTENARIAT.

M. MERCUZOT : Il s'agit pour nous de signer une convention financière et de partenariat. En effet, dans le cadre de la nouvelle politique territoriale du Département de la Somme, nous pouvons bénéficier de fonds de soutien financier aux dépenses d'investissement à nos dépenses d'investissement.

Deux fonds existent : le fonds d'appui aux communes ayant pour objectif de soutenir les projets d'investissement des communes dans les domaines prioritaires identifiés, et le fonds d'appui aux intercommunalités permettant de déployer les politiques de solidarité territoriale et d'accompagner l'attractivité des territoires dans le cadre du programme « Vallée de Somme, Vallée Idéale ».

Je vous propose pour cette délibération d'approuver la convention tripartite financière à intervenir avec le département de la Somme et la ville d'Amiens afin de prendre en compte les projets spécifiques dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Amiens Métropole ou la ville d'Amiens, nécessitant une enveloppe spécifique de 11 608 343 €, dont 2 500 000 € sont d'ores et déjà fléchés sur le projet de Pôle de conservation des collections porté par la BNF.

Sur la base de la PPI, une liste d'actions susceptibles de bénéficier de l'aide départementale a été établie et figure dans la convention.

M. GEST : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

48 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. CENTRE D'EXPOSITION ET DE CONGRES MEGACITE. CONTROLE DES COMPTES. EXERCICES 2012 A 2017.

M. MERCUZOT : Conformément à la loi en matière de contrôle des comptes dans le cadre des délégations de service public, je vous propose de prendre acte du rapport de contrôle des comptes et du procès-verbal de la Commission de Contrôle des Comptes, laquelle s'est réunie le 3 mai 2022 afin d'étudier la DSP relative à l'exploitation du Centre d'exposition Mégacité, laquelle a été confiée à la SECECAM.

Ce rapport couvre les exercices 2012 à 2017 et il a été constaté le respect par le délégataire de ses obligations contractuelles avec un certain nombre de régularisations financières, notamment au fait qu'il s'agit pour nous d'obtenir le remboursement par le délégataire des dépenses de maintenance prises en charge par la collectivité à hauteur d'une somme très modique de 1 715,43 euros et au remboursement de la location de stand pour le salon Vivings 2017, pour une somme de 4 860 euros, cette prestation étant gratuite selon les dispositions du contrat.

Et quant à elle, quant à nous, nous devons rembourser, Amiens Métropole doit rembourser au délégataire un avoir de 505,19 euros déduit lors des refacturations d'eau et d'un trop versé de 69 euros concernant la redevance variable 2015.

Vous voyez qu'on rentre vraiment dans le centime près dans nos relations contractuelles.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX se sont abstenus

M. GEST : Je vous signale, pour vous mettre un peu de baume au cœur, que nous sommes passés dans la deuxième partie du conseil d'Amiens Métropole.

49 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. ZENITH D'AMIENS METROPOLE. CONTROLE DES COMPTES. EXERCICES 2013/2014 A 2018/2019.

M. MERCUZOT : C'est donc le même principe, il s'agit ici de prendre acte du rapport de contrôle des comptes et du procès-verbal de la Commission de Contrôle des Comptes réunie cette fois le 25 mars 2022 pour étudier la DSP « Zénith » confiée à la SEM Zénith d'Amiens Métropole. Ce rapport couvre les exercices 2013/2014 à 2018/2019. Il a été constaté le respect par le délégataire de ses obligations contractuelles. Et cette fois, il n'y a pas de régularisations financières à effectuer.

M. GEST : Très bien. Des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

DONT ACTE

50 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. ÉTAT DES TRAVAUX MENÉS DU 1^{ER} JUILLET 2021 AU 31 MAI 2022.

M. MOLLIENS : L'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales indique que "le président de la commission consultative des services publics locaux présente à l'assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente".

Cette délibération a donc pour but de vous rendre compte des travaux menés par cette CCSPL sur la période qui court de juillet 2021 à mai de cette année.

Alors, je vous rassure, je fais une rapide synthèse, je ne vous lirai pas les procès-verbaux que vous avez lus bien évidemment.

Donc, la CCSPL a été convoquée sur l'année écoulée à quatre reprises et a pu prendre acte :

- des rapports annuels d'activité du délégataire du service public du Zénith d'Amiens Métropole produits pour la période de juillet 2018 au 30 juin 2020 ;
- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement produit au titre de l'année 2019 ;
- des rapports annuels d'activité 2019 et 2020 du centre aquatique Aquapôle ;
- des rapports annuels 2019 et 2020 sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers ;
- du rapport d'activités 2020 du délégataire de l'exploitation du centre d'expositions et de congrès Mégacité.

Enfin, la CCSPL a par ailleurs émis un avis favorable sur le choix de déléguer le service public de transports publics, des services liés à l'usage du vélo et des services annexes par le biais d'un contrat de Délégation de Service Public en affermage à contribution financière forfaitaire.

M. GEST : Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix. Pardon ? Ça, je ne m'y ferai jamais. Alors, donc... Surtout que ça se terminait par « délibération soumise au vote du conseil ». Bon.

DONT ACTE

51 - SAS SAE 80. PROJET DE METHANISATION SUR LA COMMUNE DE SALEUX. DEMANDE D'AVIS.

MME DELETRE : Bonsoir à toutes et à tous.

Pour le point 51, la SAE 80 est une société qui regroupe 10 exploitants agricoles, qui a été constituée dans le but de construire une unité de méthanisation agricole. Quatre agriculteurs sont des exploitants agricoles situés sur le territoire d'Amiens Métropole. Cette unité envisage de produire du biométhane qui sera injecté dans le réseau de gaz, en valorisant environ 33 000 tonnes de matières organiques par an, soit 90 tonnes/jour.

Dans le cadre de la demande d'enregistrement formulée par la SAE 80 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Saleux et notamment de la consultation publique en cours depuis le 21 juin jusqu'au 19 juillet 2022, la préfecture de la Somme sollicite l'avis du conseil de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

Après étude du dossier et analyse du projet en lien avec la délibération cadre adoptée le mois dernier par cette assemblée, je vous propose d'y apporter un avis favorable puisque ce projet est en adéquation avec les critères adoptés, sous réserve, comme échangé avec la commune de Saleux et explicité dans le projet de délibération qui vous est soumis, du respect des prescriptions du conseil départemental sur la voie communale « chemin de Guignemicourt » afin de garantir des conditions de sécurité optimales pour les automobilistes sur la RD 1 029.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Oui, Monsieur CHAMPION.

M. CHAMPION : Oui. Merci, Monsieur le Président.

Alors, ce projet de méthaniseur à Saleux a suscité des craintes et de l'opposition chez bon nombre de Saleusiens essentiellement à cause du lieu d'implantation retenu. Depuis le début, nous, les élus et le maire de Saleux en tête, nous clamons que le site proposé est particulièrement dangereux car directement en prise avec l'intersection de la RD 1 029 et la rue Roger Salengro qui mène au cœur du village. Ce carrefour supporte un trafic routier très important de la campagne Sud-Ouest vers Amiens, vers la CHU, de la campagne Sud-Ouest vers l'accès rocade de Dury et traversant ainsi le centre-bourg. C'est près de 9 000 véhicules par jour qui passent par cette intersection. À cela il faut encore ajouter par périodes les poids lourds céréaliers desservant la NORIAP.

Les convois agricoles qui se rendront au méthaniseur s'ajouteront et rendront ce lieu encore plus difficile et dangereux.

Voilà pourquoi nous demandons depuis l'origine du projet et sans varier un aménagement routier spécifique pour les véhicules qui, venant du rond-point de l'autoroute, devront tourner à gauche pour entrer sur la parcelle de l'unité de méthanisation.

C'est pourquoi nous demandons également un réaménagement global du carrefour qui devra supporter un trafic encore plus intense et plus dangereux qu'actuellement.

Nous voulons que la tranquillité, la sécurité et la quiétude des Saleusiens soient prises en compte, comme annoncé dans la délibération ; des Saleusiens qui sont déjà nombreux à ne plus vouloir emprunter cette intersection par crainte de l'accident.

Je vous remercie pour votre attention.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur GEST.

Je crois que l'intervention de Monsieur CHAMPION révèle un point essentiel puisqu'on a eu ce débat aussi en commission sur l'acceptabilité et le fait d'embarquer avec nous les habitants de nos communes.

Évidemment que nous sommes très favorables et hyper favorables même aux usines de méthanisation puisqu'on ne peut pas être contre les éoliennes, contre beaucoup de sources de création d'énergie et être contre celle-là qui, pour ma part, me semble être une des plus vertueuses, les moins agressives sur l'empreinte qu'elle a sur nos paysages, etc.

Malgré tout, si l'on veut embarquer et bien expliquer aux habitants qu'il s'agit de projets d'avenir, il ne faudrait pas que les quelques exemples qui commencent à fleurir, qui commencent à générer quelques cailloux dans la chaussure des habitants qui habitent à proximité, et on les comprend par l'intervention notamment qui nous est rapportée par M. CHAMPION, qu'on se retrouve dans les mois à venir avec des oppositions fortes d'habitants qui se retrouveraient contre ces projets.

Je pense que, et je crois que vous êtes en train de le faire, mettre en place une démarche pédagogique, un cahier des charges pour bien expliquer aux porteurs de projet ce qu'il faut faire pour que ce soit bien accepté par la population est nécessaire. Voilà.

En tout cas, il faut rendre un avis à la préfecture. Nous allons bien sûr rendre un avis, mais je pense que nous sommes nombreux à souhaiter que dans cet avis les remontées des habitants soient bien exprimées. Merci.

M. GEST : Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente.

Donc, je m'étais exprimé effectivement au nom du groupe Amiens C'est L'tien le mois dernier sur l'AMI, sur l'appel à manifestation d'intérêt.

Donc, on a voté pour et on s'est exprimés sur l'idée que c'était une bonne idée d'essayer d'encadrer ce type de projet qui effectivement n'est pas facile à accepter parce qu'il n'y a pas d'énergie propre, on ne va pas refaire le débat, pas de ça chez nous, etc.

Je rejoins Renaud DESCHAMPS quand il dit qu'il ne faut pas que ça crée des contre-exemples. C'est exactement ce qu'on s'est dit en commission avec les élus qui étaient là. Il y avait GRDF, il y avait... je ne sais plus quelqu'un qui était sur la situation environnementale. Bref. Ne pas créer de contre-exemples.

Or, il y a quand même forcément un point un petit peu bloquant même s'il n'est pas peut-être sans solution sur la sécurité.

Or, il y avait aussi une volonté de reculer de 800 mètres par rapport aux habitations dans l'AMI. Or, ici on est à 430 mètres, ce qui est légal, il n'y a pas de souci là-dessus, ce n'est pas ça. La question c'est : on voit bien qu'avec l'expérience de Saveuse, ne pas recréer la même chose avec l'expérience de Saleux un mois après l'AMI on a déjà un dossier sur la table. Il est conforme en tous points. Ça ne semble pas si évident que ça.

Donc, sur cette question, Madame DELÉTRÉ nous a expliqué qu'il y avait quand même de l'investissement qui avait été mis dans les études (200 000 euros), que les investisseurs ne pourraient pas faire le projet si jamais on s'y oppose. Il ne faut peut-être pas, encore une fois, confondre vitesse et précipitation.

Or, j'ai un peu l'impression que c'est ce qu'on va faire en allant contre l'avis du conseil municipal de Saleux. Il n'est peut-être pas trop tard pour bien faire, pour reculer le méthaniseur dans la plaine et en tout cas tenir compte de l'avis des habitants. Il y a eu deux réunions publiques. Il y a eu une attitude des investisseurs qui a été pour le moins, si j'ai bien compris, arrogante. J'ai cru comprendre aussi que l'AMI était justement pour encadrer des réunions publiques, pour prendre le temps de la concertation. Ce n'est pas le cas sur ce projet.

C'est pourquoi nous sommes pour la méthanisation, mais nous nous abstiendrons sur ce dossier-là.

M. GEST : D'autres interventions ? Très bien.

M. BUSON : Oui.

M. GEST : Qui m'a dit oui ?

M. BUSON : Oui.

M. GEST : Oui. Je vous en prie, Monsieur...

M. BUSON : Oui. Donc, en fait, en complément, nous sommes réellement convaincus de la méthanisation. C'est un beau projet.

On a débattu au sein du conseil municipal et c'est vrai qu'il y a eu beaucoup de questions autour des transports, de la sécurité routière. C'est vraiment une très grande question majeure chez nos concitoyens.

Et c'est vrai qu'on aurait aimé que dans le projet notamment le fameux tourne à gauche, puisqu'on est sur une départementale à fort trafic, qu'on puisse sécuriser les automobilistes, notamment le flux qui vient de Poix vers Saleux-Salouël. Donc ça, on a un point d'inquiétude très fort. Et aujourd'hui, on n'est pas rassurés sur le fait que ce tourne-à-gauche puisse être réalisé dans un délai très court, en tout cas d'une manière concomitante par rapport à la mise en service du méthaniseur. Donc, c'est ça qui nous préoccupe beaucoup. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur le projet tout en étant favorable au méthaniseur.

M. GEST : D'autres interventions ? Bien. Peut-être que Margaux DELÉTRÉ veut répondre, mais avant qu'elle ne réponde je voulais simplement dire à Monsieur PRADAT, je comprends... D'abord, on est tous d'accord à peu près sur la position. Mais je comprends bien que vous trouvez que ça va trop vite là, mais on n'y est pour rien. C'est la préfecture qui nous a demandé de formuler un avis et si on n'en formule pas, ça vaut acceptation sans discussion. Donc, on était, 1, amenés à être obligés de le présenter et, 2, il vaut mieux quand même présenter un avis avec éventuellement une condition, celle que l'on a mise, et je vous parlerai d'une autre si Margaux n'en parle pas.

MME DELETRE : Oui. Merci, Président. Je vais essayer de ne pas oublier alors.

Notre intérêt commun, il est évidemment d'avancer et de faciliter les projets de production d'ENR. On ne peut pas clamer, comme j'ai entendu dans la bouche de certains, moins de bus au diesel ou plus de vélos et dès qu'un projet effectivement sort, ne pas faire en sorte de l'accompagner au mieux. C'est ce que nous avons fait à Amiens Métropole puisque nous avons été sollicités assez rapidement par les porteurs de projet, il y a plus d'un an de cela.

Ce projet effectivement, il... Bon, d'abord des projets d'unité de méthanisation agricole sur le territoire il n'y en aura pas 15, il n'y en aura pas 10, ils se compteront sur les doigts d'une main. Ça a été tout l'objectif aussi de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour pouvoir identifier des porteurs de projet, pour pouvoir les accompagner et pour pouvoir les aider dans leurs démarches qu'ils pouvaient avoir évidemment avec la population puisque c'est effectivement le cœur du sujet, l'acceptabilité sur quelque chose qu'on méconnaît encore aujourd'hui.

On doit trouver des solutions alternatives pour réduire notre dépendance énergétique. On n'a pas d'autre choix : la production de biogaz, il n'y a que la méthanisation qui va nous permettre de le faire sur le territoire. On le sait. On a adopté une feuille de route « autonomie énergétique ».

Et puis, il y a aussi la question de la crise du gaz qui a des conséquences sur les engrais chimiques et de toute façon c'est exactement ce qu'on veut réduire et la méthanisation nous permet de créer, de produire du digestat qui est un fertilisant naturel, qui retourne au sol.

Alors, on l'a écrit. On l'a voté. On a adopté une stratégie le mois dernier et ceux qui sont venus visiter des unités de méthanisation agricole avec moi, avec les services, sont tous ressortis convaincus, que ce soit sur le procédé, que ce soit sur les odeurs. En tout cas, il n'y a pas eu de sujet et tout le monde est ressorti en disant effectivement on est tous conscients, et d'abord c'est ce que vous avez tous dit ce soir, on est tous convaincus qu'il faut de la méthanisation.

Sur ce projet en particulier, évidemment donc sur le sujet de ce soir, mais comme sur celui de Saveuse et celui de tous les autres qui dépassent les 100 tonnes par jour, ils dépendent de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement avec un cadre réglementaire qui impose un certain nombre de contraintes en termes de sécurité, en termes d'environnement, en termes de concertation. Il s'inscrit dans le respect des critères émis dans le cadre de notre stratégie de développement. Il s'est fait dans un dialogue constructif, je l'ai dit. Tout cela a été fait.

Il y a eu une nécessité d'aller sur des débats publics et je n'ai pas eu écho, Monsieur PRADAT, d'une attitude arrogante des porteurs de projet. J'ai plutôt eu des retours assez positifs des réunions qui avaient eu lieu. Et puis, on leur avait aussi conseillé, lors de nos premiers échanges, d'associer le plus possible la population.

On a posé une condition en accord avec la commune de Saleux qui était effectivement celle du respect de la prise en compte des recommandations émises par le département sur le chemin de Guignemicourt, donc sur les 6 mètres de long et sur les 6 mètres de large et sur les 80 mètres de long, pour pouvoir permettre aux camions, aux tracteurs de bien entrer sur le site en toute sécurité.

Avec le président, lorsqu'on a rencontré à la fois la commune de Saleux et le département, on a également demandé à ce qu'il y ait un travail qui soit fait sur la création, enfin sur l'aménagement d'un système, alors que ce soit à voir, à voir ce que ça va être : est-ce que ce sera des feux ? autre chose ? Il est un peu trop tôt pour le dire, mais sur la volonté en tout cas de trouver un moyen d'aménager à cet endroit la RD 1 029 puisque c'est effectivement le tourne-à-gauche qui

aujourd'hui pose question et qui pourrait faire défaut, en tout cas qui pourrait manquer à la sécurité des automobilistes ou de la RD 1 029.

Donc, on est sur le sujet, on y travaille également avec le département et c'est ce qu'on a mis dans l'avis. C'est-à-dire que l'avis aujourd'hui, on vous propose de le rendre favorable parce qu'il faut être aussi cohérent avec ce qu'on pense, avec ce qu'on veut et ce sur quoi on veut aller. Mais on émet des recommandations, des réserves sur ce sujet précis de la difficulté qu'on pourrait avoir sur la question du trafic routier. En sachant que les comptages ont été refaits par le département : on est à un peu plus de 8 000 passages/jour, on est à un peu plus de 700 camions/jour et dans les pics les plus importants en période d'ensilage on serait sur, de mémoire, à peu près 40 camions/jour. Voilà les chiffres que nous avons aujourd'hui.

M. GEST : Hubert DE JENLIS.

M. DE JENLIS : Oui. Permettez-moi d'apporter effectivement quelques précisions notamment avec ma casquette de vice-président du département en charge des infrastructures.

Donc, j'ai participé à cette réunion. Il est évident qu'il y avait deux réserves qui avaient été émises par le département : de reculer de 70 mètres l'entrée du site sur le chemin de Guignemicourt, qui est un chemin communal. Cette recommandation, elle a été faite pour éviter que des véhicules soient arrêtés sur la route départementale 1029 et qu'ils puissent être en attente sur cette zone de 70 mètres entre la 1029 et la grille d'accès. Ça, c'est le premier. Et le deuxième point, c'était d'élargir ce chemin de Guignemicourt à 6 mètres pour justement permettre le croisement des véhicules et non pas le même phénomène d'attente sur la route départementale 1029.

Le retrait de 70 mètres, de mémoire, est effectué ; l'élargissement à 6 mètres doit être en cours.

Après, il y avait un troisième point qu'il ne faut pas perdre de vue. On a pris l'engagement de faire un comptage à la fois sur le trafic et les vitesses sur la RD 1029 à cet endroit, mais si on veut à l'avenir réaliser un hypothétique giratoire, aujourd'hui le pétitionnaire a un plan. Sur ces plans, il y a un bassin de rétention dit une sorte de bassin d'orage qui empêcherait quelque part la réalisation du giratoire parce qu'il est bordure de 1029. Donc voilà, c'était la petite précision que je voulais apporter ce soir.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il d'autres intervenants ? Non. Je voulais simplement dire... Ah ! Monsieur le Maire, je vous en prie.

M. BARDET : Excusez-moi.

Alors moi, au sujet du méthaniseur, je suis vraiment pour, d'abord, comme les éoliennes. Excusez-moi, Monsieur le président. Excusez-moi. Mais par contre, là, ce qui m'ennuie, c'est quand on parle de passage de tracteurs. Il faut dire que c'est infernal. Quand on a vu, nous, les tracteurs quand ils ont fait le méthaniseur de Cottenchy, c'est dans une journée on s'est vu 30-40 tracteurs passer et c'est un dimanche !

Et quand on regarde ces investissements, on en a déjà parlé avec Margaux, c'est quand on regarde, nous, les voiries nous coûtent une fortune, quand on regarde les toutes petites... excusez-moi. Les toutes petites communes, je parle. Et je dirais que ça nous coûte une fortune et aujourd'hui on ne voit personne qui va dire : on va vous aider à refaire vos voiries ou des choses comme ça. Et c'est important le nombre de tracteurs qui passent, c'est vrai, et là-dessus, moi, je pense qu'il faut le prendre en compte.

M. GEST : Merci, Monsieur BARDET. Y a-t-il encore des interventions ? Oui, bien sûr. Monsieur BOQUET.

M. BOQUET : Merci.

Je voulais simplement préciser que sur le méthaniseur de Cottenchy, nous, j'habite à Estrées-sur-Noye, ce ne sont pas 30 tracteurs lors des périodes d'ensilage ; ce sont 300 tracteurs avec des remorques 3 essieux et des rehausses qui venaient amener les intrants et 300 tracteurs qui repartaient, cela dans une même journée. 600 tracteurs par jour sur une départementale pendant 10 jours deux fois par an. Je vous laisse apprécier. Merci.

M. GEST : Très bien.

M. BOQUET : Sinon entièrement d'accord sur le principe d'un méthaniseur, ce n'est pas le problème.

M. GEST : C'est tout ? Il n'y a plus d'autres interventions ? Si. Alors, Madame TREFCON.

MME TREFCON : Oui, Monsieur le Président. La commune de Dreuil-lès-Amiens étant dans un tribunal administratif contre l'implantation du méthaniseur qui effectivement est sur Ailly-sur-Somme mais qui est à 300 mètres des habitations de Dreuil, je ne participerai pas au vote.

M. GEST : Très bien.

MME TREFCON : Et puis...

M. GEST : Pardon !

MME TREFCON : Pardon ! Et puis, on peut ajouter quelques méthaniseurs sur l'exemple de celui d'Ailly-sur-Noye et celui de Dreuil puisque les projets sont sur Cottenchy et Ailly-sur-Somme qui ne sont pas des communes d'Amiens Métropole. Donc, aux quatre d'Amiens Métropole, on peut en rajouter quelques-uns de ce type. Voilà.

M. GEST : Monsieur DARRAGON.

M. DARRAGON : Je ne participerai pas au vote.

M. GEST : Très bien. C'est terminé les interventions, là ? Il n'y a plus de remords. Ah ?

MME DOURNEL GARAT : Pareil : je ne prends pas part au vote non plus.

M. GEST : Bon, très bien !

Donc, effectivement, moi, la seule chose que je voulais ajouter c'est qu'Hubert DE JENLIS a évoqué effectivement, et Margaux aussi, une réunion que nous avons eue ensemble et avec les élus de Saleux. Je fais confiance, Renaud DESCHAMPS, parfaitement aux élus de Saleux et de Salouël pour représenter leur population. Et donc, nous avons, c'est vrai, ce jour-là, entendu les techniciens du département qui disaient que le trafic généré par, comment dirais-je, une unité de méthanisation ne nécessite pas un aménagement. Pour autant, on avait examiné la possibilité de faire un aménagement léger. Ce n'est pas un rond-point parce qu'un rond-point c'est tout de suite... mais il y a d'autres solutions plus modestes, pour prendre en compte non pas le problème du méthaniseur parce que, comme ça a été dit je ne sais plus par qui, peut-être par Monsieur CHAMPION, la problématique, elle existe déjà aujourd'hui et ça nous a été signalé par Saleux et Salouël. Donc, c'est un deuxième élément que je souhaitais qui soit pris en compte, c'est-à-dire

qu'effectivement il y ait un aménagement léger parce qu'il faut être à la hauteur du problème. Les techniciens nous ont dit qu'au-dessous de 200, je crois, camions, il me semble me souvenir de ce chiffre-là, ça ne nécessitait pas, comment dirais-je, un aménagement. En plus, ce qui est vrai, c'est que pendant les périodes d'ensilage il y a une forte augmentation du trafic, c'est vrai. Je ne sais pas, je ne sais pas combien il y en a, comment dirais-je... mais enfin, moi, j'écoute ce que l'on dit. Simplement sur cette route départementale 1029, ce qui était important pour le méthaniseur, c'était que la livraison puisse se faire sans difficulté grâce à l'aménagement de 70 mètres et de 6 mètres de marge de la voie pour Guignemicourt ? C'est ça ? Le chemin de Guignemicourt. Voilà.

Bon, puisque tout le monde s'est exprimé, il nous faut donner un avis. Donc, je vais mettre aux voix cet avis.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DARRAGON n'a pas pris part au vote.

Mme DOURNEL-GARAT n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX, M. BUSON, Mme TREFCON, MM. BARDET, BOQUET, Mme CRINON (pouvoir à M BUSON), Mme DUBREUCQ, M. LELEU, M. EVRARD, M. TONNELIER, M. SANGLARD se sont abstenus.

M. GEST : Donc évidemment c'est adopté vu le nombre de voix qui restent pour. Cela étant, je pense que le débat qu'on a aujourd'hui déjà démontre qu'on a eu raison de lancer une AMI parce que sinon on n'en fera aucun de méthaniseur. Ce n'est pas difficile. Surtout que viennent s'ajouter aujourd'hui des augmentations de coûts qui... voilà. Et effectivement, je ne sais plus qui disait ça tout à l'heure, je crois que c'était Margaux, c'est quand même difficile de s'imaginer faire une politique raisonnable sur le plan énergétique sans penser à des énergies renouvelables supportables, comme sont le cas normalement des unités de méthanisation. Mais on voit bien que ça pose problème, donc, il y a encore du travail. Néanmoins, on enregistre le résultat du vote et je pense que tous les élus départementaux qui sont dans cette salle ont parfaitement enregistré la problématique de la route.

**52 - LA MACHINERIE. PARTENARIAT. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT.
ANNEE 2022. CONVENTIONS.**

MME DELETRE : La politique de développement de l'agglomération s'appuie sur une dynamique forte liée à la recherche, au développement et à l'innovation.

La Machinerie, qui est une structure de médiation numérique, qui est le premier espace de coworking amiénois, née en 2014, permet des interactions entre des profils variés : des enseignants, des chercheurs, des responsables d'entreprises innovantes, des artisans innovants, des étudiants, des entrepreneurs, etc. Et le tiers-lieu s'inscrit pleinement dans la facilitation de l'accès au savoir et à l'innovation, dans le développement de la visibilité de l'innovation sur le territoire, l'attractivité par le vecteur de l'innovation.

Il permet des espaces de travail mutualisés, de monter en compétence, mais il peut aussi susciter des vocations, le partage des machines, des savoir-faire, l'entreprenariat, le développement des projets en commun y sont encouragés.

Fabrique numérique de territoire, la Machinerie est par ailleurs lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Manufacture de proximité » lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans un objectif de soutien à la création et au développement de tiers-lieux dédiés à la production

de petites unités de production locale qui animent, qui apportent des services à une communauté professionnelle, et qui sont en capacité de recréer de l'activité localement tout en préservant les savoir-faire d'ici, dans nos territoires et nos quartiers. Brigitte FOURÉ en parlait tout à l'heure puisque ce sont eux qu'elle est allée voir hier, si je ne m'abuse.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 50 000 € et une subvention d'investissement à hauteur de 25 000 €, plus particulièrement dans le cadre du déploiement de la manufacture de proximité.

Il convient dans ce cas de valider les conventions correspondantes et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Questions pour ce sujet ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

53 - AMIENS CLUSTER. SUBVENTION. ANNEE 2022. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT.

MME DELETRE : L'action d'Amiens Cluster s'inscrit dans la politique de développement et d'attractivité du territoire et plus précisément dans la dynamique que souhaite insuffler l'agglomération en matière d'innovation.

La délibération en date du 16 décembre dernier a permis de décider d'une première partie de la subvention d'Amiens Cluster pour 2022 et envisageait d'ores et déjà un potentiel avenant.

Suite à l'évaluation d'Amiens Cluster, aux préconisations formulées par les membres fondateurs dont font partie la ville d'Amiens et Amiens Métropole et suite aux perspectives d'intégration de ces préconisations à la nouvelle stratégie de l'association, il est proposé un avenant à la convention de subvention de fonctionnement 2022 portant la subvention totale d'Amiens Métropole à Amiens Cluster à hauteur de 392 500 €

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

54 - AUTORISATION DE PROGRAMME. SOUTIEN A L'INNOVATION. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

MME DELETRE : Je vous propose d'approuver le soutien aux opérations d'investissement dans les domaines de la recherche et de l'innovation portées par les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et les entreprises du territoire susceptibles de renforcer l'attractivité nationale et internationale.

Dans ce cadre, il vous est soumis l'affectation de crédits de paiement à hauteur de 500 000 € par an dès 2022, dans le cadre de la PPI 2022-2026.

La liste des opérations figure à l'article 1 de la délibération, on y retrouve notamment, par exemple, la subvention d'investissement à la Machinerie visée plus tôt.

M. GEST : Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

55 - NPNRU. CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN. AVENANT N°1.

M. PENAUD : La convention de renouvellement urbain d'Amiens Métropole a été signée le 12 mars 2020 entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, connue sous l'acronyme ANRU, Amiens Métropole, la ville d'Amiens et leurs partenaires, actant un programme d'actions se déclinant sur les quartiers Nord, Étouvie et Pierre-Rollin.

Suite à la validation par le comité d'engagement de l'ANRU en date du 21 juin 2021 du projet concernant la résidence Rainneville de l'AMSOM (démolition-reconstitution, requalification, résidentialisation), laquelle faisait l'objet d'une clause de revoyure dans la convention initiale, je vous propose d'approuver l'avenant annexé l'intégrant, et permettant également quelques ajustements mineurs relatifs à des précisions de calendrier ou des noms d'opérations.

L'ensemble des travaux de restructuration de la résidence Rainneville est estimé à 29 millions d'euros TTC (environ 28 millions HT), d'où l'évolution du montant global des investissements qui passe de 322 millions d'euros TTC à 351 millions d'euros TTC.

Pour Amiens Métropole, la participation financière, hors protocole de préfiguration, est portée de 15 à 22 millions d'euros. Cela s'explique par l'intégration de la TVA sur les opérations pour lesquelles Amiens Métropole est maître d'ouvrage.

Je vous propose donc d'approuver l'avenant à la convention de renouvellement urbain et ses annexes et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des... Ah ! Madame NOUAOUR. Surprise !

MME NOUAOUR : Bonsoir. Bonsoir à tous.

Alors, quelle surprise et quelle joie de découvrir jeudi dernier, lors du conseil municipal, qu'il a finalement été décidé de conserver le projet de reconstruction du gymnase Jean Bouin ! Contrairement à ce qui avait été annoncé dernièrement, le projet figure toujours dans la programmation de rénovation urbaine adoptée lors du dernier conseil d'Amiens ville.

Je me garderai de considérer cette décision comme définitive, comme entendu, tant les successifs revirements ont été nombreux depuis le fâcheux incendie du gymnase en 2016.

Malgré cela, une ligne qui prévoit la reconstruction du gymnase est bien présente dans l'avenant à la convention de renouvellement urbain et nous sommes en droit de nous réjouir tant notre position et nos demandes ont été décriées ici même lors de ces derniers mois.

Après la fermeture du poste de police municipale, la réduction des services des soins du CHU, mais aussi du centre Saint-Victor notamment, nous craignons d'assister à un nouveau désengagement des services publics au sein du quartier Nord.

Malgré tous vos arguments pour nous convaincre que les infrastructures sportives sont en nombre suffisant, il semblerait que certains pratiquants soient aujourd'hui contraints de se replier sur des structures privées payantes.

Vous auriez sans doute dû consulter la population pour évaluer ses besoins réels. La preuve, par exemple, on ne peut plus récente : la finale départementale du futsal dans la Somme a vu deux clubs d'Amiens Nord se rencontrer ce mercredi 29 juin (Marivaux contre l'AC Amiens). Mais le match n'a pas pu avoir lieu chez l'un ou chez l'autre faute d'un gymnase offrant la capacité d'accueillir un public à la hauteur de l'événement. Il s'est donc déroulé au gymnase des Quatre Chênes à l'autre bout de la ville. Quel dommage !

Mais ce n'est pas la raison pour laquelle la reconstruction du gymnase refait son apparition. En vérité, elle est moins prestigieuse. Légalement, il ne semble pas possible de transférer les financements du gymnase sur un autre projet, à savoir la rénovation de la piscine Nautilus, comme cela avait été envisagé. Mais après tout, peu importe la raison, pourvu que finalement la population sorte victorieuse.

Alors oui, je sais, j'interviens encore sur ce sujet et je dois une nouvelle fois vous susciter lassitude et désarroi, mais reconnaissez que vous ne cessez de me donner des raisons de le faire. Et puis c'est aussi... Pardon ! Et puis, c'est aussi un peu le jeu des instituts démocratiques que de devoir subir les propos de ses contradicteurs. Vous ne m'en voudrez pas. Merci.

M. GEST : Bien sûr que non je ne vais pas vous en vouloir. Par contre, j'en veux à certains de vos amis qui accumulent les mensonges. Ça oui ! Mensonges ! Par exemple, pour dire que nous allons être contraints de reconstruire Jean Bouin. C'est Monsieur Frédéric FAUVET, vous connaissez ? Il affirme qu'on va être contraints. On ne va pas être contraints du tout. Et vous savez très bien, en tout cas je pense que vous savez très bien pourquoi la construction du gymnase Jean Bouin figure toujours, jusqu'à présent, dans la convention avec l'ANRU : c'est qu'elle a été votée, enfin elle a été adoptée, pardon, il y a 2 ans. Donc à l'époque effectivement on envisageait de reconstruire un nouveau gymnase parce que ce n'est pas un incendie, c'est deux incendies qu'il y a eu malheureusement parce qu'au bout du premier on pouvait encore faire une réparation. Là, c'était terminé. Donc ça, premier mensonge.

Deuxième mensonge : la décision finale de l'ANRU n'est pas prise. Nous avons eu une réunion la semaine dernière parlant des trois quartiers d'Amiens : le quartier Nord, Étouvie et Rollin. Et comme il se passe toujours dans les conventions ANRU qui sont bâties sur plusieurs années, il y a des modifications qui interviennent. Dans ces modifications, par exemple dans le quartier Nord, il y a une amélioration de ce que l'on envisage sur le Colvert.

Sincèrement vous pouvez dire ce que vous voulez pour le gymnase, mais enfin la façon dont vous présentez les choses comme quoi on ne ferait rien pour le quartier Nord, c'est juste risible ! Risible ! Et donc pour ce qui concerne le sport, ça fait 5 ans que le gymnase a brûlé. 5 ans ! Depuis 5 ans, les clubs du quartier Nord n'ont jamais manqué d'équipements pour pratiquer leurs sports. Jamais ! Il n'y a, à ce jour, aucun collège ou lycée qui ne dispose pas, pour sa pratique d'éducation physique, d'un équipement dédié. Il n'y a aucun club utilisateur relocalisé après les incendies qui a perdu un créneau par semaine. Aucune nouvelle demande de créneau n'est en souffrance sur le bureau de Guillaume DUFLOT. Et le quartier Nord est justement le secteur qui compte le plus grand nombre d'équipements sportifs, dont 6 gymnases. Vu l'heure, je ne vais pas vous les citer, mais il y en a 6.

Et dernier point, puisque vous avez évoqué ça : vous nous avez laissé entendre qu'il y a une compétition qui n'avait pas pu se dérouler pour finalement nous dire : « Si, elle s'est déroulée, mais elle s'est déroulée dans un autre gymnase. » Oui, parce que le sport n'est pas territorialisé ! Il y a

des clubs qui vont jouer en dehors de leur quartier et dans des équipements qui figurent ailleurs que dans leur quartier. Donc, en plus le hasard a voulu, et c'est bien, qu'il y ait deux équipes du même quartier qui s'affrontent en finale. On en est ravis. Mais enfin vous avouerez qu'il y a une conjonction d'éléments qui fait que ça peut arriver que ce week-end-là tout soit pris, mais on a quand même mis à disposition un très beau gymnase en plus.

Et donc, franchement, ce débat n'a pas lieu d'être et j'ai le regret de vous annoncer qu'il est terminé parce que nous attendons simplement que la prochaine réunion avec l'ANRU, qui aura lieu à l'automne, entérine un certain nombre de modifications. Il va y avoir des crédits qui vont bouger, un peu plus sur le Colvert, un peu plus aussi sur Rollin, un peu moins ailleurs. Bon. Il y a un ensemble de modifications. Et c'est vrai que nous avons demandé que l'argent qui était prévu pour le gymnase soit transféré sur la piscine, sur laquelle nous avons prévu un crédit de 6 millions d'euros, mais cette piscine, qui a 30 ans, est tellement en mauvaise situation que nous cherchons à avoir plus de moyens pour en faire un outil à la hauteur de ce qu'attendent légitimement les habitants du quartier. Donc, nous faisons plus. Nous faisons mieux pour le quartier Nord. Mais il n'y aura pas de gymnase Jean Bouin, je pense que vous l'avez bien entendu.

Je vais... Oui, Madame FOURÉ.

MME FOURE : Juste un mot pour reprendre ce que vous avez dit, Madame NOUAOUR. Tout à l'heure, vous avez dit qu'on avait fermé le poste de police municipale d'Amiens Nord. C'est faux et vous le savez très bien puisqu'en fait c'est à l'accueil de l'Atrium que l'on trouve l'accueil de la police municipale et que la police municipale est beaucoup plus présente sur le terrain qu'elle ne l'était précédemment, Hubert DE JENLIS pourrait l'exposer. Mais on en parle plus volontiers au sein du conseil municipal que du conseil d'agglo. En tout cas, je ne voulais pas laisser passer ici qu'on avait fermé un poste de police municipale dans un quartier. C'est faux !

M. GEST : Vous voyez. Vous savez, pour être crédible, il ne faut pas accumuler les mensonges. Vraiment ! Mais bon voilà.

Non, non, non ! C'est terminé. On met aux voix ce rapport sur le... Monsieur BAÏS, allez-y.

M. BAÏS : C'était juste pour revenir sur ce que vous venez de dire, Madame le Maire, excusez-moi. Mais le poste de police a bien fermé. Il n'y a plus de poste de police sur Amiens Nord. Il y a un ASVP qui est là de temps en temps, le poste de police a été... Quand j'ai été à l'inauguration au square des Quatre Chênes, donc le poste de police a bien fermé au Colvert. Ils sont peut-être plus sur le terrain, mais...

MME FOURE : Non !

M. GEST : Madame FOURÉ.

MME FOURE : Non, non et non ! Mais on en reparlera en conseil municipal.

M. BAÏS : C'est une permanence ; pas un poste de police.

M. GEST : Bon. Alors, je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

56 - CONTRAT DE VILLE. PROGRAMME D' ACTIONS 2022. 2E REPARTITION. CONVENTIONS TYPES.

M. PENAUD : Un appel à projets a été lancé le 15 septembre 2021 afin d'élaborer un programme d'actions s'inscrivant dans les 5 axes et les 14 objectifs opérationnels qui composent le Contrat de Ville.

Je vous propose aujourd'hui d'approuver la 2^e répartition de la programmation annuelle 2022 du Contrat de Ville comprenant 34 actions dont 28 sont portées par 6 établissements scolaires et 6 qui le sont par 6 associations pour un montant de 64 140 €.

Le détail est précisé dans l'annexe à la délibération. Il conviendrait d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

M. GEST : Questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

57 - PASS ACCESSION AMIENS (P2A). PROROGATION DU DISPOSITIF. APPROBATION DU PARTENARIAT AVEC LE CREDIT AGRICOLE. CONVENTION.

M. PENAUD : Par délibération, le 7 avril 2019, Amiens Métropole a créé un dispositif d'aide à l'accession à la propriété en faveur des primo accédants, le Pass Accession Amiénois, dit P2A, consistant en une prise en charge par Amiens Métropole d'une partie des intérêts de prêt à la place du ménage.

L'instruction des demandes d'aide est confiée aux établissements de crédit signataires d'une convention de partenariat avec Amiens Métropole, comme cela est le cas avec la Caisse d'Épargne Hauts de France. Grâce à ce partenariat, 23 ménages ont déjà pu accéder à la propriété sur le territoire.

Aujourd'hui, le Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est en mesure de distribuer le P2A et je vous propose d'approuver la convention de partenariat avec cet établissement et le nouveau règlement du P2A qui proroge le dispositif jusqu'au 31 décembre 2026.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

58 - AMIENS. ZAC RENANCOURT. COOPERATIVE TOIT AUSSI. REALISATION DE 7 LOGEMENTS INTERMEDIAIRES EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. PENAUD : Il s'agit d'une participation financière pour la coopérative Toit Aussi qui a réalisé 7 logements de type T3. Donc, je vous propose d'accorder notre participation financière à la société Coopérative Toit Aussi, qui dépend d'AMSOM Habitat, pour la réalisation de 7 logements de type T3, soit 1 logement individuel et 6 logements intermédiaires superposés deux à deux, sans circulation commune fermée, sans local commun, en PSLA sur la ZAC Renancourt.

La participation d'Amiens Métropole pour ce projet serait de 62 315 € et je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention y afférente.

M. GEST : Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

59 - AMIENS. ZAC RENANCOURT. COOPERATIVE TOIT AUSSI. REALISATION DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. PENAUD : Il s'agit d'une opération similaire avec une délibération qui globalement est identique.

Donc, c'est sur la ZAC Renancourt à nouveau, la coopérative Toit Aussi qui réalise 8 logements individuels en PSLA.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de participation financière de la Coopérative Toit Aussi à hauteur de 77 950 € pour la réalisation de son programme de 8 logements en PSLA, toujours sur la ZAC Renancourt à Amiens.

Pour information, il s'agit d'une participation financière à hauteur de 100 € du mètre carré.

L'opération concerne cette fois 1 pavillon T3 et 7 pavillons T4.

Il convient également d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la Coopérative Toit Aussi précisant les conditions de versement de la participation métropolitaine.

M. GEST : Très bien. Des questions ? Je n'en vois pas et je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

60 - AMIENS. AMSOM HABITAT. CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS RUE DES GRANGES. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. PENAUD : Il s'agit pour AMSOM Habitat de solliciter Amiens Métropole pour la construction de deux logements rue des Granges. C'est dans le quartier Saint-Leu, suite à un incendie.

Donc, AMSOM a réalisé un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et sollicite la garantie d'Amiens Métropole.

Il est proposé ici qu'Amiens Métropole accorde sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 466 735 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts pour la construction de deux logements locatifs sociaux situés 31 et 33 rue des Granges à Amiens.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

61 - AMIENS. EPCC. ÉCOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN. MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS. PARTICIPATION FINANCIERE. ANNEE 2022. AVENANTS.

M. SAVREUX : Je vous rappelle que nous avons voté en fin 2021 nos contributions aux EPCC, mais que depuis nous avons voté le budget 2022, qui est intervenu après, avec, vous le savez, la nécessité de réaliser des économies qui n'étaient pas prévues à l'époque où nous avons voté les contributions aux EPCC, et chaque président, vous le savez, a dû faire des économies. La culture bien sûr prend sa part à cet effort.

Nous avons néanmoins souhaité ne pas fragiliser les associations culturelles. C'est la raison pour laquelle le budget de fonctionnement de toutes les associations culturelles est stable.

Nous n'avons pas non plus souhaité toucher aux budgets de création qui profitent, vous le savez, directement aux artistes.

C'est un budget qui est sans précédent, je l'ai déjà rappelé : 450 000 euros pour 2022.

Et donc nous avons souhaité, nous avons fait le choix de concentrer les efforts sur ceux qui étaient en mesure d'absorber cette demande, en l'occurrence nos gros opérateurs, les EPCC ESAD et les EPCC MCA.

Nous avons veillé évidemment à analyser finement leur trésorerie pour être certains qu'ils seraient en mesure d'absorber cette baisse.

Aujourd'hui, nous pouvons dire qu'effectivement cela n'impactera pas ni la pédagogie de l'ESAD, ni la programmation de la Maison de la Culture.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver les avenants aux conventions passées avec ces structures en exécution des délibérations prises le 16 décembre dernier et de réajuster les participations financières 2022 comme suit :

- pour l'EPCC ESAD, la participation s'élèverait donc à 1 128 000 euros, soit une baisse de 72 000 euros par rapport à ce que nous avons voté ;
- et pour l'EPCC Maison de la Culture, la participation s'élèverait à 1 574 312 euros, soit une baisse de 100 488 euros

Je vous invite également à autoriser le président à signer ces avenants.

Je remercie évidemment les EPCC qui ont fait preuve de compréhension et de bienveillance parce qu'ils sont évidemment conscients des difficultés financières des collectivités.

Nous avons évidemment annoncé cette décision en CA et nous leur avons bien sûr précisé qu'il s'agissait de baisses conjoncturelles exceptionnelles qui sont liées au contexte budgétaire de la collectivité en 2022.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur BARA.

M. BARA : Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Vous indiquez dans le rapport ne pas remettre en cause l'ambition et la dynamique des projets de l'ESAD et de la Maison de la Culture. Pourtant vous indiquez également qu'au nom de la bonne gestion, celles-ci recevront respectivement 72 000 euros et 100 488 euros de moins pour l'année passée et que les missions couvertes restent inchangées. Une fois de plus, vous exigez de continuer à faire, mais avec moins, et demandez aux EPCC de composer avec un budget dit réduit.

Vous allez sans doute nous répondre qu'au vu du contexte il convient d'être raisonnable. Mais force est de constater que certains doivent se serrer la ceinture et d'autres pas.

En effet, l'ESAD est un EPCC relevant également de l'enseignement supérieur. S'il est possible de trouver 700 000 euros de subventions pour le groupe d'enseignement supérieur chrétien UniLaSalle que détient l'ESIEE, sans compter le loyer offert estimé à environ 1 600 000, peut-être que les crédits de l'enseignement supérieur pourront trouver 72 000 euros pour un EPCC. On pourrait dire de même pour la Maison de la Culture.

C'est un drôle de message que vous envoyez aux établissements culturels de cette ville que de revoir leurs budgets à la baisse tout en comptant sur leur engouement et leur engagement pour la candidature d'Amiens à devenir Capitale européenne de la culture en 2028. Ainsi, le groupe Amiens C'est L'Tien votera contre cette baisse de participation financière. Merci.

M. GEST : D'autres interventions ? Non. Je ne rebondirai même pas sur votre allusion qui, je pense, est particulièrement déplacée. Je vais mettre aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. SAVREUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX ont voté contre.

62 - ASSOCIATION LA LUNE DES PIRATES. SCENE DES MUSIQUES ACTUELLES. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022/2025.

M. SAVREUX : La Lune des Pirates, qui a fêté ses 30 ans en 2017, gère une salle historique de concert, située quai Bélu, au sein du quartier Saint-Leu à Amiens qui est soutenue par la ville d'Amiens, puis par Amiens Métropole.

Pour mémoire, elle a obtenu le label national "Scènes de Musiques Actuelles" en 1999 lui permettant notamment d'être accompagnée par l'État, la Région, le Département et Amiens Métropole.

Je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 qui définit le cadre contractuel entre l'association et ses partenaires publics pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel et pour son évaluation au travers des objectifs fixés. Pour Amiens Métropole, le montant prévisionnel des contributions serait de 720 000 €, pour toutes les années d'exécution de la convention.

J'en profite pour répondre évidemment à Monsieur BARA que nous avons une ambition pour la culture qui est intacte malgré la baisse des contributions et que le projet Nouvelle Scène des Musiques Actuelles fait partie de cette ambition.

Je vous rappelle également que nous allons et nous avons inauguré un nombre important d'équipements durant la décennie 2020. C'est sans précédent. Jamais Amiens Métropole n'avait autant investi pour la culture puisqu'après avoir inauguré le Musée de Picardie, nous allons bientôt inaugurer la Plateforme des images et de la création derrière la gare, la nouvelle scène des musiques actuelles dans le quartier Saint-Leu, l'agrandissement du parc zoologique, la bibliothèque Louis Aragon, la Bibliothèque Nationale de France en 2028 à Amiens, le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine en 2023 et, on l'a voté tout à l'heure, un pôle de conservation des réserves. Et j'ajoute évidemment tous les projets de réhabilitation patrimoniaux, que ce soient les friches industrielles Halle Freyssinet, Cosserat, Gruson ou encore Saint-Germain.

M. GEST : Bien. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

**64 - FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS, HORTILLONNAGES AMIENS. ANNEE 2022.
CONVENTION.**

M. SAVREUX : La 13^e édition du festival international de jardins « Hortillonnages d'Amiens » se tient jusqu'au 16 octobre 2022 et propose au public des créations paysagères et des œuvres d'art accessibles, à pied ou en barque, sur des îlots des Hortillonnages et le long de la Somme.

Disséminées sur ce site exceptionnel, ces interventions posent un regard décalé ou poétique, drôle ou critique, mais toujours inédit, sur cet environnement complexe, sur son histoire et son devenir, et sur le lien entre nature et culture.

M. GEST : On en a passé un là ?

M. SAVREUX : Au fil des douze premières éditions, 182 œuvres ont été réalisées par 272 paysagistes, architectes et artistes plasticiens et appréciées par plus de 450 000 visiteurs. L'édition 2022 comporte 47 œuvres dont 12 nouvelles.

Amiens Métropole soutient financièrement ce festival en 2022 à hauteur de 100 000 euros via une subvention votée en CAM du 10 mars 2022, outre son apport en industrie et technique.

Il vous est ici soumis l'approbation de la convention annexée à la présente délibération détaillant également le programme d'œuvres, les mises à disposition des parcelles et les obligations de chacune des parties.

M. GEST : Oui. C'est bon, là, Pierre ? Oui. Donc, je vais mettre aux voix le point 64.

ADOpte A L'UNANIMITE

63 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL. CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE ET DANSE. ACTUALISATION DE LA CONVENTION AVEC LE COLLEGE AMIRAL LEJEUNE.

M. GEST : On dirait que tu as envie de finir plus tôt, Pierre, parce que tu as oublié le 63.

M. SAVREUX : Eh oui, ça commence à traîner, donc j'essaie de... Je pense à mes collègues qui ont envie de rentrer, même si les débats de ce soir sont évidemment passionnants.

Je reviens sur le point 63 : conservatoire à rayonnement régional.

La formule des Classes à Horaires Aménagés, que vous connaissez tous ici, créées à Amiens en 1987, permet aux élèves scolarisés dans le primaire et dans le secondaire de suivre une scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes possibles tout en développant parallèlement des compétences musicales et chorégraphiques affirmées.

Afin d'acter le renouvellement de la labellisation par l'État, il est nécessaire d'actualiser la convention passée avec le Collège Amiral Lejeune précisant ainsi les conditions relatives au respect des schémas pédagogiques imposés par le Ministère et l'évolution des textes de références de l'Éducation Nationale concernant l'organisation des cours au collège.

Je vous propose donc d'approuver cette convention et d'en autoriser la signature par le président.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

65 - PRINTEMPS DE L'ART DECO. PARTENARIAT. PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES ACTIONS DE COMMUNICATION. ANNEE 2022. CONVENTION.

M. SAVREUX : Amiens Métropole entreprend de valoriser le patrimoine Art déco, et plus largement celui de la Reconstruction, qui est fortement présent à l'échelle régionale.

Pour ce faire, une programmation et une communication commune à l'échelle des Hauts-de-France intitulée "Le Printemps de l'Art déco" a été impulsée sous la forme d'un événement qui s'étend, aujourd'hui, sur deux mois et rassemble dix-sept territoires de la région.

Les partenaires de l'opération ont établi ensemble un programme d'animations et la région Hauts-de-France, via une subvention à la ville de Saint-Quentin subventionne pour partie les actions de communication, le reste à charge incombant à tous les partenaires à parts égales, soit 2 000 euros TTC par collectivité partenaire.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de partenariat fixant les modalités de prise en charge financière des actions de communication de cet événement.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

66 - MUSEES D'AMIENS. SOCIETE DES AUTEURS DANS LES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES. ADAGP. DROITS D'EXPOSITIONS. AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. SAVREUX : La société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques, ADAGP, est la société française de perception et de répartition des droits d'auteur dans le domaine des arts graphiques et plastiques. C'est l'équivalent de la SACEM que l'on connaît pour la musique. Créée en 1953, elle représente aujourd'hui plus de 180 000 auteurs qui exercent dans diverses disciplines des arts visuels. Elle gère également l'ensemble des droits patrimoniaux reconnus aux auteurs pour les expositions et l'ensemble de ces droits perçus est reversé aux adhérents après prélèvement de frais de gestion visant à financer son action.

S'agissant des Musées d'Amiens, plus de 60 artistes qui exposent dans les collections sont adhérents. Aussi, en 2019, une convention de partenariat a été signée, mais il convient d'acter l'élargissement de droits et des obligations, impulsé par le Ministère de la Culture, à l'exposition temporaire d'œuvres d'artistes inscrits à cette structure.

C'est pourquoi je vous propose, chers collègues, d'approuver l'avenant et d'autoriser le président à le signer.

M. GEST : Pas de problème. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

67 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MUSEES D'AMIENS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS. ANNEE 2022.

M. SAVREUX : Au regard des orientations du Projet Scientifique et Culturel des Musées, et du fait d'un nouveau phasage de l'opération de restauration de la Galerie Puvis de Chavannes sur 2023-2025 au lieu de 2022-2024, je vous propose d'approuver l'affectation de crédits de paiement à hauteur de 579 137 euros sur l'année 2022, selon la décomposition prévue à l'article 1 de la

délibération. Il est également proposé d'autoriser la sollicitation de toutes les participations financières possibles.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) ? On met aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS se sont abstenus.

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

68 - AMIENS. DOJO REGIONAL SIS 2, RUE LESCOUVE. DENOMINATION.

M. DUFLOT : Bonsoir à toutes et à tous.

La collectivité souhaite donner une appellation officielle aux installations sportives métropolitaines en honorant des personnalités reconnues du monde sportif local, historiques et contemporaines.

Ainsi, je vous propose de donner le nom de « Michel BOURGOIN » au dojo régional donc situé 2, rue Lescouvé à Amiens.

Pour mémoire, Michel BOURGOIN fut champion de France toutes catégories et d'Europe, membre de l'équipe de France dans la catégorie des poids lourds. Il est arrivé à Amiens en 1965, devenu conseiller technique régional de la Picardie pour une durée de 33 ans, et ce tout en animant le club Picardie Judo. Pour son action, les effectifs de licenciés ont progressé de manière notoire durant effectivement cette trentaine d'années, et un grand nombre de cadres techniques ont pu ainsi être formés. En outre, il est un des rares Français à accéder en 1993 au haut niveau, c'est-à-dire au grade de 8^e dan dans la hiérarchie du judo.

M. GEST : Très bien. Un hommage naturel à Michel BOURGOIN. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

69 - COLISEUM. NAUTILUS. ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE. ENTREES ET PRESTATIONS PISCINE ET PATINOIRE.

M. DUFLOT : Dans le cadre de la politique tarifaire d'Amiens Métropole, les tarifs doivent faire l'objet d'une actualisation annuelle. Toutefois, les entrées et prestations de la direction Coliseum et Nautilus et l'occupation des espaces n'ont pas évolué depuis 2019, compte tenu notamment de la période Covid.

Je vous propose aujourd'hui d'approuver la nouvelle grille tarifaire annexée, en soulignant que le choix a été fait de ne pas augmenter tous les tarifs, mais d'étudier des augmentations de façon raisonnée, aboutissant à la proposition présentée ce soir, avec un ensemble d'ajustements représentant en moyenne 2,90 % d'augmentation.

M. GEST : Des questions ? Madame BECKER.

MME BECKER : Merci, Monsieur le Président.

Alors, au mois de mars, lors du conseil d'agglomération, métropolitain plutôt, le 10 mars dernier, voilà, je cherche mes mots, cela avait fait grand bruit. Nous vous avons alerté sur l'écart de tarification entre Aquapôle qui est un service public géré par le privé et les piscines municipales Le Coliseum et Le Nautilus. Donc nous, on vous faisait remarquer qu'Aquapôle ne bénéficiait pas de tarification solidaire. Donc, on pourrait penser que vous nous aviez écoutés, que du coup ça allait dans le bon sens.

Malheureusement, vous avez visiblement choisi de combler l'écart de tarification des différentes piscines en augmentant les tarifs. Vous proposez une augmentation de 40 centimes pour l'entrée adulte au Coliseum. Pour les étudiants, eux, ils bénéficiaient d'un tarif réduit qui était de 2,10 euros, et aujourd'hui vous avez isolé cette catégorie de personnes, les étudiants, au lieu de les mettre dans les tarifs réduits à 2,50 euros, ce qui ferait une augmentation de 40 centimes, vous les avez mis, étudiants/lycéens, à 3,50 euros, ce qui fait une augmentation de 1,40 euro. Quand on sait que plus de 55 % des étudiants sont boursiers parmi les 31 500 qui sont à Amiens, on se demande comment vous avez pu organiser ces augmentations-là et pourquoi vous avez décidé, sur des revenus les plus modestes où on sait que les étudiants ont peu de moyens, quand on voit les files, enfin tous ces étudiants qui font la queue pour l'épicerie solidaire, on se demande pourquoi vous avez à ce point augmenté le tarif des étudiants.

Et au regard de cette proposition qui nous semble injuste envers les étudiants, nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. GEST : Bien. Un mot, Guillaume DUFLOT, ou...

M. DUFLOT : Non. Excusez-moi, mon micro était éteint.

Je voudrais quand même vous rassurer, Madame BECKER, sur la situation des étudiants puisque nous travaillons dans le sport avec les étudiants et bien évidemment je suis très attaché à la condition étudiante. On a ici une grille tarifaire, on va dire, qui correspond à une réalité qui, on va dire, est plutôt équilibrée. Jusqu'ici effectivement on avait les étudiants qui étaient dans la catégorie des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA. Donc, il nous paraissait plus cohérent effectivement d'avoir ces étudiants qui aient la même grille tarifaire, par exemple, que les lycéens, que les enfants. Pourquoi effectivement il y avait cet écart ? On va dire : pourquoi avoir effectivement positionné les étudiants dans les tarifs réduits plutôt pour les demandeurs d'emploi ? Il n'y avait pas tellement, si vous voulez, de cohérence par rapport à cette situation.

Et vous voyez, ces étudiants, moi, je les connais bien aussi. Vous me parlez effectivement d'un tarif aujourd'hui. On parle de 3,50 euros. On est bien d'accord : 3,50 euros. Beaucoup d'étudiants nagent plusieurs fois par semaine, plusieurs fois par mois, et je voudrais juste donner le tarif mensuel pour ces étudiants pour nager autant de fois qu'ils le souhaitent. Au Coliseum, on parle de 18 euros. C'est-à-dire qu'aujourd'hui un étudiant qui souhaite effectivement pratiquer la natation plusieurs fois par semaine, paiera effectivement à la fin du mois 18 euros. Donc, on imagine que cet étudiant fasse 10 séances de natation par mois, ça ramène le coût de la séance de natation à 1,80 euro. Bon. Je trouve qu'on est sur un tarif qui reste très raisonnable.

Et effectivement tous les tarifs qui sont présentés ont été faits avec beaucoup de pondération en prenant en compte les situations, différentes situations. D'ailleurs, je rappelle qu'il y a également d'autres tarifs. J'ai pris celui des étudiants. Moi, je vais prendre le tarif. Il y a des abonnements. Des abonnements pour les familles, par exemple, pour les familles donc deux adultes + deux enfants. Ce tarif, par exemple, n'a pas augmenté. Donc, vous voyez, il faut trouver une juste mesure. C'est un juste équilibre lorsqu'on crée une grille tarifaire.

Et je pense que pour les étudiants, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit, mais si l'étudiant qui veut nager régulièrement au Coliseum, c'est 18 euros par mois, c'est-à-dire 1,80 euro la séance.

M. GEST : Bien. Je mets aux voix la tarification.

ADOPTE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX ont voté contre.

70 - MANIFESTATIONS SPORTIVES. SUBVENTIONS. ANNEE 2022. PREMIERE REPARTITION. CONVENTION ET AVENANTS.

M. DUFLOT : Conformément au Projet Sportif d'Amiens Métropole 2021-2026, je vous propose d'approuver la 1^{re} répartition de l'année 2022 des subventions au titre des manifestations sportives de niveau international, national, régional et local aux associations et clubs listés dans la présente délibération pour un montant total de 175 200 euros. Et il convient bien sûr d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions et avenants à intervenir.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

71 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CREATION TERRAINS SYNTHETIQUES STADE MICHELET AMIENS NORD. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

M. DUFLOT : Dans le cadre de la PPI 2022-2026, il est proposé de valider l'opération « création terrains synthétiques stade Michelet à Amiens Nord » pour un montant de 1 050 000 euros pour l'année 2022, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes participations financières potentielles et à procéder au dépôt et à la signature des demandes d'autorisations administratives relatives aux travaux à engager.

M. GEST : Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

72 - AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE. PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EAU 2019-2024. AVENANT. APPROBATION.

M. MAQUET : Vous êtes en pleine forme ce soir, je vous ai trouvés plein d'humour tout à l'heure et j'espère que l'élève ne va pas dépasser le maître MAQUET, mais ça, on verra bien.

On est sur le rapport 72. Un programme concerté pour l'eau (PCE) a été approuvé par délibération du 24 octobre 2019 pour la période 2019-2021.

Pour permettre de sécuriser le financement des investissements prévus sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, pour la période 2022-2024, un projet d'avenant a été établi en collaboration avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, visant à dresser la liste des projets portés par la collectivité et pour lesquels l'Agence de l'Eau est susceptible d'intervenir financièrement.

L'avenant acte ainsi la mise à jour et les évolutions de projet des 3 années écoulées. Je vous propose de l'approuver et d'autoriser la sollicitation de tout financement éventuellement auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

À noter que pour les années 2019 à 2024, le PCE vise des travaux pour une somme de 22 395 949 euros au total, accompagnée d'aides à hauteur de 11 005 485 euros, soit 49 % des dépenses prévisionnelles.

M. GEST : Merci. Oui, Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : On avait pris l'habitude donc de s'abstenir sur ce qui relevait des PPI, mais concernant l'eau et l'assainissement on votera donc pour celle-ci et puis celle qu'on verra après.

M. GEST : C'est noté.

ADOpte A L'UNANIMITE

73 - EAU ET ASSAINISSEMENT. REMISES GRACIEUSES. ANNEE 2021.

M. MAQUET : On vote... un petit rappel sur la loi Warsmann.

De nombreuses fuites d'eau sont constatées chaque année sur les parties privatives des installations d'eau potable des abonnés d'Amiens Métropole. La loi dite "Warsmann" du 17 mai 2011 et son décret d'application du 24 septembre 2012 permettent, sous conditions, le plafonnement des factures d'eau en cas de consommation anormale. Cette loi s'applique aux fuites sur canalisation après compteur.

Je vous propose donc d'accorder une remise gracieuse, à titre exceptionnel, sur les consommations d'eau pour les 6 abonnés listés dans la délibération, pour un montant total de 12 366,16 euros.

M. GEST : Oui. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

74 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. ÉQUIPEMENT. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. MAQUET : Je vais essayer de contracter et de gagner du temps pour la fin du conseil d'Amiens. Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, je vous propose de présenter globalement les points 74 à 79 qui concernent les affectations de crédits de paiement pour le budget annexe de l'eau dans le cadre de la PPI 2022-2026.

M. GEST : Je ne sais pas si je suis d'accord.

M. MAQUET : Bon, je vais décomposer, je prends chaque dossier. Il y a 3 pages à peu près. Merci.

Le point n° 74 soumet à votre validation l'affectation de 275 000 euros HT pour l'année 2022 pour le renouvellement du parc de véhicules et de l'équipement du service de l'eau.

Pour le point n° 75, il est nécessaire de rappeler que fin 2013, un puits de forage de Pont-de-Metz a vu la couche d'argile qui lui sert de filtre s'endommager ; n'étant plus en capacité de délivrer une eau de qualité, il a dû être abandonné.

Il est impératif de reconstituer la capacité de production sur ce site sensible, d'équiper les deux nouveaux forages du site de Pont-de-Metz Vallée et les raccorder aux installations existantes.

C'est pourquoi il est proposé l'affectation de crédits de paiement, pour 2022, à hauteur de 206 000 euros HT dont 6 000 correspondent à des crédits de report des opérations engagées et non mandatées en 2021.

Une précision : ça sera 994 000 en 2026 pour terminer ce forage auprès de Pont-de-Metz.

Le point 76 concerne le renouvellement du parc de compteurs d'eau potable : l'objectif est d'aboutir en 2027 à un parc entièrement équipé de têtes radio émettrices. Pour 2022, il est proposé d'approuver les opérations de télérelève et de renouvellement de compteurs à hauteur de 500 000 euros HT.

Et enfin dès les années 24-26, il y aura plus de 20 000 compteurs installés.

Le rapport 77. La lutte contre les fuites d'eau est au cœur du point n° 77. La réalisation de cartes de localisation d'interventions et le croisement des informations permettent de mettre en exergue les rues où les travaux s'avèrent indispensables, prioritairement pour le remplacement des conduites en fonte grise.

Cette opération de renouvellement est évaluée sur une période de 5 années et le programme de travaux 2022, joint en annexe que vous avez, prévoit d'ores et déjà les rues pour lesquelles une intervention s'avère impérative.

Il est proposé de l'approuver ainsi que l'affectation pour cette année d'une somme de 4 561 000 euros HT.

Le point n°78 concerne le captage de l'Hallue, lequel représente 25 % de la ressource en eau du territoire d'Amiens Métropole. Il assure notamment l'alimentation du secteur Sud-Est (9 000 abonnés) via le réservoir de Camon. Il est proposé d'approuver les opérations pour la création d'un 3^e puits sur ce captage avec une dépense prévue pour 2022 de 125 000 euros HT et le forage se fera en 2023 et fin des travaux 2025-26.

Enfin, au point n° 79, il s'agit de valider les opérations de modernisation et de sécurisation des réservoirs d'eau et des surpresseurs sur le territoire d'Amiens Métropole avec une enveloppe pour 2022 de 483 000 euros HT.

Voilà donc, Monsieur GEST soumet chaque point au vote.

Et j'ai encore le point 80 ou alors je continue sur le 80, autorisation de programme, budget...

M. GEST : Pour l'instant, on va s'en tenir là, si vous...

M. MAQUET : Oui.

M. GEST : Alors, on va prendre le 74.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

**75 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. PUIS DE PONT-DE-METZ.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

M. GEST : Le 75, même vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

**76 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. TELERELEVÉ ET RENOUVELLEMENT DES
COMPTEURS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

M. GEST : Le 76, même vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

**77 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU
RESEAU D'EAU CONDUITES ET BRANCHEMENTS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT.
ANNEE 2022.**

M. GEST : Le 77, même vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

**78 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. SITE DE L'HALLUE. 3E PUIS.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

M. GEST : Le 78, même vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

**79 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. TRAVAUX SUR RESERVOIRS.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

M. GEST : Et le 79, même vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

M. GEST : Là, ce soir, tu fais un tabac, vraiment !

M. MAQUET : Oui. Vous m'avez coupé dans mon élan !

M. GEST : Oui, mais tu peux reprendre au 80 maintenant.

**80 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. ÉQUIPEMENT.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

M. MAQUET : C'est du budget assainissement dont il s'agit ici avec une enveloppe destinée au renouvellement du parc de véhicules et à l'équipement du service de l'assainissement (équipements de protection, équipement informatique, pièces détachées, outillage..).

Je vous propose aujourd'hui d'approuver l'affectation de crédits de paiement pour cette année à hauteur de 1 188 785 euros HT dont 388 785 euros HT dédiés au report des opérations engagées et non mandatées en 2021.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Madame DESBUREAUX est revenue. Je suppose que pour une autorisation de programme, elle n'est pas d'accord. Elle ne prend pas part au vote, c'est bien ça.

MME DESBUREAUX : Ce n'est pas que je ne suis pas d'accord, c'est que...

M. GEST : Oui, oui.

MME DESBUREAUX : Je n'ai pas voté le budget, je ne prends pas part au vote.

M. GEST : Ne vous inquiétez pas, j'ai bien compris.

Donc, on va même le faire, vous voyez, pour les 6 rapports précédents parce que vous n'étiez pas là et vu la longueur de la séance, je comprends que certains s'absentent quelques instants.

MME DESBUREAUX : Merci.

M. GEST : Donc, pour les 74 à 79, on intègre la position habituelle de Madame DESBUREAUX.

Le 80, c'est la même chose.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

**81 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX PLUVIALES.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

M. MAQUET : Plusieurs opérations de pose de réseau ou de raccordement sont réalisées pour le compte de tiers. Il s'agit principalement d'extensions ou dévoiement de réseaux dans le cadre de projets immobiliers ou de cessions de parcelles, de raccordements aux réseaux d'eaux pluviales à la demande des particuliers ou d'aménageurs.

Sur ce sujet, pour l'année 2022, il est proposé l'affectation de 120 000 euros de crédits de paiement, dont 55 000 euros HT pour le projet Héraclès de la rue Robert Lecoq à Amiens.

Voilà, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

M. GEST : Bien. Nous avons terminé avec Éric MAQUET et nous allons maintenant passer à Éric GUÉANT en l'absence de notre collègue Isabelle SAVARIEGO. Nous connaissons la polyvalence d'Éric GUÉANT qui va encore la démontrer.

82 - CENTRE DE DEVELOPPEMENT DES ÉCO-ENTREPRISES. CD2E. CREATION D'UNE DYNAMIQUE AUTOUR DES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LES SUJETS DU TRI, DE LA DECONSTRUCTION, DU REEMPLOI ET DU RECYCLAGE DES DECHETS DU BTP. CONVENTION.

M. GUEANT : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, encore un peu de courage !

Depuis 2020, le Centre de Développement des Éco-entreprises (CD2E) accompagne Amiens Métropole dans le cadre de la mise en place de son Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire.

Pour maintenir la dynamique d'acteur autour de ce sujet, Amiens Métropole souhaite lui confier l'animation d'une dynamique type « club d'entreprises » et il est donc proposé d'approuver et d'autoriser la signature par Monsieur le Président de la convention actant le versement d'une somme de 8 000 euros.

À noter que la dépense fait l'objet d'une recette équivalente de 100 % dans le cadre du Contrat Objectif Déchets Économie circulaire avec l'ADEME Hauts de France.

M. GEST : Merci. Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Oui, juste en deux mots. C'est une très bonne initiative, très dynamique. On vous y encourage. Ce serait bien que ça ne reste pas uniquement dans le giron des entreprises. Les déchets du BTP, c'est un enjeu colossal, colossal, quand on voit les problématiques de la ressource. Ce sont des ressources qui sont disponibles sur un objet de réemploi dans le BTP. Ce n'est quasiment que de la main-d'œuvre. Donc, on vous y emploie... on vous encourage aussi à... et à regarder par rapport aux investissements qui pourraient être faits pour une réelle plateforme de réemploi.

M. GEST : Très bien. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

83 - ECO TLC. PARTENARIAT SUR LE RECYCLAGE DU TEXTILE. CONVENTION.

M. GUEANT : Amiens Métropole est identifiée comme territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage et s'engage à porter et animer un programme de prévention pour réduire les déchets.

À ce titre, en 2017, un partenariat a été engagé avec l'éco-organisme ECO TLC pour le recyclage du textile incluant le dispositif de collecte, la collecte et le traitement sur le territoire d'Amiens Métropole.

La convention étant arrivée à son terme, je vous propose de renouveler le partenariat avec ECO TLC et d'approuver la convention correspondante, laquelle prévoit un soutien annuel aux actions de communication estimé à 17 530,80 euros, au bénéfice d'Amiens Métropole, avec l'objectif de permettre, grâce à une meilleure information de nos concitoyens et une meilleure coordination de la collecte, le détournement des textiles du flux des ordures ménagères.

M. GEST : Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

84 - OCAD3E. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MENAGERS. PERIODE 2021-2026. CONVENTION.

M. GUEANT : La convention passée entre l'OCAD3E, interface entre les éco-organismes chargés d'organiser la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers, et la collectivité étant arrivée à échéance, il convient d'approuver une nouvelle convention pour la période 2021 à 2026.

Celle-ci permettra à la Métropole de bénéficier de soutiens à hauteur d'environ 35 000 euros par an.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

85 - ECOSYSTEM. COLLECTE ET TRAITEMENT DES LAMPES USAGEES. PERIODE 2021-2026. CONVENTION.

M. GUEANT : En continuité avec le dossier précédent, il est proposé de renouveler la convention de financement relative à la collecte des lampes usagées avec ECOSYSTEM, et pas ECOSTEM, pour la période 2021-2026, laquelle permettra à la collectivité de la même manière de bénéficier de soutiens sur les tonnages collectés en déchèteries, comme dirait ma collègue, pour une recette annuelle estimée à environ 10 000 euros.

M. GEST : Il sait tout faire, même imiter nos collègues ! Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

86 - TRAITEMENT DES RESIDUS DE NETTOIEMENT EN PROVENANCE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. GUEANT : Dans le cadre du traitement des déchets provenant des activités de la ville d'Amiens, je vous propose d'approuver la convention dont l'objet est de solder les restes dus par la ville d'Amiens jusqu'en 2021 et de fixer les nouvelles conditions financières et techniques de la prestation réalisée par Amiens Métropole à partir de l'exercice 2022. La recette est estimée à 785 920,80 euros TTC.

M. GEST : Très bien. Des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

87 - ESPACES NATURELS SENSIBLES/GEMAPI. ASSOCIATION SYNDICALE DE LA RIVIERE DE SELLE. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTION.

M. GUEANT : L'Association syndicale autorisée de la Rivière de Selle prévoit la scarification et l'aménagement de frayères ainsi que le retour sur plantation d'arbres sur le tronçon du cours d'eau présent sur le territoire d'Amiens Métropole.

Je vous propose de participer à ces actions moyennant une subvention d'un montant de 1 471,10 euros, soit un peu plus de 60 % du coût total de l'opération.

Si vous en êtes d'accord, je vous invite à approuver la convention afférente et à en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

88 - ATMO HAUTS-DE-FRANCE. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. GUEANT : La collectivité a engagé, Monsieur le Président, un partenariat avec l'association ATMO Hauts-de-France, pour la période 2021/2023, visant à soutenir la surveillance de la qualité de l'air, mais également pour l'action spécifique de suivi des nuisances olfactives via le réseau des Nez.

En conséquence d'une activité réduite constatée de ce réseau des Nez, les usagers signalant eux-mêmes dorénavant ces nuisances, il convient d'adapter l'aide financière annuelle dédiée à cette action en la réduisant à 7 000 euros dès 2022, portant le montant global de la subvention annuellement accordée à 36 067 euros.

M. GEST : Très bien. Cela ne doit pas nous empêcher, comme ATMO m'en a parlé, de faire une petite analyse de ce qui se passe du côté de Boves. Madame le Maire de Boves me l'a déjà soumis et ATMO me l'a signalé. Donc, on va regarder de ce côté-là s'il y a un problème. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

89 - RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE, NATURE ET PAYSAGE. TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE. CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HAUTS DE FRANCE. CONVENTION D'ECHANGE DE DONNEES MARES.

M. GUEANT : Dans le cadre du schéma Trame verte et bleue adopté en 2015, permettant de reconquérir et de préserver les réservoirs de biodiversité et de recréer ou renforcer des corridors écologiques, Amiens Métropole entend poursuivre son objectif d'amélioration des connaissances du patrimoine naturel.

Il est ainsi proposé d'approuver la convention d'échange de données sur les mares entre le conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France et Amiens Métropole et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

90 - RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE NATURE ET PAYSAGE. TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE. ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE D'AMIENS METROPOLE. APPROBATION. SOLLICITATION DE SUBVENTION.

M. GUEANT : L'Office Français de la Biodiversité lance un appel à projets incitant les collectivités territoriales à s'engager dans la mise en place d'Atlas de la biodiversité sur leur territoire sur une période de 3 ans, et prévoit de leur accorder un soutien financier à hauteur de 80 % du montant éligible à la subvention avec un plafonnement à 250 000 euros.

Y répondre en mettant en place un Atlas de la Biodiversité Communale sur l'ensemble des communes du territoire est en adéquation avec les préconisations du plan d'actions du schéma Trame verte et bleue pour permettre la mise en œuvre d'aménagements favorables à la biodiversité sur le territoire. Cela contribuera à l'engagement de la collectivité vers la transition écologique en l'inscrivant dans le dispositif national « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN).

Je vous propose donc d'approuver le projet ABC qui vous a été transmis, et qui constituera le dossier de candidature. Il inclut comme engagements la réalisation des inventaires de terrain sous forme de cartographie (l'Atlas), une participation citoyenne et sensibilisation du public sur la biodiversité grâce à des outils de communication, et le partage des connaissances dans le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel ainsi que sur le site abc.naturefrance.fr pour contribuer à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité au niveau national. Sa réalisation est prévue d'octobre 2022 à septembre 2025. Son coût est estimé à 165 000 euros HT avec une subvention escomptée de 132 000 euros.

Je précise toutefois, Monsieur le Président, que sur les 39 communes de la métropole, seule Sains-en-Amiénois ne sera pas incluse puisque cette commune a déjà un projet ABC en cours de réalisation.

M. GEST : Très bien. Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

91 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE. TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE. AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. GUEANT : Dans la continuité des deux précédents dossiers recoupant la même thématique, il s'agit ici d'approuver l'affectation de crédits de paiement sur l'Autorisation de Programme "reconquérir biodiversité nature et paysage - Territoire engagé pour la nature", à hauteur de 200 000 euros sur 2022 pour la réalisation d'opérations reprises en annexe de la délibération.

M. GEST : Pas de problème(s) ? Oui. Il y a un problème ? Monsieur VOULMINOT. Ah d'accord !

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

M. GEST : Nous en sommes aux 92 et 93 ?

M. GUEANT : Oui. On peut les traiter ensemble.

92 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS. BACS ROULANTS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. GUEANT : Les deux derniers dossiers d'ailleurs de cette délégation concernant des autorisations de programme pour le budget annexe déchets ménagers dans le cadre de la PPI 2022-2026. Et si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, je peux les présenter conjointement, comme vous le souhaitez.

Le 92 : le dispositif de collecte en porte-à-porte sur le territoire d'Amiens Métropole se compose de plus de 200 000 bacs roulants (ordures ménagères, emballages, papiers carton pour les professionnels). Le service gère le stock de bacs pour répondre à la demande de remplacement des bacs cassés et assurer les premières dotations, ce qui représente en moyenne 4 000 bacs par an.

Je vous propose donc, pour le point n° 92, l'affectation de crédits de paiement à hauteur de 411 550 euros pour 2022, comprenant également les crédits de report des opérations engagées et non mandatées en 2021 à hauteur de 192 927 euros HT.

Le point n° 93 concerne la nécessité de réhabilitation de points d'apport volontaire enterrés. En effet, les cuves métalliques amovibles se dégradent en raison des levages et l'acidité des ordures ménagères, d'où une durée de vie qui n'excède pas 12 ans en moyenne. Les containers aériens sont plus résistants, mais soumis parfois au vandalisme, ainsi 60 containers ont été brûlés en 2021.

L'objectif est de remplacer 20 cuves par an, sachant que cette enveloppe permet également la réalisation des programmes de travaux neufs qui sont ensuite refacturés aux aménageurs, tels que les déploiements des ZAC (75 PAV, par exemple, sont prévus sur la ZAC Intercampus).

Il est proposé, pour le point 93, pour l'année 2022 d'affecter 700 000 euros en crédits de paiement qui serviront essentiellement à la réalisation de travaux déjà engagés en 2021.

M. GEST : Très bien. Alors, il y a deux rapports. Je vais, s'il n'y a pas de question(s), les mettre aux voix séparément. Le 92.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS se sont abstenus.

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

93 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS. POINTS D'APPORT VOLONTAIRE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. GEST : Est-ce qu'on fait le même vote pour le 93 ? Oui. C'est entendu.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS se sont abstenus.

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

94 - CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. CONTRAT D'AFFERMAGE 2022 - 2026. AVENANT N°1.

M. DECLÉ : Il s'agirait d'adopter un avenant concernant le contrat de délégation de service public que nous avons passé avec la SECECAM qui gère Mégacité, un avenant qui concernant l'article 22 qui porte que la tarification et l'évolution des tarifs, article qui dit que : les tarifs de location d'espace pourront évoluer chaque année dans la limite de la formule de révision prévue au contrat, mais que le concédant et le concessionnaire pourront s'entendre, dans le cadre d'un avenant donc, sur une

révision tarifaire dérogatoire si des circonstances particulières l'exigent et pour une période donnée.

Or, je ne vais faire de dessin à personne, la spirale inflationniste que la France et le monde subissent depuis plusieurs semaines et qui risque de durer encore quelques mois n'est pas sans conséquence sur le plan économique et donc notamment la SECECAM doit supporter en conséquence une hausse de 50 % des contrats d'énergie, mais également une hausse de 5 % des contrats de sécurité et de traiteur. Et donc elle nous a sollicités, Amiens Métropole, pour que nous puissions réviser cette grille tarifaire de manière exceptionnelle et que donc il y ait une augmentation linéaire de 3,5 % sur l'ensemble des tarifs de location d'espaces du centre d'expositions et de congrès de Mégacité.

Si cette résolution est adoptée, cette augmentation courrait à partir de demain jusqu'au 31 décembre.

Et donc pour répondre à une question qui a été posée la semaine dernière en commission développement économique, donc par définition, le 1^{er} janvier 2023, cette augmentation tombera et ensuite charge à nous ou pas, en fonction de l'évolution de la situation économique, si celle-ci par exemple devait encore se dégrader, charge à nous ou pas de faire adopter une résolution similaire dans quelques mois le cas échéant.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX ont voté contre.

95 - OFFICE DE TOURISME. DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES D'AMIENS METROPOLE EN COMMUNES DE TOURISME.

M. DECLÉ : Mes chers collègues, il y a un an, je vous avais présenté un dossier pour que l'office de tourisme d'Amiens Métropole candidate auprès de la préfecture pour être classé en catégorie 1. Depuis quelques semaines, c'est fait. Donc, ça nous permet de passer à l'étape supérieure et donc de candidater auprès de la préfecture pour que les 39 communes qui composent Amiens Métropole soient classées par l'État comme des communes de tourisme.

Donc, pour y arriver, il y a trois conditions à remplir :

- Avoir un Office de Tourisme classé en catégorie 1. Donc ça, c'est fait maintenant depuis quelques semaines ;
- Il faut qu'il y ait de nombreuses animations, notamment sur le domaine culturel, artistique, gastronomique et sportif sur le territoire d'Amiens Métropole ;
- Ainsi qu'une capacité d'hébergement de la population non permanente d'au moins 4,5 %, ce qui est une condition que nous remplissons.

Donc, du coup, sur les trois conditions à remplir, il y en a deux qu'on remplit de fait et donc normalement, sauf surprise, si tout se passe bien, on devrait dans les semaines et les mois qui suivent être classés pour les 39 communes de la métropole en communes touristiques.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

96 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Je passe au dernier point de l'ordre du jour qui est consacré aux vœux et aux questions orales. Il y a un seul vœu. C'est un vœu que nous vous présentons et qui a trait à une menace qui pèse sur l'avenir de la Cour d'Appel d'Amiens. Je vous le lis :

« Le Conseil d'Amiens Métropole avait voté le 9 novembre 2017 un vœu en faveur du maintien d'une Cour d'Appel de plein exercice à Amiens. Suite à cette mobilisation, et compte tenu des arguments avancés en lien avec les magistrats, l'État avait finalement décidé le maintien de l'ensemble des Cours d'Appel.

Cependant, afin d'apporter une réponse aux multiples difficultés de la justice, le Gouvernement a en 2021 engagé une démarche de réflexion collaborative autour des États Généraux de la Justice.

Mise en attente du fait de la période électorale, la publication du rapport de cette démarche est désormais imminente, mais certaines propositions semblent déjà envisagées.

Il apparaît notamment que le rapport SAUVÉ évoquerait un rattachement budgétaire de la Cour d'Appel d'Amiens à celle de Douai, indiquant clairement l'hypothèse d'un seul ordonnateur financier par région administrative.

Une telle mesure, d'apparence technique, serait en réalité une limitation considérable des marges de manœuvre, d'action de la Cour d'Appel d'Amiens.

Aussi,

Considérant l'activité très importante de la Cour d'Appel d'Amiens classée au 10^e ou 11^e rang, selon les modalités retenues, des Cours d'Appel françaises,

Considérant l'efficacité de cette Cour d'Appel reconnue pour son excellent taux de cassation du fait de la qualité des arrêts rendus,

Considérant le besoin de proximité des 2 millions d'habitants de la Picardie, ressort de la Cour d'Appel et la mise en place d'actions spécifiques sur le territoire en faveur de la justice de proximité,

Considérant la perte d'autonomie et d'emplois qu'engendrerait ce rattachement budgétaire à la Cour d'Appel de Douai,

Considérant le risque qu'une telle décision constitue les prémices d'une organisation des Cours d'Appel basée sur l'organisation administrative régionale de l'État dont l'efficacité n'est pas démontrée,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

- apporte tout son soutien aux magistrats et au personnel de la Cour d'Appel d'Amiens qui ont besoin d'une pleine autonomie financière pour rendre la justice dans les meilleures conditions,

- demande instamment au Gouvernement de ne pas donner suite à une hypothèse de perte d'autonomie financière de la Cour d'Appel,
- s'opposera avec force à toute mesure d'affaiblissement de la Cour d'Appel d'Amiens,
- conjointement avec les représentants de la ville d'Amiens, demande en urgence à rencontrer le Ministre de la Justice sur ce sujet majeur. »

Voilà. Inutile de vous dire que sur un sujet de cette nature, je souhaite que nous puissions nous mettre d'accord et que ce vœu soit voté à l'unanimité. Je le mets aux voix. Il l'a été à la ville d'Amiens. C'est exact. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Avant de lever la séance, je voulais bien sûr vous remercier de votre patience, remercier la direction générale et ses services de nous avoir concocté un ordre du jour que je qualifierais d'étouffe-chrétien, non, je retire ce que je viens de dire, mais qui était nécessairement trop volumineux et qui s'est engagée à ne plus jamais nous produire d'ordre du jour de cette nature.

Je terminerai en vous souhaitant bien sûr une excellente période d'été et maintenant une bonne nuit.

La séance est levée à 22 H 48.

Le Président de séance,



Alain GEST